

www.stat.gouv.qc.ca

I n s t i t u t d e l a s t a t i s t i q u e d u Q u é b e c

TRAVAIL ET
RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2004

Québec 

Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
1^{er} trimestre 2005
ISBN 2-550-43804-3

© Gouvernement du Québec

Toute reproduction est interdite
sans l'autorisation expresse
de l'Institut de la statistique du Québec.

Février 2005

L'Institut de la statistique du Québec réalise, chaque année, l'Enquête sur la rémunération globale (ERG) auprès des établissements de 200 employés et plus. Le présent rapport fait état des principaux résultats de cette enquête relatifs aux salaires, aux avantages sociaux, aux heures de travail et à la rémunération globale selon certaines ventilations du marché du travail. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du milieu du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

Par ailleurs, l'Institut utilise les données de l'ERG afin d'établir la comparaison de la rémunération globale entre les employés de l'administration québécoise (fonction publique québécoise, réseaux publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux) et les autres salariés québécois. Le rapport *Rémunération des salariés : état et évolution comparés 2004* présente les résultats de cette comparaison.

La réalisation d'une enquête de cette envergure n'est possible que grâce à l'apport de plusieurs personnes. Nous voulons d'abord exprimer notre reconnaissance aux répondants de l'enquête pour leur collaboration et leur patience. Soulignons également la participation du personnel de l'Institut assigné aux diverses phases de l'enquête : la révision des méthodes et des concepts, la collecte et le traitement des données ainsi que la publication des résultats.

Le directeur général,

Yvon Fortin

Ce rapport a été réalisé par :

Karine Charbonneau, CRIA

Sous la coordination de :

Patrice Gauthier

Sous la direction de :

Christiane Lamarre

Ont apporté leur précieuse collaboration :

Patrice Gauthier, Pascal Michel et Marie-France Despars, pour le développement méthodologique et les traitements statistique et informatique des données

Ghislaine Leclaire et Josée Gaudreault, pour le traitement de texte et la mise en page

Nicole Descroisselles, pour la révision linguistique

Les répondantes et répondants à l'ERG 2004

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : (514) 876-4384

Télécopieur : (514) 876-1767

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels :

Ce rapport utilise les symboles suivants :

- ... N'ayant pas lieu de figurer
- .. Donnée non disponible
- x Donnée confidentielle

Avertissements :

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Dans tout le texte, les mots *saliariés*, *employés*, *professionnels*, *techniciens*, etc., font indifféremment référence au masculin et au féminin.

Introduction	9
Chapitre 1	
Univers estimé, échantillon et autres éléments descriptifs de l'ERG 2004	11
Chapitre 2	
Résultats de l'ERG 2004 selon certaines ventilations	17
Tableaux des résultats	19
Chapitre 3	
Méthodologie	111
Rémunération globale	
Cadre conceptuel	112
Mesure de la rémunération globale	112
Méthode statistique	
Univers et base de sondage	113
Stratification de l'univers	114
Sélection de l'échantillon	115
Méthode d'estimation	115
Confidentialité des données	116
Volet salarial	
Sélection des emplois repères	117
Processus d'appariement avec les emplois repères	117
Méthode de collecte	117
Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	118
Périodes de référence du volet salarial et des heures de travail	119
Particularités quant aux salaires et aux échelles salariales de l'administration québécoise	119
Taux de réponse	120
Volet des avantages sociaux et des conditions de travail	
Méthode de collecte	120
Périodes de référence et traitement des données	120
Taux de réponse	121

Chapitre 4	
Particularités de l'enquête 2004	123
Sur le plan de l'enquête...	
Réintégration du secteur municipal dans l'enquête	124
Mode de collecte allégé	124
Sur le plan du contenu du rapport...	125
 Annexe I : Liste des emplois repères	 128
Annexe II : Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2004	133
 Glossaire	 139

Liste des tableaux et des figures

Liste des tableaux

Chapitre 1

1.1	Nombre total d'employés et nombre d'employés appariés pour les établissements répondants, par secteur, en 2004	13
1.2	Répartition des appariements réalisés et des employés appariés par catégorie d'emplois pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public, en 2004	16

Chapitre 2

Tableaux A

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, en 2004

A-1	Ensemble du Québec	20
A-2	Secteur privé	26
A-3	Secteur privé syndiqué	32
A-4	Secteur privé non syndiqué	38
A-5	Secteur privé, établissements de 200 à 499 employés	44
A-6	Secteur privé, établissements de 500 employés et plus	50
A-7	Secteur manufacturier	56
A-8	Secteur public	62
A-9	Administration municipale	68
A-10	Secteur universitaire	74
A-11	Administration fédérale	80
A-12	Administration québécoise	86
A-13	Secteur « entreprises publiques »	92

Tableaux B

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, en 2004 (en % de la RTR)

B-1	Ensemble du Québec	98
-----	--------------------	----

B-2	Secteur privé	99
B-3	Secteur privé syndiqué	100
B-4	Secteur privé non syndiqué	101
B-5	Secteur privé, établissements de 200 à 499 employés	102
B-6	Secteur privé, établissements de 500 employés et plus	103
B-7	Secteur manufacturier	104
B-8	Secteur public	105
B-9	Secteur universitaire	106
B-10	Administration fédérale	107
B-11	Administration québécoise	108
B-12	Secteur « entreprises publiques »	109

Chapitre 3

3.1	Éléments et composantes de la rémunération globale	113
3.2	Qualité des estimations selon le coefficient de variation	116
3.3	Obtention des coûts par avantage social, secteur public, en 2004	122

Liste des figures

1.1	Représentativité de l'échantillon admissible et des établissements répondants dans l'univers estimé de l'ERG, en 2004	12
1.2	Nombre d'établissements répondants selon le secteur d'activité, en 2004	14
1.3	Nombre d'établissements répondants selon le nombre d'employés, en 2004	15

L'Institut de la statistique du Québec présente le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2004*. Celui-ci fait état des principaux résultats de cette enquête relatifs aux salaires, aux avantages sociaux et à la rémunération globale selon différentes ventilations. Ces résultats ne sont pas pondérés par l'effectif de l'administration québécoise. En fait, la méthodologie de ce rapport diffère de celle utilisée dans le rapport *Rémunération des salariés : état et évolution comparés 2004*¹.

Le présent document se compose de quatre chapitres. Le premier montre, par le biais de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'enquête 2004.

Le chapitre suivant est composé de deux séries de tableaux (les tableaux A et les tableaux B). La première série de tableaux porte sur l'effectif apparié à chacun des emplois repères de l'enquête, les échelles salariales, la rémunération directe, indirecte, horaire et annuelle, les heures de présence au travail et la rémunération globale. La seconde série, soit celle des tableaux B, montre les résultats sur les avantages sociaux et les heures chômées payées en pourcentage de la rémunération au taux régulier (RTR)². Tous ces résultats sont présentés en fonction de différents secteurs d'activité et selon certaines ventilations (taille de l'établissement en nombre d'employés et syndicalisation).

Le troisième chapitre traite des aspects méthodologiques de l'enquête, soit ceux relatifs au cadre conceptuel de la rémunération globale, à la présentation de la méthode statistique utilisée, à la sélection des emplois repères, au processus de collecte de données et aux périodes de référence.

Quant au dernier chapitre, il est consacré aux particularités de l'ERG 2004, sur le plan de l'enquête,

comme sur le plan du contenu du rapport. Finalement, une liste des emplois repères ainsi qu'une liste non exhaustive mentionnant les établissements ayant autorisé la divulgation de leur nom en tant que participant de l'enquête sont annexées au présent document.

1. Le rapport *Rémunération des salariés : état et évolution comparés 2004* présente les écarts de rémunération entre, d'une part, l'administration québécoise et, d'autre part, les autres salariés québécois ou un des segments du marché du travail.

2. Voir le chapitre Méthodologie.

**Univers estimé, échantillon
et autres éléments descriptifs de l'ERG 2004**

Constitué de l'ensemble des établissements comportant au moins 200 employés réguliers à temps plein et à temps partiel au Québec, l'univers estimé de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2004 cible 745 établissements. À la suite de la stratification de l'univers¹, l'Institut a retenu un échantillon initial. Toutefois, deux raisons peuvent entraîner le retrait d'un établissement de cet échantillon :

- l'établissement ne respecte plus ou pas le critère de la taille minimale;
- l'établissement est en situation de fermeture, de faillite ou de fusion (FFF).

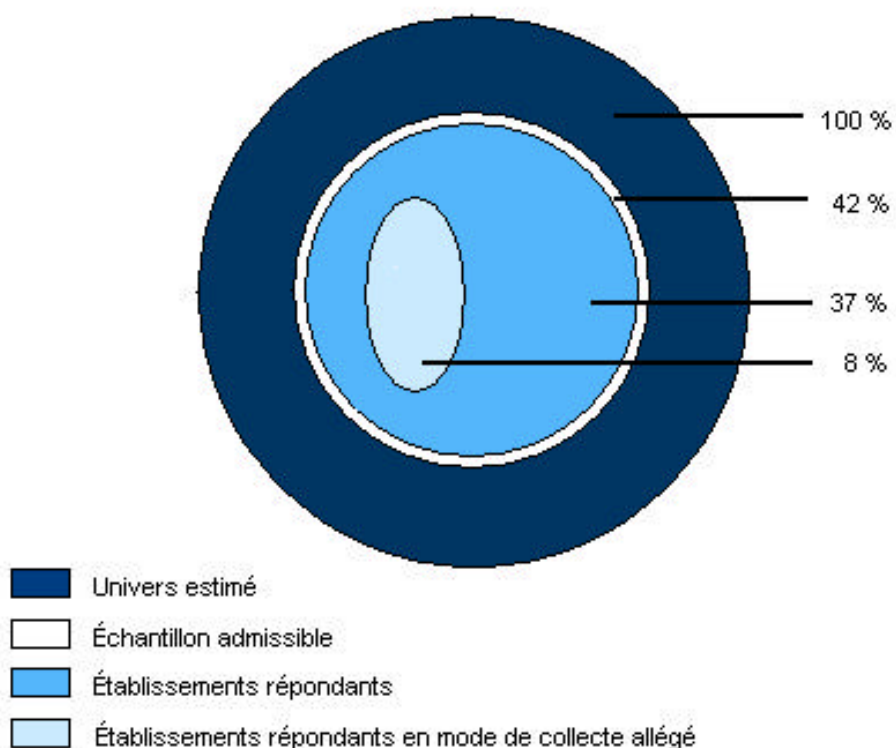
1. Voir le chapitre Méthodologie.

Une fois ces retraits effectués, l'échantillon admissible à l'enquête totalise alors 316 établissements. De ce nombre, 276 établissements ont collaboré au volet salarial, dont 59 établissements du secteur privé qui ont fourni des données dans le cadre du mode de collecte allégé² et 31 établissements du secteur public ont participé au volet des avantages sociaux.

2. *Loc. cit.*

Figure 1.1

Représentativité de l'échantillon admissible et des établissements répondants dans l'univers estimé de l'ERG, en 2004



L'univers estimé de l'enquête touche une population totale d'environ 910 000 employés pour l'ensemble du Québec. On l'évalue à 425 000 employés pour le secteur privé et à 485 000 employés pour le secteur public.

Les établissements répondants regroupent 659 746 employés, soit une proportion d'environ 72,5 % de l'univers estimé.

De ce nombre, 142 452 employés ont été appariés à l'un ou l'autre des 90 emplois repères, présentés à l'Annexe I, pour une proportion de 21,6 % de l'ensemble des employés des établissements répondants. Le tableau 1.1 présente un portrait de ces nombres et proportions pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public.

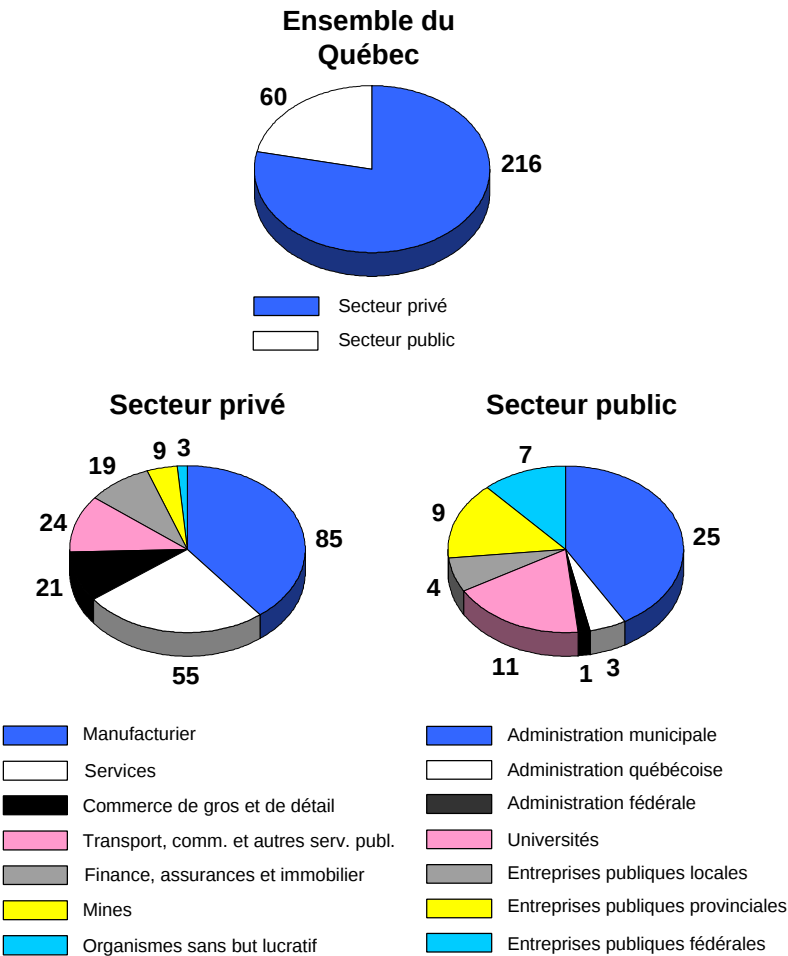
Tableau 1.1

Nombre total d'employés et nombre d'employés appariés pour les établissements répondants, par secteur, en 2004

	Établissements répondants	Employés	Employés appariés	
	n	n	n	%
Ensemble du Québec	276	659 746	142 452	21,6
Privé	216	192 084	48 868	25,4
Public	60	467 662	93 584	20,0

La figure 1.2 présente le nombre d'établissements répondants selon les différents secteurs d'activité. On note que la majorité d'entre eux se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 78,3 %.

Figure 1.2
Nombre d'établissements répondants selon le secteur d'activité, en 2004

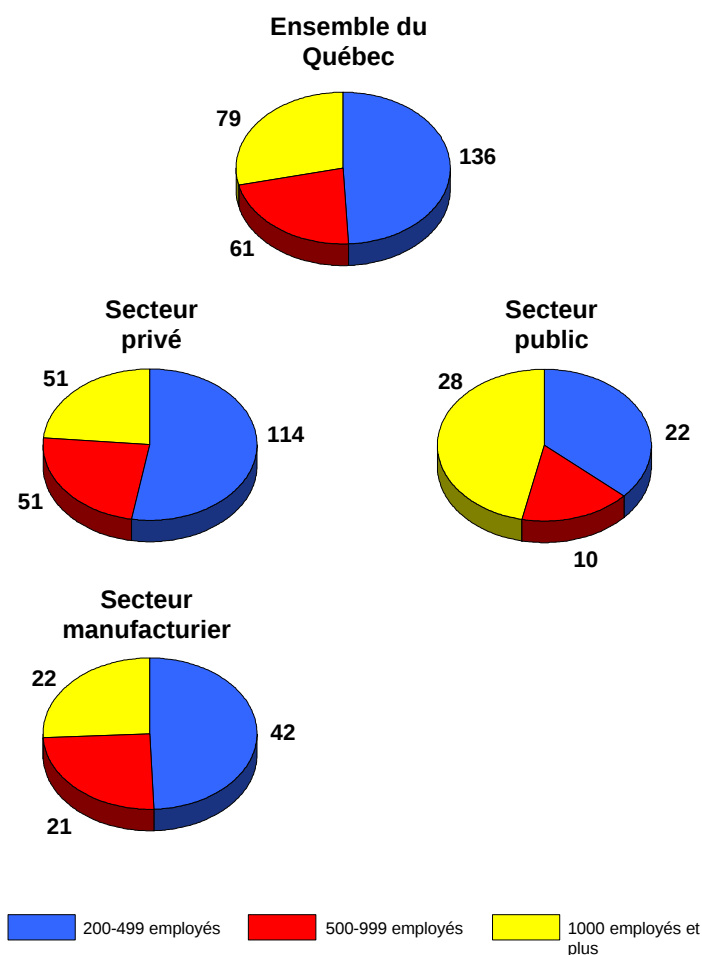


La figure 1.3 illustre, selon la taille, la répartition des établissements répondants pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. De plus, le secteur manufacturier a été analysé et ventilé

puisque'il représente un pourcentage important des répondants de l'ERG dans le secteur privé, soit 39,4 %.

Figure 1.3

Nombre d'établissements répondants selon le nombre d'employés, en 2004



Le tableau 1.2 présente la répartition des appariements et des employés appariés pour chacune des catégories d'emplois enquêtées.

Constats pour l'ensemble du Québec

- Au total, 8 580 appariements ont été effectués, comptant 142 452 employés appariés.
- Plus de 60 % des appariements se trouvent chez les professionnels et les employés de bureau, regroupant 60,6 % des employés appariés.
- Le nombre moyen et le nombre médian d'employés par appariement sont plus élevés pour ceux réalisés chez les employés de service (33,5 et 4,0 respectivement)³.
- 65,7 % des employés appariés dans l'ERG 2004 proviennent du secteur public.

3. Contrairement au nombre moyen d'employés par appariement, le nombre médian n'est pas affecté par les appariements regroupant un grand nombre d'employés.

Constats pour le secteur privé

- 55,4 % des appariements ont été faits dans le secteur privé; ces emplois regroupent 34,3 % de l'ensemble des employés appariés.
- Les appariements se retrouvent en plus grande proportion dans les catégories « Professionnels » et « Employés de bureau » (64,5%); ces emplois représentent un peu plus de la moitié des employés appariés au secteur (53,5 %).

Constat pour le secteur public

- Les professionnels et les employés de bureau représentent 58,4 % des appariements, comptant près des deux-tiers de l'effectif apparié dans ce secteur; 63,9 % des employés appariés proviennent de l'administration québécoise⁴.

4. Institut de la statistique du Québec (2004). *Rémunération des salariés : état et évolution comparés 2004*, Montréal, ISQ, novembre 2004, page 37.

Tableau 1.2

Répartition des appariements réalisés et des employés appariés par catégorie d'emplois pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public, en 2004

	Appariements effectués		Employés appariés		Nombre moyen d'employés/ appariement	Nombre médian d'employés/ appariement
	n	%	n	%	n	n
Ensemble du Québec						
Professionnels	2 577	30,0	38 073	26,7	14,8	2,0
Techniciens	1 455	17,0	21 179	14,9	14,6	2,0
Employés de bureau	2 725	31,8	48 186	33,8	17,7	2,0
Employés de service	654	7,6	21 922	15,4	33,5	4,0
Ouvriers	1 169	13,6	13 092	9,2	11,2	3,0
Ensemble des catégories d'emplois	8 580	100,0	142 452	100,0	16,6	2,0
Privé						
Professionnels	1 696	35,7	16 264	33,3	9,6	2,0
Techniciens	825	17,3	7 735	15,8	9,4	3,0
Employés de bureau	1 371	28,8	9 863	20,2	7,2	2,0
Employés de service	329	6,9	9 659	19,8	29,4	5,0
Ouvriers	536	11,3	5 347	10,9	10,0	3,0
Ensemble des catégories d'emplois	4 757	100,0	48 868	100,0	10,3	2,0
Public						
Professionnels	881	23,0	21 809	23,3	24,8	2,0
Techniciens	630	16,5	13 444	14,4	21,3	2,0
Employés de bureau	1 354	35,4	38 323	41,0	28,3	2,0
Employés de service	325	8,5	12 263	13,1	37,7	4,0
Ouvriers	633	16,6	7 745	8,3	12,3	3,0
Ensemble des catégories d'emplois	3 823	100,0	93 584	100,0	24,5	2,0

Résultats de l'ERG 2004 selon certaines ventilations

La première série de résultats (tableaux A-1 à A-13) traite des minimums et des maximums d'échelle, de la rémunération directe (incluant le salaire), de la rémunération indirecte, horaire et annuelle, des heures de présence au travail et de la rémunération globale par heure travaillée, et ce, par emploi repère. Ces résultats sont présentés pour certains secteurs du marché du travail ainsi que selon une ventilation de taille de l'établissement (nombre d'employés) et en regard du statut de syndicalisation.

La deuxième série de résultats (tableaux B-1 à B-12) présente les débours annuels moyens des employeurs au chapitre des avantages sociaux et des conditions de travail, en pourcentage de la RTR. Ces résultats sont recueillis pour l'ensemble des établissements et pour l'effectif bénéficiant de l'avantage. Le pourcentage de l'effectif bénéficiant de l'avantage est donc également fourni. Les résultats sont présentés selon les mêmes ventilations que celles des tableaux A.

Tableau A-1

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, ensemble du Québec¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	20	275	37 802	45 460	41 763	22,31	34	9 622
Professionnel communic. 2	92	1 375	48 692	64 550	60 633	32,33	196	12 122
Professionnel communic. 3	17	320	60 803	76 539	74 090	39,04	27	14 148
Professionnel approvis. 1	17	637	x	x	x	x	x	x
Professionnel approvis. 2	106	1 196	49 234	62 473	59 282	30,36	35	12 672
Professionnel approvis. 3	20	391	63 850	76 308	74 801	38,25	20	16 558
Professionnel gest. ress. hum. 1	43	374	39 178	49 324	44 275	23,21	118	10 163
Professionnel gest. ress. hum. 2	177	2 389	48 573	64 481	60 286	31,82	246	12 128
Professionnel gest. ress. hum. 3	49	374	62 365	79 059	79 887	41,82	297	15 834
Professionnel gest. fin. 1	42	882	36 598	47 546	42 187	21,44	26	8 732
Professionnel gest. fin. 2	186	3 240	46 810	63 713	59 350	31,00	190	11 500
Professionnel gest. fin. 3	45	689	60 731	79 304	76 402	39,45	107	15 060
Analyste proc. adm. 1	9	632	40 249	50 854	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	35	1 787	50 076	69 591	62 255	32,11	103	12 340
Analyste proc. adm. 3	5	22	64 198	88 324	85 510	46,31	0	18 446
Informaticien 1	36	1 278	38 269	49 566	47 397	24,05	36	9 831
Informaticien 2	129	8 451	48 762	66 329	62 844	32,84	105	11 763
Informaticien 3	39	3 060	62 630	79 401	76 712	39,11	31	14 138
Ingénieur 1	46	1 383	39 812	54 673	49 992	25,07	12	8 759
Ingénieur 2	145	6 647	52 893	77 192	70 525	35,94	59	12 152
Ingénieur 3	43	1 281	71 604	90 466	89 580	45,92	51	13 250
Professionnel sc. phys. 1	7	105	41 132	56 876	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 2	29	1 002	51 567	70 074	64 594	33,56	165	13 858
Professionnel sc. phys. 3	8	283	64 740	83 544	81 871	42,64	15	15 414
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	16	84	31 293	40 015	35 772	18,56	180	7 575
Techn. arts appl. graph. 2	55	427	30 699	41 551	40 406	21,57	306	7 616
Techn. arts appl. graph. 3	9	61	45 282	56 755	54 442	28,86	114	9 979
Techn. documentation 1	27	195	30 425	38 431	36 235	19,91	518	8 819
Techn. documentation 2	72	1 495	32 244	42 296	41 302	22,44	274	9 324
Techn. documentation 3	11	40	40 032	46 516	45 180	24,34	258	9 918
Techn. laboratoire 1	26	293	30 452	37 858	39 646	20,00	73	8 198
Techn. laboratoire 2	76	2 851	37 340	47 381	46 684	24,27	489	10 237
Techn. laboratoire 3	15	501	37 011	49 953	49 030	26,63	757	10 413
Technicien génie 1	42	387	28 338	36 475	36 593	18,38	78	7 454
Technicien génie 2	134	6 742	40 601	55 068	54 242	27,39	103	10 720
Technicien génie 3	40	941	50 207	62 694	61 924	32,06	31	11 442
Techn. informatique 1	49	1 155	33 795	40 107	36 957	19,25	53	8 127
Techn. informatique 2	161	5 463	37 192	48 498	44 648	23,33	139	9 117
Techn. informatique 3	30	544	41 736	53 399	52 125	28,07	228	9 908

Tableau A-1 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Professionnels						
51 419	1 870,1	35,8	297,9	1 572,3	32,67	Professionnel communic. 1
72 951	1 878,5	36,0	293,8	1 584,7	46,13	Professionnel communic. 2
88 265	1 899,4	36,4	307,7	1 591,6	55,44	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
71 989	1 954,7	37,4	286,2	1 668,4	43,32	Professionnel approvis. 2
91 379	1 954,7	37,4	307,2	1 647,5	55,49	Professionnel approvis. 3
54 556	1 908,2	36,5	291,4	1 616,8	33,82	Professionnel gest. ress. hum. 1
72 661	1 898,3	36,3	287,2	1 611,1	45,29	Professionnel gest. ress. hum. 2
96 018	1 907,7	36,5	319,8	1 587,9	60,53	Professionnel gest. ress. hum. 3
50 945	1 976,1	37,8	279,6	1 696,5	30,27	Professionnel gest. fin. 1
71 040	1 920,2	36,8	273,1	1 647,1	43,39	Professionnel gest. fin. 2
91 569	1 938,5	37,1	294,1	1 644,4	55,80	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
74 698	1 941,6	37,2	282,3	1 659,4	45,16	Analyste proc. adm. 2
103 956	1 850,8	35,4	260,2	1 590,7	65,52	Analyste proc. adm. 3
57 264	1 969,8	37,7	284,3	1 685,5	33,98	Informaticien 1
74 713	1 918,1	36,7	284,5	1 633,6	45,89	Informaticien 2
90 880	1 960,9	37,5	291,7	1 669,3	54,48	Informaticien 3
58 763	1 991,7	38,1	263,0	1 728,7	34,03	Ingénieur 1
82 736	1 965,6	37,6	276,1	1 689,6	49,20	Ingénieur 2
102 881	1 952,6	37,4	283,0	1 669,6	61,81	Ingénieur 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 1
78 618	1 931,2	37,0	301,1	1 630,1	48,39	Professionnel sc. phys. 2
97 300	1 919,2	36,7	301,5	1 617,7	60,08	Professionnel sc. phys. 3
Techniciens						
43 527	1 931,2	37,0	271,2	1 660,0	26,50	Techn. arts appl. graph. 1
48 328	1 858,7	35,6	290,2	1 568,5	30,63	Techn. arts appl. graph. 2
64 535	1 885,3	36,1	272,5	1 612,8	40,08	Techn. arts appl. graph. 3
45 572	1 823,2	34,9	316,1	1 507,0	30,40	Techn. documentation 1
50 901	1 837,3	35,2	294,4	1 542,9	32,93	Techn. documentation 2
55 356	1 846,7	35,3	325,5	1 521,1	36,25	Techn. documentation 3
47 916	1 969,8	37,7	262,4	1 707,4	28,00	Techn. laboratoire 1
57 410	1 931,7	37,0	288,7	1 643,0	35,19	Techn. laboratoire 2
60 200	1 843,0	35,3	282,7	1 560,3	38,63	Techn. laboratoire 3
44 126	1 982,3	37,9	273,0	1 709,4	25,80	Technicien génie 1
65 065	1 989,6	38,1	293,6	1 696,1	38,68	Technicien génie 2
73 397	1 936,9	37,1	305,5	1 631,4	45,28	Technicien génie 3
45 137	1 921,8	36,8	289,8	1 632,0	27,73	Techn. informatique 1
53 903	1 919,2	36,7	289,5	1 629,7	33,27	Techn. informatique 2
62 261	1 860,2	35,6	274,8	1 585,4	39,44	Techn. informatique 3

Tableau A-1

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, ensemble du Québec¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
						Salaires horaire		
					\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	21	129	22 664	28 781	27 327	14,15	266	6 418
Op. saisie données 2	32	348	23 749	31 553	31 055	16,26	19	7 608
Op. saisie données 3	5	8	x	x	34 733	17,93	7	6 895
Magasinier 1	71	1 124	30 963	35 996	38 573	18,89	176	8 314
Magasinier 2	105	2 059	30 477	37 221	42 052	21,35	270	9 293
Magasinier 3	17	109	34 085	42 781	44 049	21,82	301	9 114
Op. duplicateur 1	5	11	28 608	39 036	37 686	20,21	204	8 512
Op. duplicateur 2	26	207	27 412	34 352	33 196	17,74	223	7 340
Op. duplicateur 3	1	38	30 371	34 407	34 301	18,78	272	7 496
Op. informatique 1	10	67	28 748	34 297	34 557	17,89	106	7 598
Op. informatique 2	44	370	30 318	38 004	37 115	19,89	179	8 294
Op. informatique 3	5	66	x	x	x	x	x	x
Personnel soutien adm. 1	162	5 823	24 709	30 679	29 136	15,68	235	6 675
Personnel soutien adm. 2	240	17 595	29 937	36 079	35 065	18,59	143	8 118
Personnel soutien adm. 3	60	2 933	32 840	39 783	38 928	21,33	317	8 527
Personnel secrétariat 1	124	6 161	27 332	33 323	32 287	17,52	291	7 443
Personnel secrétariat 2	204	9 139	31 211	36 951	36 616	19,69	153	7 830
Personnel secrétariat 3	113	1 076	34 844	45 014	44 603	23,66	137	9 583
Préposé télécomm. 1	2	27	28 528	30 614	x	x	x	x
Préposé télécomm. 2	10	84	30 194	40 979	38 253	18,79	576	7 941
Préposé télécomm. 3	3	205	x	x	x	x	x	x
Téléphoniste-récept. 2	123	607	25 158	31 057	29 077	15,33	147	6 636
Employés de service								
Cuisinier 1	26	570	x	x	29 727	14,50	208	5 924
Cuisinier 2	34	1 339	x	x	35 648	17,52	346	7 461
Cuisinier 3	10	56	x	x	38 283	18,41	58	7 640
Gardien 2	54	7 229	26 125	33 755	27 618	13,35	249	4 486
Gardien 3	8	376	...	...	x	x	x	x
Journalier/préposé terr. 2	91	2 656	29 113	36 934	36 543	17,95	367	7 995
Préposé cuisine/café. 2	17	2 181	x	x	26 900	13,32	309	5 984
Préposé entretien (lourds) 2	97	5 403	24 518	31 002	32 514	16,11	306	7 324
Préposé entretien (légers) 2	36	2 112	x	x	26 817	13,28	220	5 320

Tableau A-1 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Employés de bureau						
34 011	1 932,7	37,0	306,4	1 626,3	21,00	Op. saisie données 1
38 683	1 905,1	36,5	294,6	1 610,5	23,97	Op. saisie données 2
41 636	1 949,4	37,3	276,8	1 672,6	25,02	Op. saisie données 3
47 063	2 032,4	38,9	282,8	1 749,6	26,95	Magasinier 1
51 615	1 959,4	37,5	302,4	1 656,9	31,09	Magasinier 2
53 463	2 014,7	38,6	278,3	1 736,3	30,81	Magasinier 3
46 402	1 868,0	35,8	325,4	1 542,6	30,06	Op. duplicateur 1
40 759	1 876,9	35,9	281,6	1 595,3	25,68	Op. duplicateur 2
42 069	1 826,3	35,0	276,2	1 550,1	27,14	Op. duplicateur 3
42 261	1 943,7	37,2	316,2	1 627,5	26,26	Op. informatique 1
45 587	1 869,1	35,8	285,9	1 583,2	28,88	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
36 047	1 865,4	35,7	281,0	1 584,4	22,90	Personnel soutien adm. 1
43 326	1 887,4	36,1	296,0	1 591,4	27,32	Personnel soutien adm. 2
47 771	1 826,8	35,0	286,9	1 539,9	31,09	Personnel soutien adm. 3
40 021	1 843,0	35,3	293,1	1 549,9	25,88	Personnel secrétariat 1
44 599	1 861,8	35,6	291,4	1 570,4	28,49	Personnel secrétariat 2
54 322	1 891,0	36,2	275,2	1 615,8	33,85	Personnel secrétariat 3
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 1
46 770	2 036,1	39,0	317,5	1 718,6	27,45	Préposé télécomm. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 3
35 859	1 898,8	36,3	295,7	1 603,2	22,51	Téléphoniste-récept. 2
Employés de service						
35 859	2 053,8	39,3	270,2	1 783,6	20,29	Cuisinier 1
43 456	2 037,1	39,0	291,5	1 745,6	25,01	Cuisinier 2
45 981	2 077,8	39,8	274,6	1 803,2	25,58	Cuisinier 3
32 352	2 072,1	39,7	240,9	1 831,2	17,82	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
44 904	2 036,1	39,0	315,5	1 720,6	26,15	Journalier/préposé terr. 2
33 193	2 017,3	38,6	304,0	1 713,3	19,41	Préposé cuisine/café. 2
40 144	2 016,2	38,6	313,2	1 703,0	23,63	Préposé entretien (lourds) 2
32 356	2 022,0	38,7	289,0	1 733,0	18,73	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-1

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, ensemble du Québec¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
						Salaires horaires		
					\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	60	1 640	30 463	42 135	40 835	19,95	325	10 202
Conducteur véh. lourds 2	80	2 887	30 315	40 060	46 561	22,39	174	10 204
Électricien entretien 1	6	36	x	x	43 018	20,61	698	9 337
Électricien entretien 2	95	1 265	38 114	47 705	54 396	26,43	232	12 464
Électricien entretien 3	20	60	49 994	56 069	54 421	26,51	302	10 808
Mécanicien véh. motor. 1	24	167	x	x	43 874	21,57	145	9 614
Mécanicien véh. motor. 2	79	1 675	39 242	47 195	50 914	24,79	408	11 386
Mécanicien véh. motor. 3	7	62	x	x	52 584	26,58	65	10 666
Mécanicien entret. Millwright 1	16	73	x	x	43 076	20,69	136	9 656
Mécanicien entret. Millwright 2	80	2 568	32 403	39 438	55 756	27,14	43	12 077
Mécanicien machines fixes 1	7	36	42 263	46 833	50 616	24,81	87	10 932
Mécanicien machines fixes 2	32	335	x	x	49 504	24,39	195	11 030
Mécanicien machines fixes 3	14	156	x	x	45 562	21,95	154	11 534
Mécanicien machines fixes 4	18	76	37 318	49 492	44 649	21,24	206	10 039
Menuisier entretien 1	8	25	x	x	42 786	20,53	189	8 877
Menuisier entretien 2	93	765	34 664	42 423	48 298	23,54	374	11 475
Peintre entretien 1	8	14	x	x	42 220	21,00	169	10 020
Peintre entretien 2	52	348	37 466	44 046	44 369	21,84	410	10 368
Plombier entretien 1	10	33	x	x	40 851	19,57	119	8 781
Plombier entretien 2	89	871	38 751	46 747	55 092	26,79	197	13 005

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-1 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
51 363	2 048,1	39,2	338,5	1 709,6	30,16	Conducteur véh. légers 2
56 939	2 087,2	40,0	291,6	1 795,6	32,16	Conducteur véh. lourds 2
53 053	2 087,2	40,0	392,1	1 695,2	31,30	Électricien entretien 1
67 092	2 054,8	39,3	349,6	1 705,3	39,51	Électricien entretien 2
65 531	2 051,7	39,3	323,5	1 728,3	37,93	Électricien entretien 3
53 633	2 036,1	39,0	304,1	1 732,0	31,04	Mécanicien véh. motor. 1
62 708	2 053,8	39,3	331,8	1 722,0	36,49	Mécanicien véh. motor. 2
63 315	1 981,3	37,9	311,9	1 669,3	38,02	Mécanicien véh. motor. 3
52 869	2 080,4	39,8	277,4	1 803,0	29,34	Mécanicien entret. Millwright 1
67 876	2 060,6	39,4	315,3	1 745,3	39,24	Mécanicien entret. Millwright 2
61 635	2 043,9	39,1	341,5	1 702,4	36,26	Mécanicien machines fixes 1
60 730	2 041,8	39,1	311,0	1 730,8	35,31	Mécanicien machines fixes 2
57 249	2 074,7	39,7	345,7	1 729,0	33,10	Mécanicien machines fixes 3
54 893	2 104,4	40,3	352,4	1 752,0	31,41	Mécanicien machines fixes 4
51 852	2 082,5	39,9	284,4	1 798,1	29,01	Menuisier entretien 1
60 147	2 050,7	39,3	331,0	1 719,7	35,00	Menuisier entretien 2
52 409	2 019,4	38,7	331,6	1 687,7	31,19	Peintre entretien 1
55 146	2 030,3	38,9	331,7	1 698,6	32,49	Peintre entretien 2
49 752	2 087,2	40,0	318,7	1 768,5	28,22	Plombier entretien 1
68 293	2 054,3	39,3	347,9	1 706,4	40,21	Plombier entretien 2

Tableau A-2

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Professionnels									
Professionnel communic. 1	6	8	37 390	48 475	46 328	24,47	105	8 958	
Professionnel communic. 2	43	144	48 997	64 240	59 765	30,94	51	12 217	
Professionnel communic. 3	9	17	65 450	84 388	77 126	39,69	0	12 837	
Professionnel approvis. 1	13	228	x	x	x	x	x	x	
Professionnel approvis. 2	75	505	47 918	62 192	58 623	29,81	45	11 773	
Professionnel approvis. 3	13	59	64 238	83 949	79 677	40,22	0	14 906	
Professionnel gest. ress. hum. 1	24	88	36 980	48 484	42 895	22,05	17	8 980	
Professionnel gest. ress. hum. 2	108	513	46 462	60 868	57 001	29,51	30	11 387	
Professionnel gest. ress. hum. 3	20	76	63 248	79 256	83 854	43,20	0	15 357	
Professionnel gest. fin. 1	30	515	35 840	46 033	41 187	20,69	12	7 703	
Professionnel gest. fin. 2	131	1 383	47 259	62 997	59 721	30,73	31	11 250	
Professionnel gest. fin. 3	29	195	62 457	80 097	78 211	39,52	5	15 367	
Analyste proc. adm. 1	5	593	x	x	x	x	x	x	
Analyste proc. adm. 2	19	1 597	50 514	70 142	x	x	x	x	
Analyste proc. adm. 3	2	3	x	x	x	x	x	x	
Informaticien 1	21	499	38 504	51 509	49 224	24,45	34	9 940	
Informaticien 2	88	2 172	50 516	66 853	64 302	32,52	25	11 827	
Informaticien 3	24	1 252	60 825	78 146	79 693	39,75	12	13 252	
Ingénieur 1	41	1 182	39 494	54 907	50 198	24,99	12	8 789	
Ingénieur 2	94	4 320	52 745	77 972	70 429	35,36	20	12 394	
Ingénieur 3	28	711	69 872	91 548	90 622	45,74	0	12 668	
Professionnel sc. phys. 1	4	22	x	x	x	x	x	x	
Professionnel sc. phys. 2	18	145	49 896	69 571	61 726	30,76	0	15 214	
Professionnel sc. phys. 3	4	37	x	x	x	x	x	x	
Techniciens									
Techn. arts appl. graph. 1	8	40	31 786	41 035	35 620	17,78	37	6 706	
Techn. arts appl. graph. 2	27	109	29 405	40 784	39 714	21,04	414	6 864	
Techn. arts appl. graph. 3	4	26	46 160	60 493	57 209	30,00	0	9 835	
Techn. documentation 1	3	9	26 877	34 779	30 925	..	..	..	
Techn. documentation 2	14	27	29 210	41 405	40 482	22,58	639	6 741	
Techn. documentation 3	3	3	x	x	44 811	22,53	0	6 382	
Techn. laboratoire 1	19	197	29 957	37 099	40 114	20,09	69	8 011	
Techn. laboratoire 2	56	580	38 616	48 598	47 208	23,34	14	10 664	
Techn. laboratoire 3	6	6	46 180	58 392	49 806	24,43	0	10 208	
Technicien génie 1	26	237	27 294	36 505	36 909	18,28	52	7 458	
Technicien génie 2	75	3 209	41 204	55 618	54 598	26,71	79	11 165	
Technicien génie 3	21	259	48 868	64 507	63 587	32,03	2	9 467	
Techn. informatique 1	33	487	33 136	43 096	37 532	19,16	24	8 037	
Techn. informatique 2	97	2 465	37 432	49 156	44 804	22,92	33	9 010	
Techn. informatique 3	14	81	47 852	61 384	59 537	30,71	33	9 709	

Tableau A-2 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
55 390	1 897,3	36,3	232,8	1 664,4	33,40	Professionnel communic. 1
72 033	1 933,8	37,0	258,6	1 675,2	43,10	Professionnel communic. 2
89 963	1 935,9	37,1	305,2	1 630,7	54,97	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approuvis. 1
70 441	1 965,6	37,6	262,8	1 702,8	41,49	Professionnel approuvis. 2
94 583	1 979,7	37,9	285,8	1 693,9	56,02	Professionnel approuvis. 3
51 892	1 947,4	37,3	264,5	1 682,9	30,90	Professionnel gest. ress. hum. 1
68 418	1 931,7	37,0	262,6	1 669,1	41,11	Professionnel gest. ress. hum. 2
99 211	1 932,7	37,0	324,5	1 608,2	61,71	Professionnel gest. ress. hum. 3
48 902	1 999,5	38,3	265,7	1 733,9	28,38	Professionnel gest. fin. 1
71 002	1 949,4	37,3	257,2	1 692,3	42,20	Professionnel gest. fin. 2
93 583	1 981,3	37,9	279,4	1 701,9	55,12	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
59 198	2 015,2	38,6	276,8	1 738,4	34,09	Informaticien 1
76 154	1 983,4	38,0	266,1	1 717,2	44,49	Informaticien 2
92 958	2 005,3	38,4	273,9	1 731,4	53,72	Informaticien 3
59 000	2 005,8	38,4	257,0	1 748,8	33,75	Ingénieur 1
82 844	1 994,3	38,2	262,3	1 732,0	48,03	Ingénieur 2
103 290	1 981,3	37,9	265,0	1 716,3	60,30	Ingénieur 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 1
76 940	2 004,2	38,4	303,3	1 701,0	45,30	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
42 363	1 993,3	38,2	231,6	1 761,7	23,97	Techn. arts appl. graph. 1
46 992	1 865,4	35,7	281,3	1 584,2	29,41	Techn. arts appl. graph. 2
67 044	1 908,2	36,5	239,9	1 668,3	40,22	Techn. arts appl. graph. 3
..	..	..	..	..	..	Techn. documentation 1
47 862	1 781,9	34,1	264,5	1 517,5	31,37	Techn. documentation 2
51 193	1 978,7	37,9	280,3	1 698,3	29,99	Techn. documentation 3
48 194	1 984,9	38,0	250,2	1 734,7	27,69	Techn. laboratoire 1
57 887	2 026,1	38,8	286,3	1 739,8	33,55	Techn. laboratoire 2
60 014	2 040,8	39,1	262,4	1 778,3	33,82	Techn. laboratoire 3
44 418	2 007,9	38,4	265,1	1 742,7	25,43	Technicien génie 1
65 842	2 046,0	39,2	284,0	1 761,9	37,53	Technicien génie 2
73 056	1 988,1	38,1	281,2	1 706,9	43,23	Technicien génie 3
45 593	1 964,1	37,6	272,7	1 691,3	27,10	Techn. informatique 1
53 847	1 960,4	37,5	266,1	1 694,3	32,04	Techn. informatique 2
69 278	1 951,5	37,4	234,0	1 717,5	40,69	Techn. informatique 3

Tableau A-2

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	13	69	22 118	27 970	27 123	13,76	144	6 417
Op. saisie données 2	20	204	22 566	31 865	31 191	16,22	12	7 697
Op. saisie données 3	4	5	x	x	35 533	18,09	0	6 987
Magasinier 1	38	554	32 398	37 865	39 641	19,22	106	8 459
Magasinier 2	50	433	37 187	47 542	49 880	24,14	271	10 620
Magasinier 3	10	41	34 932	44 454	45 860	22,08	349	8 769
Op. duplicateur 1	2	3	x	x	x	x	x	x
Op. duplicateur 2	12	20	29 626	39 237	35 405	18,35	88	7 662
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	6	15	29 257	38 194	35 999	19,21	45	8 126
Op. informatique 2	22	59	29 538	40 247	38 769	20,93	55	8 380
Op. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Personnel soutien adm. 1	97	1 755	23 819	31 509	29 664	15,60	40	6 548
Personnel soutien adm. 2	155	3 680	29 290	38 758	36 347	18,86	88	7 800
Personnel soutien adm. 3	21	181	34 830	47 460	45 422	24,60	26	9 010
Personnel secrétariat 1	59	595	28 505	37 098	34 708	18,29	101	7 782
Personnel secrétariat 2	121	1 426	31 304	40 928	40 042	20,84	102	8 385
Personnel secrétariat 3	65	587	35 573	46 158	45 843	24,00	53	9 682
Préposé télécomm. 1	1	8	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 2	2	16	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	69	211	24 596	32 037	29 198	15,12	63	6 674
Employés de service								
Cuisinier 1	20	182	...	...	28 344	13,60	130	4 952
Cuisinier 2	24	259	x	x	34 136	16,41	241	6 004
Cuisinier 3	8	27	x	x	37 490	18,02	64	6 967
Gardien 2	32	6 661	24 049	32 731	27 204	13,12	252	4 165
Gardien 3	8	376	...	...	x	x	x	x
Journalier/préposé terr. 2	28	212	20 278	32 287	40 509	19,50	584	8 003
Préposé cuisine/café. 2	10	75	x	x	22 334	11,07	105	3 626
Préposé entretien (lourds) 2	46	989	21 275	29 768	33 434	16,42	75	6 808
Préposé entretien (légers) 2	23	878	x	x	25 612	12,63	141	4 635

Tableau A-2 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
33 684	1 971,9	37,7	277,9	1 694,0	19,98	Op. saisie données 1
38 900	1 917,1	36,7	289,9	1 627,2	23,83	Op. saisie données 2
42 521	1 980,2	37,9	266,2	1 714,1	24,96	Op. saisie données 3
48 206	2 053,8	39,3	267,1	1 786,7	27,10	Magasinier 1
60 771	2 061,1	39,5	292,3	1 768,8	34,50	Magasinier 2
54 979	2 072,1	39,7	259,5	1 812,6	30,33	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
43 154	1 958,3	37,5	257,6	1 700,8	25,87	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
44 169	1 886,8	36,1	314,3	1 572,5	28,48	Op. informatique 1
47 204	1 861,8	35,6	254,2	1 607,6	29,55	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
36 252	1 910,8	36,6	262,6	1 648,2	22,15	Personnel soutien adm. 1
44 235	1 931,7	37,0	266,5	1 665,2	26,76	Personnel soutien adm. 2
54 458	1 857,6	35,6	243,8	1 613,9	33,99	Personnel soutien adm. 3
42 591	1 902,5	36,4	277,4	1 625,1	26,37	Personnel secrétariat 1
48 529	1 930,1	36,9	264,1	1 666,0	29,38	Personnel secrétariat 2
55 578	1 919,2	36,7	263,2	1 656,0	33,83	Personnel secrétariat 3
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
35 935	1 932,2	37,0	289,3	1 642,9	22,03	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
33 427	2 083,0	39,9	242,1	1 840,9	18,21	Cuisinier 1
40 381	2 079,4	39,8	256,8	1 822,6	22,16	Cuisinier 2
44 522	2 079,4	39,8	252,0	1 827,3	24,38	Cuisinier 3
31 620	2 075,7	39,7	232,6	1 843,2	17,25	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
49 095	2 073,6	39,7	257,1	1 816,5	27,01	Journalier/préposé terr. 2
26 064	2 011,5	38,5	234,9	1 776,7	14,65	Préposé cuisine/café. 2
40 316	2 028,2	38,8	288,9	1 739,3	23,19	Préposé entretien(lourds) 2
30 388	2 028,8	38,8	277,3	1 751,5	17,37	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-2

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	8	70	x	x	41 990	20,21	47	9 123	
Conducteur véh. lourds 2	29	1 427	29 762	40 104	47 975	22,79	21	9 669	
Électricien entretien 1	1	15	...	...	x	x	x	x	
Électricien entretien 2	45	570	39 141	48 775	58 374	28,22	55	13 620	
Électricien entretien 3	7	23	x	x	60 749	28,91	506	12 380	
Mécanicien véh. motor. 1	8	27	...	...	46 759	22,45	0	10 272	
Mécanicien véh. motor. 2	26	459	x	x	55 188	26,35	23	12 796	
Mécanicien véh. motor. 3	3	6	...	...	58 273	27,32	54	13 142	
Mécanicien entret. Millwright 1	14	70	x	x	43 106	20,69	127	9 655	
Mécanicien entret. Millwright 2	66	1 943	32 381	39 386	56 364	27,38	9	12 337	
Mécanicien machines fixes 1	3	10	...	...	50 428	24,27	132	11 882	
Mécanicien machines fixes 2	18	104	x	x	52 707	25,95	30	11 305	
Mécanicien machines fixes 3	7	21	...	...	51 754	24,76	0	11 341	
Mécanicien machines fixes 4	8	27	x	x	46 703	22,05	0	10 056	
Menuisier entretien 1	4	11	...	...	42 881	20,57	0	9 157	
Menuisier entretien 2	41	171	36 767	43 156	54 563	26,26	107	12 418	
Peintre entretien 1	5	11	...	...	42 482	21,20	132	10 247	
Peintre entretien 2	16	46	x	x	53 410	25,93	141	11 451	
Plombier entretien 1	5	23	...	...	41 006	19,65	76	7 620	
Plombier entretien 2	45	313	x	x	59 397	28,73	29	13 950	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-2 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Ouvriers						
51 160	2 076,8	39,8	282,1	1 794,7	28,56	Conducteur véh. légers 2
57 665	2 116,9	40,5	264,0	1 853,0	31,59	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
72 049	2 065,8	39,5	354,0	1 711,9	42,37	Électricien entretien 2
73 635	2 101,3	40,2	302,4	1 798,9	40,98	Électricien entretien 3
57 031	2 083,5	39,9	259,2	1 824,3	31,36	Mécanicien véh. motor. 1
68 007	2 093,5	40,1	298,9	1 794,6	37,99	Mécanicien véh. motor. 2
71 468	2 132,6	40,8	297,3	1 835,3	38,93	Mécanicien véh. motor. 3
52 887	2 081,5	39,8	275,6	1 805,9	29,29	Mécanicien entret. Millwright 1
68 710	2 065,8	39,5	311,7	1 754,1	39,57	Mécanicien entret. Millwright 2
62 442	2 079,9	39,8	334,3	1 745,6	35,83	Mécanicien machines fixes 1
64 042	2 048,1	39,2	301,2	1 746,9	36,99	Mécanicien machines fixes 2
63 095	2 090,9	40,0	310,0	1 780,9	35,57	Mécanicien machines fixes 3
56 760	2 124,8	40,7	356,3	1 768,4	32,21	Mécanicien machines fixes 4
52 038	2 083,0	39,9	217,4	1 865,7	27,85	Menuisier entretien 1
67 088	2 079,9	39,8	315,3	1 764,6	38,15	Menuisier entretien 2
52 861	2 014,1	38,6	322,7	1 691,5	31,41	Peintre entretien 1
65 002	2 061,1	39,5	309,2	1 751,9	37,18	Peintre entretien 2
48 703	2 087,2	40,0	296,5	1 790,7	27,20	Plombier entretien 1
73 375	2 068,4	39,6	354,4	1 714,0	43,14	Plombier entretien 2

Tableau A-3

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé syndiqué¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel communic. 2	2	4	x	x	x	x	x	x
Professionnel communic. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel approvis. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel approvis. 2	4	25	54 464	65 334	60 320	30,96	586	12 103
Professionnel approvis. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel gest. ress. hum. 1	1	3	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. ress. hum. 2	2	4	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. ress. hum. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel gest. fin. 1	5	11	40 070	47 530	43 764	22,46	197	8 494
Professionnel gest. fin. 2	7	58	48 138	62 493	58 391	30,85	91	10 553
Professionnel gest. fin. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Analyste proc. adm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Analyste proc. adm. 2	2	27	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 1	1	4	x	x	x	x	x	x
Informaticien 2	8	55	51 380	64 274	59 929	30,79	252	10 857
Informaticien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Ingénieur 1	2	7	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 2	2	65	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 3	1	15	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel sc. phys. 2	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. arts appl. graph. 2	7	42	30 189	46 858	45 626	24,48	784	6 647
Techn. arts appl. graph. 3	1	2	x	x	x	x	x	x
Techn. documentation 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 2	4	13	x	x	43 022	24,60	802	7 063
Techn. documentation 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 1	10	30	x	x	51 700	24,99	0	10 969
Techn. laboratoire 2	28	335	44 476	52 193	51 466	25,31	0	11 538
Techn. laboratoire 3	3	3	x	x	48 899	23,75	...	...
Technicien génie 1	12	33	42 980	51 644	49 599	24,06	34	10 884
Technicien génie 2	47	1 426	45 267	57 526	57 093	27,72	101	12 681
Technicien génie 3	5	17	x	x	56 720	28,63	89	9 064
Techn. informatique 1	3	79	x	x	x	x	x	x
Techn. informatique 2	22	223	37 286	49 805	48 257	25,60	39	10 738
Techn. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x	x

Tableau A-3 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel communic. 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel approvis. 1
73 010	1 950,5	37,3	286,1	1 664,4	43,96	Professionnel approvis. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel approvis. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. ress. hum. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. ress. hum. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel gest. ress. hum. 3
52 456	1 943,7	37,2	254,2	1 689,5	30,95	Professionnel gest. fin. 1
69 036	1 907,2	36,5	277,9	1 629,3	42,60	Professionnel gest. fin. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel gest. fin. 3
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 1
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
x	x	x	x	x	x	Informaticien 1
71 039	1 944,7	37,2	287,6	1 657,1	42,83	Informaticien 2
...	...	...	...	...	...	Informaticien 3
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 1
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 2
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 1
53 057	1 810,1	34,6	271,6	1 538,6	33,50	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 1
50 887	1 727,7	33,1	262,3	1 465,4	34,28	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
62 668	2 066,3	39,6	290,7	1 775,7	35,32	Techn. laboratoire 1
63 004	2 043,9	39,1	325,2	1 718,7	36,91	Techn. laboratoire 2
...	2 067,4	39,6	...	...	...	Techn. laboratoire 3
60 517	2 064,2	39,5	290,8	1 773,4	34,18	Technicien génie 1
69 875	2 065,3	39,5	303,3	1 762,0	39,82	Technicien génie 2
65 872	2 014,7	38,6	271,5	1 743,1	38,38	Technicien génie 3
x	x	x	x	x	x	Techn. informatique 1
59 034	1 892,0	36,2	300,8	1 591,3	37,26	Techn. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Techn. informatique 3

Tableau A-3

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé syndiqué¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte		
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)		
					\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau										
Op. saisie données 1	3	20	x	x	27 985	13,99	336		8 223	
Op. saisie données 2	9	107	x	x	35 471	18,23	26		9 427	
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...		...	
Magasinier 1	26	483	43 479	47 430	43 483	20,92	115		9 376	
Magasinier 2	37	394	42 855	52 102	50 820	24,54	349		10 477	
Magasinier 3	3	34	x	x	x	x	x		x	
Op. duplicateur 1	2	3	x	x	x	x	x		x	
Op. duplicateur 2	4	8	31 217	41 645	41 026	22,29	191		9 169	
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...		...	
Op. informatique 1	2	4	x	x	x	x	x		x	
Op. informatique 2	10	27	31 749	42 848	40 389	22,36	32		8 566	
Op. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x		x	
Personnel soutien adm. 1	30	433	25 832	34 347	33 690	18,33	70		7 269	
Personnel soutien adm. 2	47	864	33 464	42 739	40 565	21,45	155		8 550	
Personnel soutien adm. 3	7	67	x	x	46 499	26,64	64		9 697	
Personnel secrétariat 1	20	171	29 562	37 846	38 098	20,81	187		8 030	
Personnel secrétariat 2	21	175	30 227	39 907	39 093	20,74	370		8 127	
Personnel secrétariat 3	4	47	x	x	x	x	x		x	
Préposé télécomm. 1	1	8	...	...	x	x	x		x	
Préposé télécomm. 2	2	16	...	...	x	x	x		x	
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...		...	
Téléphoniste-récept. 2	14	47	25 476	34 944	29 996	15,15	55		7 046	
Employés de service										
Cuisinier 1	18	178	...	...	29 618	14,22	169		4 896	
Cuisinier 2	20	253	...	...	33 570	16,14	192		5 659	
Cuisinier 3	6	21	...	...	34 775	16,77	294		5 247	
Gardien 2	20	6 607	x	x	27 027	13,00	262		4 112	
Gardien 3	3	205	...	...	x	x	x		x	
Journalier/préposé terr. 2	25	198	x	x	41 175	19,81	602		8 165	
Préposé cuisine/café. 2	9	71	...	...	22 310	11,05	102		3 601	
Préposé entretien (lourds) 2	42	964	22 470	30 219	33 885	16,65	76		6 900	
Préposé entretien (légers) 2	21	874	x	x	25 739	12,69	146		4 625	

Tableau A-3 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
36 544	1 987,5	38,0	300,2	1 687,3	21,59	Op. saisie données 1
44 924	1 946,3	37,3	292,0	1 654,3	27,14	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
52 973	2 077,3	39,8	273,8	1 803,4	29,61	Magasinier 1
61 646	2 067,9	39,6	300,4	1 767,5	35,08	Magasinier 2
x	x	x	x	x	x	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
50 386	1 843,0	35,3	297,2	1 545,8	32,67	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 1
48 986	1 812,2	34,7	260,2	1 552,1	31,71	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
41 028	1 848,2	35,4	246,4	1 601,9	25,81	Personnel soutien adm. 1
49 270	1 897,3	36,3	286,3	1 611,0	30,76	Personnel soutien adm. 2
56 260	1 761,1	33,7	235,6	1 525,5	37,26	Personnel soutien adm. 3
46 314	1 836,7	35,2	269,0	1 567,7	29,67	Personnel secrétariat 1
47 590	1 893,1	36,2	291,3	1 601,8	29,81	Personnel secrétariat 2
x	x	x	x	x	x	Personnel secrétariat 3
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
37 097	1 974,0	37,8	346,9	1 627,1	22,76	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
34 683	2 082,5	39,9	261,3	1 821,2	19,08	Cuisinier 1
39 421	2 079,4	39,8	271,9	1 807,5	21,87	Cuisinier 2
40 316	2 068,4	39,6	235,5	1 833,0	22,04	Cuisinier 3
31 401	2 080,9	39,8	231,7	1 849,2	17,06	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
49 942	2 075,2	39,7	260,3	1 814,9	27,48	Journalier/préposé terr. 2
26 013	2 013,1	38,5	234,6	1 778,5	14,60	Préposé cuisine/cafét. 2
40 861	2 027,2	38,8	288,8	1 738,4	23,51	Préposé entretien (lourds) 2
30 510	2 030,3	38,9	278,2	1 752,2	17,44	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-3

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé syndiqué¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	6	12	x	x	44 723	21,71	172	9 637	
Conducteur véh. lourds 2	19	1 256	x	x	47 851	22,64	25	9 404	
Électricien entretien 1	1	15	...	...	x	x	x	x	
Électricien entretien 2	42	554	40 043	48 194	58 550	28,30	55	13 661	
Électricien entretien 3	6	22	x	x	61 614	29,31	549	12 810	
Mécanicien véh. motor. 1	7	23	...	...	51 550	24,76	0	11 795	
Mécanicien véh. motor. 2	23	374	x	x	56 418	26,93	25	13 260	
Mécanicien véh. motor. 3	2	2	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien entret. Millwright 1	11	56	...	...	45 783	21,91	134	10 254	
Mécanicien entret. Millwright 2	55	1 828	35 210	42 422	56 946	27,66	6	12 492	
Mécanicien machines fixes 1	3	10	...	...	50 428	24,27	132	11 882	
Mécanicien machines fixes 2	18	104	x	x	52 707	25,95	30	11 305	
Mécanicien machines fixes 3	7	21	...	...	51 754	24,76	0	11 341	
Mécanicien machines fixes 4	5	21	...	...	45 023	21,01	0	10 437	
Menuisier entretien 1	2	4	...	...	x	x	x	x	
Menuisier entretien 2	38	164	37 252	43 626	53 814	25,94	104	12 248	
Peintre entretien 1	5	11	...	...	42 482	21,20	132	10 247	
Peintre entretien 2	15	45	x	x	54 040	26,21	142	11 586	
Plombier entretien 1	5	23	...	...	41 006	19,65	76	7 620	
Plombier entretien 2	44	310	x	x	59 425	28,74	29	13 956	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-3 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Ouvriers						
54 533	2 058,5	39,4	262,3	1 796,2	30,50	Conducteur véh. légers 2
57 280	2 127,4	40,7	254,1	1 873,3	31,00	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
72 266	2 066,8	39,6	354,1	1 712,7	42,49	Électricien entretien 2
74 973	2 102,3	40,2	311,5	1 790,8	41,86	Électricien entretien 3
63 345	2 082,0	39,9	283,5	1 798,5	35,24	Mécanicien véh. motor. 1
69 703	2 094,5	40,1	306,3	1 788,2	39,03	Mécanicien véh. motor. 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 3
56 171	2 089,8	40,0	276,7	1 813,1	31,02	Mécanicien entret. Millwright 1
69 444	2 067,4	39,6	315,4	1 752,0	40,06	Mécanicien entret. Millwright 2
62 442	2 079,9	39,8	334,3	1 745,6	35,83	Mécanicien machines fixes 1
64 042	2 048,1	39,2	301,2	1 746,9	36,99	Mécanicien machines fixes 2
63 095	2 090,9	40,0	310,0	1 780,9	35,57	Mécanicien machines fixes 3
55 460	2 144,6	41,1	390,2	1 754,4	31,54	Mécanicien machines fixes 4
x	x	x	x	x	x	Menuisier entretien 1
66 167	2 078,3	39,8	315,2	1 763,2	37,68	Menuisier entretien 2
52 861	2 014,1	38,6	322,7	1 691,5	31,41	Peintre entretien 1
65 768	2 064,2	39,5	309,7	1 754,6	37,59	Peintre entretien 2
48 703	2 087,2	40,0	296,5	1 790,7	27,20	Plombier entretien 1
73 410	2 068,4	39,6	354,4	1 714,0	43,15	Plombier entretien 2

Tableau A-4

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé non syndiqué¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	

Tableau A-4 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebdomadaires	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
54 804	1 908,2	36,5	233,3	1 675,0	32,84	Professionnel communic. 1
72 176	1 938,0	37,1	259,0	1 679,0	43,09	Professionnel communic. 2
89 963	1 935,9	37,1	305,2	1 630,7	54,97	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
70 249	1 966,7	37,6	261,4	1 705,3	41,31	Professionnel approvis. 2
94 583	1 979,7	37,9	285,8	1 693,9	56,02	Professionnel approvis. 3
51 716	1 950,5	37,3	265,6	1 684,9	30,76	Professionnel gest. ress. hum. 1
68 400	1 932,2	37,0	262,7	1 669,5	41,09	Professionnel gest. ress. hum. 2
99 211	1 932,7	37,0	324,5	1 608,2	61,71	Professionnel gest. ress. hum. 3
48 730	2 002,7	38,3	266,2	1 736,5	28,26	Professionnel gest. fin. 1
71 121	1 952,1	37,4	255,5	1 696,5	42,18	Professionnel gest. fin. 2
93 613	1 981,3	37,9	279,4	1 701,8	55,14	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
59 210	2 017,3	38,6	277,4	1 739,9	34,08	Informaticien 1
76 331	1 984,9	38,0	265,6	1 719,3	44,55	Informaticien 2
92 958	2 005,3	38,4	273,9	1 731,4	53,72	Informaticien 3
58 871	2 006,3	38,4	256,4	1 750,0	33,64	Ingénieur 1
82 344	1 995,9	38,2	261,7	1 734,2	47,67	Ingénieur 2
102 095	1 983,4	38,0	264,6	1 718,8	59,55	Ingénieur 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 1
77 627	2 001,6	38,3	302,9	1 698,8	45,74	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
42 363	1 993,3	38,2	231,6	1 761,7	23,97	Techn. arts appl. graph. 1
44 806	1 900,9	36,4	288,0	1 612,9	28,07	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
..	..	..	..	..	..	Techn. documentation 1
41 653	1 915,0	36,7	259,9	1 655,1	25,21	Techn. documentation 2
51 193	1 978,7	37,9	280,3	1 698,3	29,99	Techn. documentation 3
40 919	1 947,4	37,3	223,6	1 723,8	23,72	Techn. laboratoire 1
50 498	2 002,7	38,3	262,3	1 740,4	29,19	Techn. laboratoire 2
61 137	2 013,6	38,5	258,9	1 754,7	34,79	Techn. laboratoire 3
37 090	1 986,0	38,0	240,4	1 745,6	21,24	Technicien génie 1
60 693	2 020,9	38,7	261,8	1 759,1	34,65	Technicien génie 2
73 751	1 984,9	38,0	281,0	1 703,9	43,66	Technicien génie 3
44 498	1 966,1	37,6	271,4	1 694,8	26,41	Techn. informatique 1
52 894	1 969,3	37,7	249,7	1 719,6	30,97	Techn. informatique 2
69 212	1 968,2	37,7	236,0	1 732,2	40,22	Techn. informatique 3

Tableau A-4

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé non syndiqué¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	10	49	22 005	27 695	26 910	13,71	83	5 856
Op. saisie données 2	13	97	22 273	30 390	27 424	14,45	4	6 418
Op. saisie données 3	4	5	x	x	35 533	18,09	0	6 987
Magasinier 1	12	71	21 654	28 592	27 406	13,80	85	5 294
Magasinier 2	13	39	32 354	43 655	46 358	22,65	0	11 049
Magasinier 3	7	7	28 879	40 234	39 191	18,87	21	7 672
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 2	8	12	29 184	38 570	33 191	16,81	50	7 078
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	4	11	29 156	38 629	31 374	16,19	66	6 896
Op. informatique 2	12	32	27 624	37 996	36 494	18,92	80	8 073
Op. informatique 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Personnel soutien adm. 1	70	1 322	23 036	30 404	27 965	14,44	33	6 207
Personnel soutien adm. 2	116	2 816	28 150	37 684	34 524	17,74	52	7 493
Personnel soutien adm. 3	15	114	33 699	45 397	44 556	22,97	4	8 561
Personnel secrétariat 1	40	424	28 225	36 901	33 314	17,26	56	7 739
Personnel secrétariat 2	107	1 251	31 496	41 110	40 221	20,86	55	8 433
Personnel secrétariat 3	63	540	35 820	46 473	46 214	24,15	55	9 771
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	55	164	24 517	31 775	28 821	15,11	70	6 443
Employés de service								
Cuisinier 1	2	4	...	...	x	x	x	x
Cuisinier 2	4	6	x	x	36 529	17,57	408	7 239
Cuisinier 3	2	6	x	x	x	x	x	x
Gardien 2	12	54	13 924	25 138	31 891	16,12	0	5 519
Gardien 3	5	171	...	...	x	x	x	x
Journalier/préposé terr. 2	3	14	x	x	x	x	x	x
Préposé cuisine/café. 2	1	4	x	x	x	x	x	x
Préposé entretien (lourds) 2	4	25	x	x	23 723	11,54	0	3 999
Préposé entretien (légers) 2	2	4	...	...	x	x	x	x

Tableau A-4 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
32 848	1 967,7	37,7	272,9	1 694,9	19,49	Op. saisie données 1
33 846	1 894,1	36,3	287,6	1 606,5	21,05	Op. saisie données 2
42 521	1 980,2	37,9	266,2	1 714,1	24,96	Op. saisie données 3
32 784	1 987,5	38,0	236,6	1 750,9	18,82	Magasinier 1
57 407	2 036,1	39,0	264,0	1 772,1	32,32	Magasinier 2
46 884	2 067,4	39,6	223,1	1 844,3	25,31	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
40 319	1 998,5	38,3	240,3	1 758,2	23,26	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
38 336	1 945,3	37,2	257,6	1 687,6	22,76	Op. informatique 1
44 647	1 928,6	36,9	248,0	1 680,6	26,58	Op. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 3
34 205	1 937,4	37,1	268,0	1 669,4	20,55	Personnel soutien adm. 1
42 070	1 946,8	37,3	254,6	1 692,2	24,99	Personnel soutien adm. 2
53 122	1 936,4	37,1	251,0	1 685,4	31,49	Personnel soutien adm. 3
41 109	1 929,6	36,9	280,8	1 648,9	25,06	Personnel secrétariat 1
48 709	1 936,9	37,1	259,9	1 677,0	29,30	Personnel secrétariat 2
56 040	1 923,4	36,8	264,9	1 658,5	34,07	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
35 334	1 911,9	36,6	248,7	1 663,2	21,47	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 1
44 176	2 079,4	39,8	196,7	1 882,7	23,49	Cuisinier 2
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 3
37 410	1 936,4	37,1	255,8	1 680,6	22,05	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
x	x	x	x	x	x	Journalier/préposé terr. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé cuisine/café. 2
27 722	2 050,2	39,2	224,2	1 826,0	15,14	Préposé entretien (lourds) 2
x	x	x	x	x	x	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-4

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur privé non syndiqué¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	3	58	x	x	x	x	x	x	
Conducteur véh. lourds 2	10	171	x	x	48 627	23,53	11	10 394	
Électricien entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Électricien entretien 2	3	16	37 143	50 064	50 840	25,01	...	...	
Électricien entretien 3	1	1	x	x	x	x	x	x	
Mécanicien véh. motor. 1	1	4	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien véh. motor. 2	3	85	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien véh. motor. 3	1	4	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien entret. Millwright 1	3	14	x	x	32 146	15,70	...	...	
Mécanicien entret. Millwright 2	12	115	30 703	37 586	50 315	24,40	33	10 819	
Mécanicien machines fixes 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien machines fixes 2	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien machines fixes 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien machines fixes 4	3	6	x	x	53 678	..	..	..	
Menuisier entretien 1	2	7	...	...	x	x	x	x	
Menuisier entretien 2	3	7	x	x	57 100	27,37	753	12 846	
Peintre entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Peintre entretien 2	1	1	x	x	x	x	x	x	
Plombier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Plombier entretien 2	1	3	...	...	x	x	x	x	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-4 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
x	x	x	x	x	x	Conducteur véh. légers 2
59 032	2 060,6	39,4	290,7	1 769,9	33,55	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
...	2 030,3	38,9	...	...	...	Électricien entretien 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 3
...	2 049,6	39,2	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 1
61 167	2 049,6	39,2	285,2	1 764,5	34,68	Mécanicien entret. Millwright 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien machines fixes 1
...	...	...	...	...	...	Mécanicien machines fixes 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien machines fixes 3
..	..	..	..	..	..	Mécanicien machines fixes 4
x	x	x	x	x	x	Menuisier entretien 1
70 699	2 086,2	39,9	282,5	1 803,7	39,19	Menuisier entretien 2
...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 1
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
x	x	x	x	x	x	Plombier entretien 2

Tableau A-5

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 200 à 499 employés¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel communic. 2	13	20	48 847	65 530	60 761	32,33	95	12 305
Professionnel communic. 3	2	3	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 1	2	3	x	x	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 2	28	58	47 209	61 398	59 275	29,97	0	12 416
Professionnel approuvis. 3	4	4	56 972	70 410	71 198	36,70	0	17 749
Professionnel gest. ress. hum. 1	7	10	31 871	41 752	41 191	21,25	0	10 433
Professionnel gest. ress. hum. 2	43	80	48 143	62 943	56 918	29,13	9	12 371
Professionnel gest. ress. hum. 3	5	11	77 857	94 571	91 379	47,65	0	22 611
Professionnel gest. fin. 1	7	32	35 630	48 172	43 789	22,28	0	6 311
Professionnel gest. fin. 2	56	197	47 431	63 918	58 386	30,09	9	10 422
Professionnel gest. fin. 3	9	16	68 084	86 831	83 566	42,78	0	18 807
Analyste proc. adm. 1	2	2	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	2	3	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 3	2	3	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	4	73	x	x	x	x	x	x
Informaticien 2	32	281	51 153	68 132	59 412	29,96	3	13 204
Informaticien 3	6	60	x	x	80 733	39,26	0	12 760
Ingénieur 1	14	55	41 123	54 033	49 934	24,85	0	11 013
Ingénieur 2	43	487	51 942	76 032	69 500	34,71	0	14 822
Ingénieur 3	7	20	66 175	86 051	79 304	39,93	0	15 665
Professionnel sc. phys. 1	1	19	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 2	9	100	49 394	71 600	61 901	30,89	0	16 976
Professionnel sc. phys. 3	1	25	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	3	4	x	x	26 747	13,67	0	4 969
Techn. arts appl. graph. 2	6	17	32 156	47 232	40 146	21,68	826	5 473
Techn. arts appl. graph. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 1	2	6	x	x	x	..	..	..
Techn. documentation 2	6	9	28 712	40 936	38 913	22,67	732	5 897
Techn. documentation 3	3	3	x	x	44 811	22,53	0	6 382
Techn. laboratoire 1	10	38	33 395	42 115	45 078	22,21	0	9 551
Techn. laboratoire 2	25	146	36 944	47 321	46 465	22,56	0	11 741
Techn. laboratoire 3	2	2	x	x	x	x	x	x
Technicien génie 1	10	27	29 246	35 945	44 663	21,66	0	9 942
Technicien génie 2	39	676	34 435	47 975	53 096	25,85	58	12 297
Technicien génie 3	6	20	45 142	59 809	60 171	30,42	24	12 743
Techn. informatique 1	13	48	30 161	39 299	33 252	16,79	72	5 951
Techn. informatique 2	37	98	38 186	47 654	42 627	22,02	70	9 035
Techn. informatique 3	5	7	45 777	61 345	57 638	31,29	183	9 650

Tableau A-5 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 1
73 161	1 870,1	35,8	234,2	1 636,0	44,61	Professionnel communic. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
71 690	1 991,2	38,1	260,4	1 730,8	41,77	Professionnel approvis. 2
88 947	1 943,7	37,2	317,5	1 626,2	55,17	Professionnel approvis. 3
51 623	1 942,1	37,2	307,5	1 634,7	31,59	Professionnel gest. ress. hum. 1
69 298	1 959,4	37,5	253,7	1 705,6	40,85	Professionnel gest. ress. hum. 2
113 989	1 927,0	36,9	356,4	1 570,6	72,99	Professionnel gest. ress. hum. 3
50 100	1 961,4	37,5	231,8	1 729,6	28,91	Professionnel gest. fin. 1
68 817	1 946,3	37,3	236,9	1 709,4	40,58	Professionnel gest. fin. 2
102 373	1 953,1	37,4	267,1	1 686,0	61,26	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
x	x	x	x	x	x	Informaticien 1
72 618	1 993,8	38,2	260,7	1 733,1	42,20	Informaticien 2
93 493	2 054,8	39,3	307,6	1 747,3	53,37	Informaticien 3
60 947	2 013,1	38,5	274,9	1 738,2	35,11	Ingénieur 1
84 321	2 007,4	38,4	257,6	1 749,7	48,41	Ingénieur 2
94 970	1 991,7	38,1	258,5	1 733,2	55,14	Ingénieur 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 1
78 877	2 006,8	38,4	302,6	1 704,3	46,26	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
31 715	1 956,8	37,5	199,3	1 757,5	18,05	Techn. arts appl. graph. 1
46 444	1 789,8	34,3	275,1	1 514,7	29,62	Techn. arts appl. graph. 2
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 3
..	..	..	..	..	..	Techn. documentation 1
45 542	1 722,5	33,0	261,9	1 460,5	31,32	Techn. documentation 2
51 193	1 978,7	37,9	280,3	1 698,3	29,99	Techn. documentation 3
54 629	2 014,7	38,6	277,7	1 737,0	31,31	Techn. laboratoire 1
58 205	2 064,2	39,5	277,2	1 787,0	32,92	Techn. laboratoire 2
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 3
54 605	2 056,4	39,4	287,9	1 768,5	30,87	Technicien génie 1
65 450	2 058,0	39,4	282,6	1 775,4	37,08	Technicien génie 2
72 938	1 997,5	38,2	338,2	1 659,2	44,77	Technicien génie 3
39 275	1 991,7	38,1	258,0	1 733,8	22,88	Techn. informatique 1
51 732	1 942,7	37,2	258,2	1 684,5	31,12	Techn. informatique 2
67 472	1 876,9	35,9	248,7	1 628,2	42,42	Techn. informatique 3

Tableau A-5

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 200 à 499 employés¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	4	17	x	x	27 279	13,07	0	4 307
Op. saisie données 2	9	55	20 935	29 882	28 312	14,75	21	6 356
Op. saisie données 3	4	5	x	x	35 533	18,09	0	6 987
Magasinier 1	20	109	21 576	29 264	36 249	17,65	48	7 616
Magasinier 2	22	61	32 659	43 611	45 159	22,22	0	11 680
Magasinier 3	6	6	28 800	40 238	39 172	18,87	0	7 621
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 2	3	6	x	x	34 965	18,29	0	7 500
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Op. informatique 2	5	12	25 174	37 130	36 011	19,49	90	7 132
Op. informatique 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Personnel soutien adm. 1	41	183	25 170	32 010	29 125	14,98	73	6 046
Personnel soutien adm. 2	77	387	28 403	37 294	35 967	18,71	40	7 877
Personnel soutien adm. 3	7	13	33 978	48 463	44 836	22,91	24	8 179
Personnel secrétariat 1	20	106	28 880	38 185	37 199	19,58	74	8 877
Personnel secrétariat 2	54	238	30 863	41 426	39 306	20,69	186	8 290
Personnel secrétariat 3	23	75	37 206	47 569	45 539	23,38	97	10 939
Préposé télécomm. 1	1	8	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 2	2	16	...	...	x	x	x	x
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	30	85	27 071	34 362	28 995	15,17	56	6 431
Employés de service								
Cuisinier 1	17	145	...	...	27 567	13,26	146	5 298
Cuisinier 2	19	197	...	...	35 345	17,02	351	6 434
Cuisinier 3	6	21	...	...	34 775	16,77	294	5 247
Gardien 2	13	476	x	x	x	x	x	x
Gardien 3	5	76	...	...	x	x	x	x
Journalier/préposé terr. 2	18	103	x	x	33 367	16,31	148	6 394
Préposé cuisine/café. 2	6	37	...	...	19 691	10,34	100	3 232
Préposé entretien (lourds) 2	26	300	x	x	30 294	14,93	167	6 487
Préposé entretien (légers) 2	16	487	...	...	27 081	13,29	239	4 843

Tableau A-5 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
31 585	2 087,2	40,0	219,8	1 867,4	16,91	Op. saisie données 1
34 688	1 906,7	36,5	262,9	1 643,8	20,98	Op. saisie données 2
42 521	1 980,2	37,9	266,2	1 714,1	24,96	Op. saisie données 3
43 914	2 042,8	39,1	243,5	1 799,3	24,64	Magasinier 1
56 838	2 033,5	38,9	255,3	1 778,2	32,11	Magasinier 2
46 793	2 066,8	39,6	220,8	1 846,1	25,24	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
42 466	1 921,8	36,8	208,4	1 713,4	25,03	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 1
43 233	1 857,1	35,5	270,1	1 586,9	27,45	Op. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 3
35 244	1 941,6	37,2	239,0	1 702,6	20,76	Personnel soutien adm. 1
43 885	1 927,5	36,9	240,9	1 686,6	26,19	Personnel soutien adm. 2
53 039	1 957,3	37,5	287,3	1 670,0	31,78	Personnel soutien adm. 3
46 150	1 905,1	36,5	293,8	1 611,3	28,75	Personnel secrétariat 1
47 783	1 903,0	36,4	265,0	1 638,0	29,24	Personnel secrétariat 2
56 575	1 949,4	37,3	285,0	1 664,4	34,17	Personnel secrétariat 3
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
35 482	1 919,2	36,7	301,7	1 617,5	22,14	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
33 011	2 079,4	39,8	241,8	1 837,6	18,09	Cuisinier 1
42 129	2 075,2	39,7	254,9	1 820,3	23,12	Cuisinier 2
40 316	2 068,4	39,6	235,5	1 833,0	22,04	Cuisinier 3
x	x	x	x	x	x	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
39 909	2 038,2	39,0	242,6	1 795,6	22,35	Journalier/préposé terr. 2
23 023	1 902,0	36,4	225,0	1 676,9	13,80	Préposé cuisine/café. 2
36 948	2 021,5	38,7	291,8	1 729,7	21,25	Préposé entretien (lourds) 2
32 162	2 031,4	38,9	281,8	1 749,6	18,37	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-5

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 200 à 499 employés¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	2	57	x	x	x	x	x	x	
Conducteur véh. lourds 2	14	494	x	x	42 410	19,59	18	7 734	
Électricien entretien 1	1	15	...	...	x	x	x	x	
Électricien entretien 2	15	82	...	...	55 239	27,59	45	13 002	
Électricien entretien 3	3	3	x	x	54 902	24,87	0	8 383	
Mécanicien véh. motor. 1	6	16	...	...	46 868	22,45	0	10 501	
Mécanicien véh. motor. 2	10	144	...	...	53 664	25,18	0	11 944	
Mécanicien véh. motor. 3	1	1	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien entret. Millwright 1	9	43	...	...	43 844	21,01	406	11 351	
Mécanicien entret. Millwright 2	32	487	x	x	57 487	28,28	5	12 802	
Mécanicien machines fixes 1	1	4	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien machines fixes 2	4	25	...	...	51 968	24,95	0	10 981	
Mécanicien machines fixes 3	4	11	...	...	52 880	25,06	0	11 398	
Mécanicien machines fixes 4	3	15	...	...	x	x	x	x	
Menuisier entretien 1	1	1	...	...	x	x	x	x	
Menuisier entretien 2	15	45	...	...	56 422	27,29	34	13 051	
Peintre entretien 1	3	7	...	...	37 379	18,30	314	6 579	
Peintre entretien 2	5	7	...	...	36 632	18,52	390	6 306	
Plombier entretien 1	2	19	...	...	x	x	x	x	
Plombier entretien 2	20	83	...	...	57 637	28,35	12	13 356	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-5 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
x	x	x	x	x	x	Conducteur véh. légers 2
50 162	2 191,6	42,0	244,3	1 947,3	26,30	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
68 285	2 010,0	38,5	287,5	1 722,5	39,91	Électricien entretien 2
63 285	2 192,1	42,0	266,5	1 925,6	32,81	Électricien entretien 3
57 369	2 087,2	40,0	261,9	1 825,3	31,52	Mécanicien véh. motor. 1
65 608	2 128,4	40,7	268,1	1 860,4	35,40	Mécanicien véh. motor. 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 3
55 600	2 085,1	39,9	269,5	1 815,7	30,60	Mécanicien entret. Millwright 1
70 294	2 047,0	39,2	296,3	1 750,7	40,73	Mécanicien entret. Millwright 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 1
62 948	2 077,8	39,8	303,9	1 773,9	35,40	Mécanicien machines fixes 2
64 278	2 107,6	40,3	310,0	1 797,5	35,72	Mécanicien machines fixes 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 4
x	x	x	x	x	x	Menuisier entretien 1
69 507	2 073,6	39,7	307,0	1 766,7	39,53	Menuisier entretien 2
44 272	2 044,9	39,1	323,6	1 721,3	25,68	Peintre entretien 1
43 329	2 009,5	38,5	312,7	1 696,7	25,90	Peintre entretien 2
x	x	x	x	x	x	Plombier entretien 1
71 004	2 038,2	39,0	296,3	1 741,9	40,94	Plombier entretien 2

Tableau A-6

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 500 employés et plus¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	5	7	38 941	50 830	46 617	24,40	105	9 014
Professionnel communic. 2	30	124	49 031	63 948	59 540	30,62	41	12 197
Professionnel communic. 3	7	14	64 319	81 424	77 526	39,35	0	12 903
Professionnel approvis. 1	11	225	x	x	x	x	x	x
Professionnel approvis. 2	47	447	48 168	62 472	58 351	29,74	70	11 442
Professionnel approvis. 3	9	55	67 209	89 483	82 418	41,36	0	14 616
Professionnel gest. ress. hum. 1	17	78	37 525	49 202	43 360	22,27	18	8 945
Professionnel gest. ress. hum. 2	65	433	45 660	59 876	57 040	29,69	39	10 954
Professionnel gest. ress. hum. 3	15	65	58 033	73 788	80 324	41,11	0	13 595
Professionnel gest. fin. 1	23	483	35 858	45 851	40 951	20,55	15	8 087
Professionnel gest. fin. 2	75	1 186	47 174	62 545	60 233	30,98	40	11 581
Professionnel gest. fin. 3	20	179	60 344	77 568	76 543	38,50	6	14 643
Analyste proc. adm. 1	3	591	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	17	1 594	50 514	70 226	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 1	17	426	38 854	52 161	51 035	25,46	36	10 319
Informaticien 2	56	1 891	50 364	66 549	65 416	33,10	28	11 762
Informaticien 3	18	1 192	61 020	78 466	79 616	39,79	13	13 246
Ingénieur 1	27	1 127	39 275	55 024	50 242	25,01	15	8 291
Ingénieur 2	51	3 833	53 168	78 988	70 904	35,68	30	11 335
Ingénieur 3	21	691	70 263	92 130	92 225	46,57	0	12 318
Professionnel sc. phys. 1	3	3	x	x	40 496	20,69	0	5 682
Professionnel sc. phys. 2	9	45	50 996	65 121	61 201	30,37	0	10 828
Professionnel sc. phys. 3	3	12	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	5	36	33 395	43 245	38 090	18,92	45	7 183
Techn. arts appl. graph. 2	21	92	28 962	39 748	39 660	20,96	92	8 015
Techn. arts appl. graph. 3	4	26	46 160	60 493	57 209	30,00	0	9 835
Techn. documentation 1	1	3	x	x	x	x	x	x
Techn. documentation 2	8	18	30 905	43 002	43 952	22,38	0	10 779
Techn. documentation 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 1	9	159	27 727	33 844	34 998	17,92	94	6 748
Techn. laboratoire 2	31	434	39 845	49 536	47 858	24,03	25	9 907
Techn. laboratoire 3	4	4	x	x	50 330	25,16	0	10 315
Technicien génie 1	16	210	27 198	36 532	33 306	16,72	57	6 579
Technicien génie 2	36	2 533	43 527	58 241	55 883	27,44	93	10 488
Technicien génie 3	15	239	49 499	65 303	64 253	32,35	0	9 228
Techn. informatique 1	20	439	33 862	44 023	38 543	19,72	16	8 457
Techn. informatique 2	60	2 367	37 263	49 491	45 038	23,02	25	8 969
Techn. informatique 3	9	74	48 270	61 391	59 867	30,61	0	9 708

Tableau A-6 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
55 736	1 914,5	36,6	234,9	1 679,5	33,30	Professionnel communic. 1
71 777	1 948,9	37,3	264,0	1 684,9	42,75	Professionnel communic. 2
90 430	1 970,8	37,7	310,7	1 660,2	54,50	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approuvis. 1
69 863	1 956,2	37,4	264,4	1 691,8	41,35	Professionnel approuvis. 2
97 034	1 991,7	38,1	281,6	1 710,2	56,90	Professionnel approuvis. 3
52 324	1 948,9	37,3	261,9	1 687,0	31,08	Professionnel gest. ress. hum. 1
68 033	1 919,2	36,7	266,6	1 652,6	41,24	Professionnel gest. ress. hum. 2
93 919	1 934,8	37,0	318,7	1 616,2	57,81	Professionnel gest. ress. hum. 3
49 053	2 002,7	38,3	274,0	1 728,7	28,57	Professionnel gest. fin. 1
71 854	1 951,0	37,3	265,4	1 685,6	42,85	Professionnel gest. fin. 2
91 193	1 990,1	38,1	282,3	1 707,9	53,44	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
61 389	2 004,2	38,4	275,0	1 729,3	35,50	Informaticien 1
77 206	1 980,8	37,9	266,5	1 714,2	45,13	Informaticien 2
92 875	2 001,6	38,3	273,2	1 728,5	53,77	Informaticien 3
58 548	2 004,8	38,4	253,1	1 751,6	33,43	Ingénieur 1
82 268	1 988,1	38,1	264,2	1 723,8	47,89	Ingénieur 2
104 543	1 979,7	37,9	265,6	1 714,1	61,08	Ingénieur 3
46 177	1 956,8	37,5	250,4	1 706,4	27,05	Professionnel sc. phys. 1
72 029	1 998,0	38,2	305,2	1 692,8	42,84	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
45 318	2 002,1	38,3	237,8	1 764,4	25,57	Techn. arts appl. graph. 1
47 767	1 882,7	36,0	280,6	1 602,0	29,91	Techn. arts appl. graph. 2
67 044	1 908,2	36,5	239,9	1 668,3	40,22	Techn. arts appl. graph. 3
x	x	x	x	x	x	Techn. documentation 1
54 731	1 959,9	37,5	259,3	1 700,5	32,15	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
41 841	1 952,1	37,4	235,8	1 716,3	24,39	Techn. laboratoire 1
57 790	1 994,8	38,2	293,0	1 701,8	34,20	Techn. laboratoire 2
60 646	2 001,6	38,3	257,4	1 744,2	34,83	Techn. laboratoire 3
39 943	1 987,0	38,0	259,2	1 727,8	23,13	Technicien génie 1
66 464	2 035,5	39,0	284,6	1 751,0	38,06	Technicien génie 2
73 481	1 986,5	38,0	277,6	1 708,9	43,31	Technicien génie 3
47 015	1 957,3	37,5	274,9	1 682,3	28,05	Techn. informatique 1
54 032	1 962,0	37,6	267,4	1 694,6	32,11	Techn. informatique 2
69 576	1 968,2	37,7	230,9	1 737,3	40,34	Techn. informatique 3

Tableau A-6

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 500 employés et plus¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau									
Op. saisie données 1	9	52	22 068	28 245	27 040	14,13	159	6 634	
Op. saisie données 2	11	149	23 791	33 355	33 469	17,38	9	8 500	
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Magasinier 1	18	445	36 385	41 034	42 863	20,70	167	9 270	
Magasinier 2	28	372	40 836	50 710	52 565	25,23	382	10 378	
Magasinier 3	4	35	x	x	x	x	x	x	
Op. duplicateur 1	2	3	x	x	x	x	x	x	
Op. duplicateur 2	9	14	29 638	38 555	35 551	18,38	107	7 708	
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Op. informatique 1	5	14	29 156	38 629	36 085	19,24	34	8 169	
Op. informatique 2	17	47	30 110	40 656	40 034	21,59	48	8 796	
Op. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x	x	
Personnel soutien adm. 1	56	1 572	23 599	31 427	29 785	15,74	37	6 611	
Personnel soutien adm. 2	78	3 293	29 429	38 987	36 449	18,90	96	7 797	
Personnel soutien adm. 3	14	168	34 966	47 300	45 569	25,03	27	9 245	
Personnel secrétariat 1	39	489	28 336	36 612	33 550	17,69	115	7 248	
Personnel secrétariat 2	67	1 188	31 471	40 738	40 356	20,90	66	8 425	
Personnel secrétariat 3	42	512	35 107	45 756	45 956	24,22	38	9 257	
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...	
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Téléphoniste-récept. 2	39	126	23 132	30 661	29 372	15,08	70	6 882	
Employés de service									
Cuisinier 1	3	37	...	...	x	x	x	x	
Cuisinier 2	5	62	x	x	x	x	x	x	
Cuisinier 3	2	6	x	x	x	x	x	x	
Gardien 2	19	6 185	42 301	45 481	26 910	12,93	266	4 036	
Gardien 3	3	300	...	...	x	x	x	x	
Journalier/préposé terr. 2	10	109	x	x	42 564	20,42	660	8 437	
Préposé cuisine/café. 2	4	38	x	x	24 081	11,56	112	3 903	
Préposé entretien (lourds) 2	20	689	22 470	30 219	35 459	17,38	57	7 148	
Préposé entretien (légers) 2	7	391	x	x	24 904	12,31	78	4 544	

Tableau A-6 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
33 833	1 917,6	36,7	281,2	1 636,4	20,75	Op. saisie données 1
41 978	1 924,4	36,8	299,7	1 624,7	25,79	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
52 299	2 064,8	39,5	291,6	1 773,2	29,45	Magasinier 1
63 326	2 077,3	39,8	307,4	1 769,9	35,91	Magasinier 2
x	x	x	x	x	x	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
43 365	1 969,3	37,7	270,1	1 699,2	26,07	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
44 288	1 889,4	36,2	315,9	1 573,5	28,56	Op. informatique 1
48 878	1 863,9	35,7	251,6	1 612,3	30,50	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
36 433	1 904,0	36,4	264,3	1 639,8	22,40	Personnel soutien adm. 1
44 342	1 932,7	37,0	270,5	1 662,2	26,87	Personnel soutien adm. 2
54 841	1 833,1	35,1	232,8	1 600,3	34,55	Personnel soutien adm. 3
40 913	1 901,4	36,4	270,1	1 631,4	25,23	Personnel secrétariat 1
48 847	1 941,6	37,2	263,9	1 677,8	29,43	Personnel secrétariat 2
55 251	1 907,7	36,5	256,2	1 651,5	33,72	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
36 324	1 943,2	37,2	278,2	1 664,9	21,93	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 1
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 2
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 3
31 213	2 082,5	39,9	230,9	1 851,7	16,91	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
51 661	2 084,1	39,9	259,8	1 824,3	28,32	Journalier/préposé terr. 2
28 096	2 084,1	39,9	242,8	1 841,2	15,28	Préposé cuisine/cafét. 2
42 664	2 032,4	38,9	288,7	1 743,7	24,51	Préposé entretien (lourds) 2
29 526	2 027,7	38,8	274,5	1 753,2	16,87	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-6

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur privé, établissements de 500 employés et plus¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
						Salaires horaire			
					\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	6	13	x	x	39 733	19,39	137	8 578	
Conducteur véh. lourds 2	15	933	x	x	50 634	24,31	23	11 607	
Électricien entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Électricien entretien 2	30	488	39 141	48 775	59 681	28,48	60	13 866	
Électricien entretien 3	4	20	x	x	61 672	29,55	571	12 913	
Mécanicien véh. motor. 1	2	11	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien véh. motor. 2	16	315	x	x	55 779	26,80	32	13 120	
Mécanicien véh. motor. 3	2	5	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien entret. Millwright 1	5	27	x	x	40 943	19,75	0	8 506	
Mécanicien entret. Millwright 2	34	1 456	31 026	38 348	55 228	26,46	14	11 826	
Mécanicien machines fixes 1	2	6	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien machines fixes 2	14	79	x	x	53 310	26,77	60	11 599	
Mécanicien machines fixes 3	3	10	...	...	48 912	24,02	0	10 775	
Mécanicien machines fixes 4	5	12	x	x	57 147	28,37	0	14 425	
Menuisier entretien 1	3	10	...	...	41 832	20,07	0	9 326	
Menuisier entretien 2	26	126	36 767	43 156	53 660	25,77	193	11 975	
Peintre entretien 1	2	4	...	...	x	x	x	x	
Peintre entretien 2	11	39	x	x	54 799	26,54	107	11 945	
Plombier entretien 1	3	4	...	...	37 601	18,02	0	7 138	
Plombier entretien 2	25	230	x	x	60 805	29,03	40	14 403	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-6 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
48 447	2 047,5	39,2	256,6	1 791,0	27,18	Conducteur véh. légers 2
62 264	2 080,9	39,8	306,8	1 774,1	35,17	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
73 607	2 089,3	40,0	390,8	1 698,5	43,57	Électricien entretien 2
75 156	2 087,2	40,0	306,6	1 780,6	42,22	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
68 930	2 081,5	39,8	309,1	1 772,4	38,98	Mécanicien véh. motor. 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 3
49 449	2 071,5	39,7	277,6	1 794,0	27,59	Mécanicien entret. Millwright 1
67 067	2 084,6	39,9	329,5	1 755,1	38,42	Mécanicien entret. Millwright 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 1
64 969	2 024,1	38,7	299,3	1 724,8	38,33	Mécanicien machines fixes 2
59 686	2 048,6	39,2	304,4	1 744,2	34,59	Mécanicien machines fixes 3
71 572	2 017,8	38,6	290,3	1 727,5	41,81	Mécanicien machines fixes 4
51 158	2 082,5	39,9	229,7	1 852,9	27,58	Menuisier entretien 1
65 828	2 083,0	39,9	323,5	1 759,5	37,56	Menuisier entretien 2
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 1
66 851	2 065,3	39,5	308,4	1 756,9	38,14	Peintre entretien 2
44 739	2 087,2	40,0	299,4	1 787,8	25,04	Plombier entretien 1
75 248	2 092,4	40,1	398,1	1 694,3	44,71	Plombier entretien 2

Tableau A-7

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur manufacturier¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	2	2	x	x	x	x	x	x
Professionnel communic. 2	8	24	45 537	58 570	56 552	28,17	0	12 304
Professionnel communic. 3	2	5	x	x	x	x	x	x
Professionnel approvis. 1	7	216	x	x	x	x	x	x
Professionnel approvis. 2	42	354	48 285	63 119	58 694	29,59	54	11 909
Professionnel approvis. 3	9	48	61 205	76 775	75 208	37,89	0	14 752
Professionnel gest. ress. hum. 1	4	16	x	x	42 346	21,37	0	8 753
Professionnel gest. ress. hum. 2	51	186	49 818	65 151	59 360	30,27	0	12 458
Professionnel gest. ress. hum. 3	6	16	79 042	94 621	93 854	46,93	0	18 938
Professionnel gest. fin. 1	12	89	37 200	48 937	42 462	20,84	31	8 842
Professionnel gest. fin. 2	59	363	49 709	65 109	60 866	31,21	39	11 575
Professionnel gest. fin. 3	9	39	67 610	86 299	83 533	42,31	0	17 850
Analyste proc. adm. 1	1	12	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	6	101	x	x	65 237	33,91	0	10 150
Analyste proc. adm. 3	1	2	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	7	12	39 670	48 791	44 772	22,81	0	9 819
Informaticien 2	34	200	51 799	66 795	64 551	33,43	59	13 676
Informaticien 3	5	70	x	x	77 925	38,66	0	10 473
Ingénieur 1	30	785	43 870	55 565	53 426	26,14	0	9 756
Ingénieur 2	66	2 671	53 489	77 900	70 847	35,32	0	13 093
Ingénieur 3	20	280	74 852	93 019	91 718	45,99	0	14 531
Professionnel sc. phys. 1	2	2	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 2	9	19	59 623	75 685	70 802	35,80	0	13 988
Professionnel sc. phys. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	5	36	31 820	41 119	36 376	18,05	0	6 826
Techn. arts appl. graph. 2	11	40	35 406	48 501	43 748	23,71	523	7 535
Techn. arts appl. graph. 3	2	21	x	x	x	x	x	x
Techn. documentation 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. documentation 2	3	4	x	x	42 746	24,83	872	6 480
Techn. documentation 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 1	15	144	31 537	38 833	41 762	20,89	78	8 315
Techn. laboratoire 2	42	452	39 887	48 593	48 508	23,99	0	10 662
Techn. laboratoire 3	5	5	46 180	58 392	49 359	24,24	0	10 116
Technicien génie 1	19	123	34 758	43 411	42 927	20,93	25	9 244
Technicien génie 2	51	2 336	44 173	56 982	55 649	27,10	55	12 066
Technicien génie 3	13	101	52 817	65 996	69 107	34,35	0	13 183
Techn. informatique 1	11	56	35 019	43 134	38 460	19,08	0	7 996
Techn. informatique 2	43	264	39 698	50 824	47 808	24,43	10	9 380
Techn. informatique 3	4	30	x	x	63 941	32,43	0	10 404

Tableau A-7 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 1
68 857	2 013,6	38,5	250,9	1 762,7	39,24	Professionnel communic. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
70 657	1 989,6	38,1	269,3	1 720,3	41,35	Professionnel approvis. 2
89 960	1 982,3	37,9	311,0	1 671,3	54,16	Professionnel approvis. 3
51 099	1 983,9	38,0	254,9	1 729,0	29,61	Professionnel gest. ress. hum. 1
71 818	1 967,7	37,7	273,9	1 693,8	42,77	Professionnel gest. ress. hum. 2
112 792	1 994,3	38,2	394,8	1 599,6	70,44	Professionnel gest. ress. hum. 3
51 335	2 033,5	38,9	255,1	1 778,4	28,84	Professionnel gest. fin. 1
72 480	1 963,0	37,6	259,2	1 703,8	43,11	Professionnel gest. fin. 2
101 384	1 977,6	37,9	273,3	1 704,3	60,07	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
75 387	1 948,4	37,3	247,3	1 701,1	44,99	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
54 591	1 978,7	37,9	274,2	1 704,5	32,16	Informaticien 1
78 285	1 953,6	37,4	249,2	1 704,4	46,61	Informaticien 2
88 398	2 022,5	38,7	233,9	1 788,6	49,61	Informaticien 3
63 182	2 042,8	39,1	265,0	1 777,9	35,60	Ingénieur 1
83 940	2 009,5	38,5	269,4	1 740,0	48,48	Ingénieur 2
106 249	1 993,8	38,2	289,4	1 704,4	62,44	Ingénieur 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 1
84 790	1 978,7	37,9	289,1	1 689,6	50,67	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
43 202	2 002,1	38,3	231,7	1 770,5	24,27	Techn. arts appl. graph. 1
51 805	1 789,8	34,3	278,8	1 511,0	33,31	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 1
50 098	1 705,8	32,6	259,9	1 445,9	34,35	Techn. documentation 2
x	x	x	x	x	x	Techn. documentation 3
50 155	1 987,5	38,0	247,7	1 739,8	28,76	Techn. laboratoire 1
59 169	2 026,1	38,8	300,2	1 725,9	34,52	Techn. laboratoire 2
59 475	2 038,7	39,0	262,2	1 776,5	33,55	Techn. laboratoire 3
52 197	2 050,2	39,2	284,4	1 765,8	29,60	Technicien génie 1
67 769	2 057,5	39,4	294,5	1 763,0	38,66	Technicien génie 2
82 290	2 024,6	38,8	362,9	1 661,7	50,26	Technicien génie 3
46 456	2 024,6	38,8	245,0	1 779,6	26,26	Techn. informatique 1
57 197	1 970,3	37,7	260,8	1 709,5	33,94	Techn. informatique 2
74 345	1 999,5	38,3	235,0	1 764,5	42,82	Techn. informatique 3

Tableau A-7

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur manufacturier¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau									
Employés de bureau									
Op. saisie données 1	3	7	x	x	25 991	12,81	0	6 316	
Op. saisie données 2	4	20	x	x	27 933	14,80	0	7 451	
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Magasinier 1	23	292	40 331	44 972	41 260	19,89	138	8 616	
Magasinier 2	36	376	40 297	48 262	50 538	24,48	295	10 902	
Magasinier 3	6	37	38 280	46 703	48 206	23,10	383	9 282	
Op. duplicateur 1	1	1	x	x	x	x	x	x	
Op. duplicateur 2	4	8	31 071	41 209	40 033	21,24	79	8 940	
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Op. informatique 1	2	4	x	x	x	x	x	x	
Op. informatique 2	9	22	32 470	41 949	40 165	21,79	0	8 640	
Op. informatique 3	1	1	x	x	x	x	x	x	
Personnel soutien adm. 1	30	223	27 136	34 699	32 141	16,88	24	7 182	
Personnel soutien adm. 2	55	715	33 319	41 961	39 391	20,21	107	8 472	
Personnel soutien adm. 3	8	64	37 050	51 744	50 234	27,35	46	9 005	
Personnel secrétariat 1	28	153	30 635	39 593	36 360	18,97	47	8 568	
Personnel secrétariat 2	48	310	34 075	43 404	43 648	22,61	119	9 614	
Personnel secrétariat 3	21	159	38 373	48 779	49 856	25,88	44	11 274	
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...	
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Téléphoniste-récept. 2	14	22	27 222	34 498	30 145	15,66	8	7 632	
Employés de service									
Cuisinier 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Cuisinier 2	1	1	...	...	x	x	x	x	
Cuisinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Gardien 2	12	87	x	x	42 791	20,89	238	9 036	
Gardien 3	2	2	...	...	x	x	x	x	
Journalier/préposé terr. 2	4	111	...	...	x	x	x	x	
Préposé cuisine/café. 2	1	1	...	...	x	x	x	x	
Préposé entretien (lourds) 2	20	263	x	x	39 681	19,17	20	9 273	
Préposé entretien (légers) 2	5	18	...	...	..	..	..	..	

Tableau A-7 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Employés de bureau						
						Employés de bureau
32 307	2 029,8	38,9	288,3	1 741,5	18,68	Op. saisie données 1
35 384	1 876,9	35,9	283,5	1 593,4	22,12	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
50 014	2 072,1	39,7	264,1	1 807,9	27,96	Magasinier 1
61 735	2 062,2	39,5	298,7	1 763,5	35,22	Magasinier 2
57 871	2 087,2	40,0	265,5	1 821,7	31,83	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
49 052	1 903,5	36,4	258,5	1 645,0	30,27	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 1
48 805	1 855,0	35,5	254,3	1 600,7	30,72	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
39 347	1 933,8	37,0	250,8	1 683,0	23,87	Personnel soutien adm. 1
47 969	1 958,3	37,5	282,3	1 676,0	28,94	Personnel soutien adm. 2
59 285	1 851,9	35,4	266,1	1 585,7	37,70	Personnel soutien adm. 3
44 975	1 927,0	36,9	306,4	1 620,6	27,97	Personnel secrétariat 1
53 381	1 945,3	37,2	297,4	1 647,9	32,74	Personnel secrétariat 2
61 175	1 946,3	37,3	283,5	1 662,8	37,36	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
37 786	1 926,0	36,9	315,1	1 610,9	23,67	Téléphoniste-récept. 2
Employés de service						
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 1
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 2
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 3
52 065	2 048,6	39,2	271,8	1 776,8	29,56	Gardien 2
x	x	x	x	x	x	Gardien 3
x	x	x	x	x	x	Journalier/préposé terr. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé cuisine/cafét. 2
48 974	2 071,0	39,6	318,7	1 752,4	28,09	Préposé entretien (lourds) 2
..	..	..	..	..	..	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-7

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, secteur manufacturier¹, en 2004

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	2	3	...	...	x	x	x	x
Conducteur véh. lourds 2	15	224	x	x	50 851	24,37	17	10 140
Électricien entretien 1	1	15	...	...	x	x	x	x
Électricien entretien 2	29	448	40 273	48 795	59 312	28,74	43	13 922
Électricien entretien 3	5	21	x	x	60 733	29,10	525	12 451
Mécanicien véh. motor. 1	2	5	...	...	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 2	12	96	x	x	57 046	27,33	37	14 192
Mécanicien véh. motor. 3	1	1	...	...	x	x	x	x
Mécanicien entret. Millwright 1	8	46	...	...	39 006	18,74	115	8 736
Mécanicien entret. Millwright 2	53	1 603	36 217	42 968	57 114	27,80	6	12 589
Mécanicien machines fixes 1	3	10	...	...	50 428	24,27	132	11 882
Mécanicien machines fixes 2	17	96	x	x	52 635	25,93	31	11 274
Mécanicien machines fixes 3	6	20	...	...	51 747	24,76	0	11 339
Mécanicien machines fixes 4	5	17	...	...	47 177	21,93	0	9 918
Menuisier entretien 1	2	8	...	...	x	x	x	x
Menuisier entretien 2	25	104	37 252	43 626	56 031	27,09	101	12 924
Peintre entretien 1	2	6	...	...	x	x	x	x
Peintre entretien 2	6	23	x	x	57 302	27,76	122	12 487
Plombier entretien 1	3	21	...	...	x	x	x	x
Plombier entretien 2	34	296	x	x	59 768	28,91	25	14 085

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-7 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
x	x	x	x	x	x	Conducteur véh. légers 2
61 008	2 086,7	39,9	262,4	1 824,3	33,71	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
73 277	2 060,6	39,4	357,3	1 703,2	43,29	Électricien entretien 2
73 708	2 087,2	40,0	297,5	1 789,7	41,25	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
71 274	2 087,2	40,0	329,7	1 757,5	40,60	Mécanicien véh. motor. 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 3
47 857	2 080,9	39,8	275,5	1 805,4	26,53	Mécanicien entret. Millwright 1
69 708	2 063,7	39,5	318,5	1 745,2	40,37	Mécanicien entret. Millwright 2
62 442	2 079,9	39,8	334,3	1 745,6	35,83	Mécanicien machines fixes 1
63 940	2 047,5	39,2	301,3	1 746,2	36,96	Mécanicien machines fixes 2
63 086	2 090,9	40,0	310,0	1 780,9	35,57	Mécanicien machines fixes 3
57 095	2 155,0	41,3	285,0	1 870,0	30,94	Mécanicien machines fixes 4
x	x	x	x	x	x	Menuisier entretien 1
69 056	2 073,1	39,7	317,0	1 756,2	39,50	Menuisier entretien 2
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 1
69 911	2 066,3	39,6	306,9	1 759,5	39,86	Peintre entretien 2
x	x	x	x	x	x	Plombier entretien 1
73 877	2 067,9	39,6	355,6	1 712,3	43,46	Plombier entretien 2

Tableau A-8

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur public¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	14	267	37 832	45 241	41 423	22,15	31	9 636
Professionnel communic. 2	49	1 231	48 620	64 623	60 887	32,74	220	12 129
Professionnel communic. 3	8	303	60 281	75 658	73 650	38,94	28	14 185
Professionnel approuvis. 1	4	409	40 562	46 758	x	x	x	x
Professionnel approuvis. 2	31	691	52 352	63 140	60 768	31,59	24	13 863
Professionnel approuvis. 3	7	332	63 728	73 903	72 591	37,36	27	17 055
Professionnel gest. ress. hum. 1	19	286	40 683	49 898	45 346	24,12	174	10 877
Professionnel gest. ress. hum. 2	69	1 876	50 369	67 418	63 096	33,80	371	12 738
Professionnel gest. ress. hum. 3	29	298	61 847	78 949	77 421	40,96	390	15 761
Professionnel gest. fin. 1	12	367	39 030	52 404	45 558	23,95	62	11 400
Professionnel gest. fin. 2	55	1 857	45 993	65 020	58 488	31,62	400	11 762
Professionnel gest. fin. 3	16	494	58 866	78 448	74 248	39,37	207	14 685
Analyste proc. adm. 1	4	39	42 722	49 777	48 087	24,81	20	12 791
Analyste proc. adm. 2	16	190	49 211	68 502	66 039	35,68	329	12 320
Analyste proc. adm. 3	3	19	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	15	779	38 135	48 467	43 162	23,13	39	9 598
Informaticien 2	41	6 279	47 983	66 097	61 369	33,17	169	11 654
Informaticien 3	15	1 808	62 990	79 652	72 126	38,13	47	14 643
Ingénieur 1	5	201	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 2	51	2 327	53 362	74 686	70 912	38,31	149	11 603
Ingénieur 3	15	570	75 788	87 852	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 1	3	83	x	x	46 697	24,23	18	12 190
Professionnel sc. phys. 2	11	857	52 706	70 416	66 499	35,43	253	13 227
Professionnel sc. phys. 3	4	246	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	8	44	30 330	38 027	36 039	19,95	339	8 561
Techn. arts appl. graph. 2	28	318	34 868	44 022	42 543	23,19	162	8 897
Techn. arts appl. graph. 3	5	35	42 829	47 350	46 702	25,66	213	9 184
Techn. documentation 1	24	186	30 923	38 943	37 043	20,34	568	9 165
Techn. documentation 2	58	1 468	32 535	42 382	41 370	22,43	244	9 541
Techn. documentation 3	8	37	41 193	46 462	45 294	24,90	275	10 153
Techn. laboratoire 1	7	96	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 2	20	2 271	36 651	46 724	46 148	25,21	722	9 964
Techn. laboratoire 3	9	495	36 670	49 640	48 973	26,79	771	10 409
Technicien génie 1	16	150	31 347	36 388	34 909	18,92	205	7 402
Technicien génie 2	59	3 533	39 861	54 393	53 242	29,33	151	9 768
Technicien génie 3	19	682	51 672	60 710	60 111	32,09	45	12 310
Techn. informatique 1	16	668	34 464	37 076	36 068	19,38	78	8 128
Techn. informatique 2	64	2 998	37 020	48 032	44 346	24,10	213	9 152
Techn. informatique 3	16	463	39 573	50 575	49 548	27,14	285	9 901

Tableau A-8 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
51 089	1 868,0	35,8	301,7	1 566,3	32,56	Professionnel communic. 1
73 236	1 862,3	35,6	298,8	1 563,5	46,88	Professionnel communic. 2
87 864	1 893,6	36,2	307,4	1 586,3	55,39	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
74 655	1 925,4	36,9	311,5	1 613,9	46,26	Professionnel approvis. 2
89 672	1 943,7	37,2	314,7	1 629,0	55,04	Professionnel approvis. 3
56 396	1 876,4	35,9	304,6	1 571,8	35,82	Professionnel gest. ress. hum. 1
76 205	1 868,0	35,8	299,2	1 568,9	48,61	Professionnel gest. ress. hum. 2
93 572	1 890,0	36,2	316,7	1 573,3	59,56	Professionnel gest. ress. hum. 3
57 020	1 896,7	36,3	309,4	1 587,3	35,82	Professionnel gest. fin. 1
70 651	1 850,3	35,4	291,2	1 559,1	45,33	Professionnel gest. fin. 2
89 141	1 886,8	36,1	308,1	1 578,7	56,46	Professionnel gest. fin. 3
60 898	1 938,5	37,1	313,5	1 625,0	37,48	Analyste proc. adm. 1
78 688	1 856,6	35,5	307,8	1 548,8	50,94	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
52 798	1 862,8	35,7	301,4	1 561,4	33,75	Informaticien 1
73 191	1 851,3	35,4	296,6	1 554,7	47,09	Informaticien 2
86 816	1 892,0	36,2	303,7	1 588,3	54,62	Informaticien 3
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 1
82 664	1 852,4	35,5	302,8	1 549,6	53,36	Ingénieur 2
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 3
58 905	1 924,9	36,8	308,6	1 616,3	36,38	Professionnel sc. phys. 1
79 980	1 879,5	36,0	298,1	1 581,4	50,59	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
44 939	1 808,6	34,6	306,9	1 501,7	30,01	Techn. arts appl. graph. 1
51 601	1 834,6	35,1	298,0	1 536,6	33,61	Techn. arts appl. graph. 2
56 099	1 821,1	34,9	301,0	1 520,1	36,93	Techn. arts appl. graph. 3
46 776	1 822,1	34,9	323,7	1 498,4	31,31	Techn. documentation 1
51 155	1 843,0	35,3	297,0	1 546,0	33,07	Techn. documentation 2
55 722	1 811,7	34,7	325,2	1 486,5	37,31	Techn. documentation 3
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 1
56 834	1 831,5	35,1	282,3	1 549,3	36,69	Techn. laboratoire 2
60 153	1 828,9	35,0	281,6	1 547,3	38,90	Techn. laboratoire 3
42 515	1 845,1	35,3	303,3	1 541,8	27,63	Technicien génie 1
63 161	1 834,1	35,1	306,4	1 527,8	41,79	Technicien génie 2
72 467	1 875,9	35,9	312,4	1 563,5	46,39	Technicien génie 3
44 274	1 856,0	35,5	300,0	1 556,0	28,36	Techn. informatique 1
53 711	1 838,8	35,2	297,0	1 541,8	34,82	Techn. informatique 2
59 734	1 825,8	34,9	287,2	1 538,6	38,85	Techn. informatique 3

Tableau A-8

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur public¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	8	60	23 763	30 411	27 966	15,37	394	6 520
Op. saisie données 2	12	144	27 508	30 562	30 470	16,44	49	7 225
Op. saisie données 3	1	3	27 631	31 521	31 522	17,26	32	6 486
Magasinier 1	33	570	26 708	30 454	34 430	17,61	351	7 642
Magasinier 2	55	1 626	29 259	35 421	35 219	18,91	260	8 062
Magasinier 3	7	68	32 672	39 994	40 612	21,33	219	9 578
Op. duplicateur 1	3	8	x	x	33 853	17,79	272	7 756
Op. duplicateur 2	14	187	26 542	32 432	32 538	17,56	270	7 250
Op. duplicateur 3	1	38	30 371	34 407	34 301	18,78	272	7 496
Op. informatique 1	4	52	x	x	x	x	x	x
Op. informatique 2	22	311	30 785	36 664	35 882	19,12	245	8 174
Op. informatique 3	4	65	x	x	x	x	x	x
Personnel soutien adm. 1	65	4 068	25 602	29 846	28 595	15,76	363	6 716
Personnel soutien adm. 2	85	13 915	30 271	34 698	34 199	18,41	171	8 243
Personnel soutien adm. 3	39	2 752	32 557	38 688	37 782	20,75	337	8 358
Personnel secrétariat 1	65	5 566	26 959	32 123	31 343	17,23	336	7 280
Personnel secrétariat 2	83	7 713	31 163	34 842	34 554	19,00	173	7 464
Personnel secrétariat 3	48	489	32 920	41 992	40 747	22,63	335	9 152
Préposé télécomm. 1	1	19	28 528	30 614	30 380	15,14	31	6 246
Préposé télécomm. 2	8	68	30 194	40 979	40 428	20,07	742	9 925
Préposé télécomm. 3	3	205	x	x	x	x	x	x
Téléphoniste-récept. 2	54	396	25 955	29 667	28 776	15,84	295	6 548
Employés de service								
Cuisinier 1	6	388	x	x	32 628	16,38	350	7 733
Cuisinier 2	10	1 080	x	x	36 889	18,43	430	8 624
Cuisinier 3	2	29	...	...	42 782	20,68	32	10 880
Gardien 2	22	568	30 655	35 991	35 358	17,66	240	8 506
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	63	2 444	30 885	37 866	34 463	17,14	287	7 826
Préposé cuisine/café. 2	7	2 106	x	x	29 348	14,53	373	6 848
Préposé entretien (lourds) 2	51	4 414	28 718	32 599	31 877	15,90	425	7 559
Préposé entretien (légers) 2	13	1 234	x	x	29 882	14,92	398	6 921

Tableau A-8 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
34 879	1 821,1	34,9	320,5	1 500,6	23,26	Op. saisie données 1
37 744	1 850,8	35,4	317,5	1 533,3	24,60	Op. saisie données 2
38 040	1 826,3	35,0	309,4	1 516,9	25,08	Op. saisie données 3
42 423	1 947,4	37,3	318,4	1 628,9	25,95	Magasinier 1
43 542	1 867,0	35,7	306,5	1 560,5	27,98	Magasinier 2
50 409	1 905,1	36,5	307,1	1 598,0	31,52	Magasinier 3
41 881	1 900,4	36,4	344,7	1 555,7	26,91	Op. duplicateur 1
40 058	1 852,4	35,5	290,1	1 562,3	25,65	Op. duplicateur 2
42 069	1 826,3	35,0	276,2	1 550,1	27,14	Op. duplicateur 3
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 1
44 301	1 874,8	35,9	303,4	1 571,4	28,20	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
35 674	1 815,3	34,7	291,8	1 523,5	23,44	Personnel soutien adm. 1
42 613	1 856,0	35,5	311,1	1 545,0	27,56	Personnel soutien adm. 2
46 477	1 821,1	34,9	290,8	1 530,3	30,40	Personnel soutien adm. 3
38 960	1 819,5	34,8	295,7	1 523,9	25,62	Personnel secrétariat 1
42 190	1 820,0	34,8	301,7	1 518,3	27,83	Personnel secrétariat 2
50 234	1 803,3	34,5	303,1	1 500,3	33,56	Personnel secrétariat 3
36 657	2 004,8	38,4	339,6	1 665,2	21,99	Préposé télécomm. 1
51 096	2 011,0	38,5	368,4	1 642,6	31,04	Préposé télécomm. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 3
35 619	1 817,4	34,8	303,5	1 514,0	23,57	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
40 711	1 991,2	38,1	321,4	1 669,8	24,39	Cuisinier 1
45 943	2 002,7	38,3	319,7	1 682,9	27,32	Cuisinier 2
53 693	2 066,8	39,6	375,1	1 691,8	31,71	Cuisinier 3
44 104	2 004,2	38,4	328,4	1 675,9	26,41	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
42 577	2 015,7	38,6	334,0	1 681,7	25,44	Journalier/préposé terr. 2
36 569	2 020,4	38,7	319,9	1 700,5	21,51	Préposé cuisine/café. 2
39 862	2 008,4	38,4	325,9	1 682,5	23,78	Préposé entretien (lourds) 2
37 202	2 003,7	38,4	314,2	1 689,6	22,03	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-8

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur public¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	52	1 570	31 397	38 497	40 751	19,93	367	10 386	
Conducteur véh. lourds 2	51	1 460	31 820	39 941	41 491	20,99	452	10 676	
Électricien entretien 1	5	21	x	x	42 878	20,54	844	9 234	
Électricien entretien 2	50	695	36 508	46 030	44 945	22,18	438	9 988	
Électricien entretien 3	13	37	39 339	51 597	49 395	24,61	178	9 632	
Mécanicien véh. motor. 1	16	140	x	x	40 840	20,65	278	8 925	
Mécanicien véh. motor. 2	53	1 216	35 922	44 832	46 556	23,21	596	10 170	
Mécanicien véh. motor. 3	4	56	x	x	x	x	x	x	
Mécanicien entret. Millwright 1	2	3	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien entret. Millwright 2	14	625	33 295	41 518	48 112	24,22	312	9 387	
Mécanicien machines fixes 1	4	26	42 263	46 833	x	x	x	x	
Mécanicien machines fixes 2	14	231	x	x	41 601	20,54	448	9 975	
Mécanicien machines fixes 3	7	135	x	x	39 028	18,98	178	10 350	
Mécanicien machines fixes 4	10	49	31 661	42 817	37 685	18,49	394	8 928	
Menuisier entretien 1	4	14	x	x	42 143	20,25	403	8 446	
Menuisier entretien 2	52	594	33 456	42 003	41 089	20,41	469	10 022	
Peintre entretien 1	3	3	x	x	40 266	19,50	349	8 736	
Peintre entretien 2	36	302	32 873	40 073	38 547	19,21	450	9 282	
Plombier entretien 1	5	10	x	x	40 161	19,24	205	11 060	
Plombier entretien 2	44	558	34 700	44 428	42 430	21,10	431	10 125	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-8 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Ouvriers						
51 505	2 046,0	39,2	348,0	1 697,9	30,42	Conducteur véh. légers 2
52 620	1 982,8	38,0	343,4	1 639,5	32,26	Conducteur véh. lourds 2
52 956	2 087,2	40,0	404,7	1 682,5	31,52	Électricien entretien 1
55 372	2 027,7	38,8	341,9	1 685,9	32,92	Électricien entretien 2
59 205	2 012,1	38,5	334,8	1 677,3	35,43	Électricien entretien 3
50 044	1 986,0	38,0	343,6	1 642,3	30,61	Mécanicien véh. motor. 1
57 322	2 010,5	38,5	347,5	1 663,0	34,59	Mécanicien véh. motor. 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien entret. Millwright 1
57 811	1 993,3	38,2	340,1	1 653,2	35,11	Mécanicien entret. Millwright 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 1
52 024	2 025,1	38,8	327,5	1 697,6	30,65	Mécanicien machines fixes 2
49 556	2 058,0	39,4	354,4	1 703,6	29,11	Mécanicien machines fixes 3
47 007	2 036,6	39,0	340,4	1 696,2	27,76	Mécanicien machines fixes 4
50 992	2 080,9	39,8	385,3	1 695,7	30,06	Menuisier entretien 1
51 581	2 016,8	38,6	335,2	1 681,5	30,78	Menuisier entretien 2
49 352	2 063,7	39,5	380,4	1 683,3	29,31	Peintre entretien 1
48 279	2 010,5	38,5	335,8	1 674,7	28,95	Peintre entretien 2
51 427	2 087,2	40,0	374,5	1 712,7	30,05	Plombier entretien 1
52 986	2 013,6	38,5	334,7	1 678,9	31,65	Plombier entretien 2

Tableau A-9

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration municipale¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte		
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)		
					\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Professionnels										
Professionnel communic. 1	5	10	35 286	47 535	42 243	23,70	155	11 613		
Professionnel communic. 2	21	124	42 427	67 411	60 895	33,63	1377	12 953		
Professionnel communic. 3	1	3	x	x	x	x	x	x		
Professionnel approvis. 1	0	0	...	...	...	...	...	...		
Professionnel approvis. 2	7	8	49 246	65 613	62 175	34,69	1006	12 462		
Professionnel approvis. 3	3	3	54 535	74 053	57 714	31,60	1199	13 865		
Professionnel gest. ress. hum. 1	8	28	35 120	54 774	44 313	24,67	829	11 527		
Professionnel gest. ress. hum. 2	38	225	44 158	68 359	58 729	32,36	989	14 078		
Professionnel gest. ress. hum. 3	17	66	66 005	81 135	77 167	42,25	1741	18 924		
Professionnel gest. fin. 1	4	7	39 553	63 133	52 602	29,13	1051	12 088		
Professionnel gest. fin. 2	26	189	45 611	70 927	64 316	35,66	1302	13 736		
Professionnel gest. fin. 3	7	48	x	x	x	x	x	x		
Analyste proc. adm. 1	1	1	x	x	x	x	x	x		
Analyste proc. adm. 2	5	45	43 919	73 183	67 595	37,20	1497	13 825		
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...		
Informaticien 1	2	3	x	x	x	x	x	x		
Informaticien 2	18	285	43 138	67 738	65 140	36,08	1206	13 604		
Informaticien 3	8	23	68 361	83 267	78 245	42,95	1757	18 789		
Ingénieur 1	1	1	x	x	x	x	x	x		
Ingénieur 2	28	192	47 939	73 748	68 238	37,65	1568	14 203		
Ingénieur 3	8	31	66 594	82 212	79 014	43,26	2378	16 637		
Professionnel sc. phys. 1	0	0	...	...	...	...	...	...		
Professionnel sc. phys. 2	3	11	x	x	x	x	x	x		
Professionnel sc. phys. 3	1	1	x	x	x	x	x	x		
Techniciens										
Techn. arts appl. graph. 1	6	30	x	x	38 656	21,51	516	9 744		
Techn. arts appl. graph. 2	14	29	33 404	46 486	45 053	25,35	672	10 598		
Techn. arts appl. graph. 3	2	5	x	x	x	x	x	x		
Techn. documentation 1	17	141	31 481	40 937	38 342	21,09	713	9 539		
Techn. documentation 2	36	104	31 183	40 595	38 997	22,46	605	9 219		
Techn. documentation 3	2	6	x	x	x	x	x	x		
Techn. laboratoire 1	0	0	...	...	...	...	...	...		
Techn. laboratoire 2	6	27	34 736	46 948	43 382	23,88	820	7 915		
Techn. laboratoire 3	0	0	...	...	...	...	...	...		
Technicien génie 1	8	17	33 708	49 005	46 573	25,26	459	10 552		
Technicien génie 2	35	202	37 887	50 343	49 111	27,28	686	11 109		
Technicien génie 3	3	4	x	x	51 044	27,74	118	10 398		
Techn. informatique 1	5	10	29 640	40 483	37 158	21,44	257	8 907		
Techn. informatique 2	36	246	36 281	50 021	45 657	25,35	683	10 357		
Techn. informatique 3	5	26	40 123	56 804	55 746	31,17	235	11 684		

Tableau A-9 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Professionnels						
54 011	1 788,2	34,2	305,3	1 482,9	36,47	Professionnel communic. 1
75 225	1 811,2	34,7	311,6	1 499,6	50,15	Professionnel communic. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel approvis. 1
75 643	1 801,3	34,5	314,9	1 486,3	51,11	Professionnel approvis. 2
72 779	1 826,3	35,0	353,5	1 472,8	49,52	Professionnel approvis. 3
56 669	1 800,7	34,5	335,9	1 464,8	38,78	Professionnel gest. ress. hum. 1
73 797	1 815,3	34,7	339,2	1 476,1	50,04	Professionnel gest. ress. hum. 2
97 832	1 826,3	35,0	358,1	1 468,2	66,79	Professionnel gest. ress. hum. 3
65 742	1 809,1	34,6	325,0	1 484,1	44,32	Professionnel gest. fin. 1
79 354	1 802,8	34,5	314,4	1 488,4	53,29	Professionnel gest. fin. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
82 917	1 816,9	34,8	316,5	1 500,4	55,19	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
x	x	x	x	x	x	Informaticien 1
79 951	1 804,4	34,5	314,1	1 490,2	53,60	Informaticien 2
98 791	1 821,6	34,9	351,0	1 470,6	67,34	Informaticien 3
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 1
84 009	1 812,2	34,7	320,3	1 491,9	56,30	Ingénieur 2
98 029	1 820,0	34,8	319,2	1 500,8	65,10	Ingénieur 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
Techniciens						
48 916	1 798,6	34,4	316,0	1 482,6	33,03	Techn. arts appl. graph. 1
56 323	1 781,4	34,1	316,7	1 464,7	38,54	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
48 595	1 819,5	34,8	330,5	1 489,0	32,71	Techn. documentation 1
48 822	1 737,1	33,2	303,3	1 433,8	34,11	Techn. documentation 2
x	x	x	x	x	x	Techn. documentation 3
...	...	...	...	...	...	Techn. laboratoire 1
52 117	1 818,5	34,8	351,0	1 467,5	35,51	Techn. laboratoire 2
...	...	...	...	...	...	Techn. laboratoire 3
57 584	1 844,0	35,3	311,1	1 533,0	37,62	Technicien génie 1
60 905	1 800,2	34,5	316,4	1 483,8	41,08	Technicien génie 2
61 560	1 835,7	35,1	304,1	1 531,6	40,03	Technicien génie 3
46 322	1 731,9	33,1	291,8	1 440,0	32,18	Techn. informatique 1
56 697	1 802,8	34,5	329,7	1 473,1	38,53	Techn. informatique 2
67 665	1 800,7	34,5	292,8	1 507,9	45,24	Techn. informatique 3

Tableau A-9

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration municipale¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte		
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)		
					\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau										
Op. saisie données 1	6	41	22 923	31 641	28 338	15,60	406		6 576	
Op. saisie données 2	2	5	x	x	x	x	x		x	
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...		...	
Magasinier 1	15	45	27 631	38 350	37 375	19,49	345		9 451	
Magasinier 2	31	125	33 587	43 769	42 046	22,31	652		10 337	
Magasinier 3	4	4	33 045	44 352	44 352	24,69	672		9 861	
Op. duplicateur 1	2	5	x	x	x	x	x		x	
Op. duplicateur 2	4	8	28 463	40 505	37 948	21,12	486		7 841	
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...		...	
Op. informatique 1	0	0	...	...	...	...	...		...	
Op. informatique 2	6	17	32 736	45 036	44 414	23,71	1042		8 261	
Op. informatique 3	0	0	...	...	...	...	...		...	
Personnel soutien adm. 1	41	968	23 141	31 540	27 819	15,62	433		7 019	
Personnel soutien adm. 2	52	1 346	27 268	36 894	34 895	19,42	494		8 452	
Personnel soutien adm. 3	30	282	33 923	44 958	42 599	23,50	699		10 121	
Personnel secrétariat 1	35	830	27 649	36 860	34 192	18,98	579		7 919	
Personnel secrétariat 2	49	712	30 162	39 130	37 757	21,33	512		9 087	
Personnel secrétariat 3	28	164	29 928	40 729	40 041	22,46	728		9 673	
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...		...	
Préposé télécomm. 2	5	42	30 207	43 066	40 261	19,91	737		10 041	
Préposé télécomm. 3	1	3	x	x	x	x	x		x	
Téléphoniste-récept. 2	33	97	24 523	32 624	30 105	16,99	483		7 200	
Employés de service										
Cuisinier 1	0	0	...	...	...	...	...		...	
Cuisinier 2	0	0	...	...	...	...	...		...	
Cuisinier 3	0	0	...	...	...	...	...		...	
Gardien 2	10	103	...	...	33 335	17,66	435		10 223	
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...		...	
Journalier/préposé terr. 2	46	691	30 996	38 304	36 991	18,10	430		9 596	
Préposé cuisine/café. 2	0	0	...	...	...	...	...		...	
Préposé entretien (lourds) 2	37	744	29 675	39 382	36 040	18,95	457		10 554	
Préposé entretien (légers) 2	4	6	x	x	31 972	15,83	306		7 301	

Tableau A-9 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
35 320	1 819,5	34,8	333,9	1 485,6	23,79	Op. saisie données 1
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
47 171	1 918,7	36,7	311,4	1 607,2	29,30	Magasinier 1
53 035	1 890,5	36,2	352,8	1 537,7	34,60	Magasinier 2
54 885	1 800,2	34,5	285,3	1 514,9	36,33	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
46 275	1 809,1	34,6	313,2	1 495,9	31,08	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 1
53 716	1 867,5	35,7	351,1	1 516,4	35,34	Op. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 3
35 271	1 786,6	34,2	315,4	1 471,2	24,03	Personnel soutien adm. 1
43 841	1 799,7	34,4	322,7	1 477,0	29,73	Personnel soutien adm. 2
53 419	1 811,7	34,7	328,9	1 482,8	36,05	Personnel soutien adm. 3
42 690	1 802,3	34,5	334,0	1 468,3	29,09	Personnel secrétariat 1
47 356	1 771,0	33,9	310,9	1 460,1	32,49	Personnel secrétariat 2
50 442	1 785,6	34,2	296,5	1 489,1	33,99	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
51 039	2 028,2	38,8	372,3	1 655,9	30,91	Préposé télécomm. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 3
37 789	1 779,9	34,1	312,3	1 467,6	25,87	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 1
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 2
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 3
43 993	1 905,6	36,5	325,1	1 580,5	28,14	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
47 017	2 046,5	39,2	373,3	1 673,2	28,17	Journalier/préposé terr. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé cuisine/café. 2
47 051	1 909,8	36,6	329,5	1 580,3	29,93	Préposé entretien (lourds) 2
39 579	2 025,6	38,8	343,6	1 682,1	23,54	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-9

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration municipale¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	35	442	31 550	38 769	39 126	20,22	635	10 752	
Conducteur véh. lourds 2	38	962	32 021	40 630	41 539	21,61	556	11 363	
Électricien entretien 1	4	15	x	x	41 372	19,82	773	10 268	
Électricien entretien 2	30	171	38 022	45 331	45 976	23,22	489	12 066	
Électricien entretien 3	5	5	x	x	47 887	23,59	945	10 813	
Mécanicien véh. motor. 1	7	24	x	x	42 305	20,64	439	9 930	
Mécanicien véh. motor. 2	40	481	36 021	44 802	45 021	22,92	608	11 829	
Mécanicien véh. motor. 3	2	5	x	x	x	x	x	x	
Mécanicien entret. Millwright 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien entret. Millwright 2	3	13	x	x	45 031	21,57	884	11 126	
Mécanicien machines fixes 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien machines fixes 2	4	5	...	...	42 246	21,52	574	10 806	
Mécanicien machines fixes 3	1	4	...	...	x	x	x	x	
Mécanicien machines fixes 4	3	8	...	...	44 551	21,35	577	11 479	
Menuisier entretien 1	4	14	x	x	42 143	20,25	403	8 446	
Menuisier entretien 2	35	178	35 530	43 943	43 676	22,22	642	11 743	
Peintre entretien 1	2	2	x	x	x	x	x	x	
Peintre entretien 2	21	82	36 414	43 874	42 659	21,81	578	11 795	
Plombier entretien 1	5	10	x	x	40 161	19,24	205	11 060	
Plombier entretien 2	26	116	35 538	44 860	44 983	23,31	574	12 159	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-9 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Ouvriers						
50 512	1 942,7	37,2	353,6	1 589,1	31,94	Conducteur véh. légers 2
53 457	1 930,1	36,9	340,4	1 589,8	33,80	Conducteur véh. lourds 2
52 413	2 087,2	40,0	435,5	1 651,7	31,78	Électricien entretien 1
58 531	1 986,5	38,0	370,6	1 615,9	36,34	Électricien entretien 2
59 645	2 030,3	38,9	360,8	1 669,5	35,74	Électricien entretien 3
52 673	2 050,7	39,3	369,4	1 681,3	31,35	Mécanicien véh. motor. 1
57 457	1 974,0	37,8	355,5	1 618,5	35,69	Mécanicien véh. motor. 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 1
57 041	2 087,2	40,0	428,0	1 659,3	34,40	Mécanicien entret. Millwright 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien machines fixes 1
53 626	1 967,2	37,7	339,7	1 627,5	33,05	Mécanicien machines fixes 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 3
56 607	2 087,2	40,0	408,5	1 678,7	33,85	Mécanicien machines fixes 4
50 992	2 080,9	39,8	385,3	1 695,7	30,06	Menuisier entretien 1
56 060	1 973,4	37,8	346,3	1 627,1	34,62	Menuisier entretien 2
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 1
55 032	1 962,5	37,6	362,5	1 600,0	34,50	Peintre entretien 2
51 427	2 087,2	40,0	374,5	1 712,7	30,05	Plombier entretien 1
57 716	1 938,0	37,1	349,2	1 588,8	36,48	Plombier entretien 2

Tableau A-10

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur universitaire¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	3	15	36 358	50 427	x	x	x	x
Professionnel communic. 2	10	78	43 710	63 321	57 078	31,61	0	11 641
Professionnel communic. 3	1	6	x	x	x	x	x	x
Professionnel approvis. 1	1	7	x	x	x	x	x	x
Professionnel approvis. 2	8	18	43 142	63 308	58 817	32,54	0	12 332
Professionnel approvis. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. ress. hum. 1	2	11	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. ress. hum. 2	9	79	50 735	68 850	62 877	34,68	0	12 066
Professionnel gest. ress. hum. 3	2	4	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. fin. 1	2	30	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. fin. 2	11	65	44 882	64 009	57 611	32,16	0	12 131
Professionnel gest. fin. 3	2	17	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Analyste proc. adm. 2	3	9	42 918	65 288	60 191	34,24	0	11 446
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Informaticien 1	4	53	38 826	53 966	44 257	25,12	0	9 950
Informaticien 2	10	342	46 724	66 759	61 150	34,09	0	12 653
Informaticien 3	0	0	x	x	...	...	...	...
Ingénieur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Ingénieur 2	8	21	45 554	66 233	62 498	34,35	0	12 775
Ingénieur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel sc. phys. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Professionnel sc. phys. 2	3	18	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. arts appl. graph. 2	5	28	33 739	46 031	41 798	23,26	119	10 105
Techn. arts appl. graph. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Techn. documentation 1	4	25	30 856	37 254	36 060	19,79	173	9 212
Techn. documentation 2	10	234	32 066	41 467	41 256	22,81	148	10 154
Techn. documentation 3	6	31	x	x	45 414	24,87	105	10 559
Techn. laboratoire 1	3	48	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 2	9	133	36 217	46 930	43 103	23,39	97	10 493
Techn. laboratoire 3	5	54	43 489	51 514	49 806	26,76	171	12 308
Technicien génie 1	3	10	31 578	40 784	36 325	19,89	57	8 824
Technicien génie 2	8	101	36 430	46 143	43 800	23,27	39	10 536
Technicien génie 3	7	56	43 950	53 609	50 747	27,36	91	12 136
Techn. informatique 1	4	39	34 827	37 672	37 322	19,85	168	9 933
Techn. informatique 2	10	192	35 554	46 038	41 838	22,83	63	9 734
Techn. informatique 3	7	54	45 847	51 544	51 404	27,94	42	12 194

Tableau A-10 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 1
68 719	1 804,9	34,5	322,4	1 482,5	46,36	Professionnel communic. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
71 148	1 806,5	34,6	318,9	1 487,6	47,79	Professionnel approvis. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. ress. hum. 1
74 943	1 811,7	34,7	319,1	1 492,5	50,16	Professionnel gest. ress. hum. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. ress. hum. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. fin. 1
69 741	1 790,8	34,3	323,4	1 467,4	47,51	Professionnel gest. fin. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. fin. 3
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 1
71 637	1 758,5	33,7	307,3	1 451,2	49,42	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
54 207	1 765,8	33,8	342,5	1 423,2	38,18	Informaticien 1
73 803	1 796,6	34,4	329,3	1 467,2	50,41	Informaticien 2
...	1 826,3	35,0	326,7	1 499,6	...	Informaticien 3
...	...	...	...	...	...	Ingénieur 1
75 273	1 818,5	34,8	314,2	1 504,3	50,02	Ingénieur 2
...	...	...	...	...	...	Ingénieur 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 1
52 023	1 802,8	34,5	340,7	1 462,1	35,65	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
45 444	1 821,6	34,9	317,7	1 503,9	30,30	Techn. documentation 1
51 557	1 810,6	34,7	321,3	1 489,3	34,65	Techn. documentation 2
56 078	1 826,3	35,0	330,9	1 495,4	37,52	Techn. documentation 3
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 1
53 693	1 844,0	35,3	343,2	1 500,8	35,77	Techn. laboratoire 2
62 285	1 861,3	35,6	337,6	1 523,6	40,84	Techn. laboratoire 3
45 206	1 826,3	35,0	347,5	1 478,8	30,61	Technicien génie 1
54 376	1 879,5	36,0	347,4	1 532,2	35,42	Technicien génie 2
62 975	1 851,9	35,4	332,1	1 519,8	41,38	Technicien génie 3
47 423	1 885,3	36,1	328,7	1 556,5	30,51	Techn. informatique 1
51 635	1 834,6	35,1	336,3	1 498,3	34,47	Techn. informatique 2
63 640	1 839,9	35,2	338,1	1 501,8	42,37	Techn. informatique 3

Tableau A-10

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur universitaire¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Employés de bureau									
Op. saisie données 1	1	3	x	x	x	x	x	x	
Op. saisie données 2	2	32	x	x	x	x	x	x	
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Magasinier 1	6	18	29 007	32 861	x	x	x	x	
Magasinier 2	6	36	29 493	36 472	34 601	18,40	54	8 992	
Magasinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Op. duplicateur 2	6	12	28 533	33 556	35 440	18,34	103	8 923	
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Op. informatique 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Op. informatique 2	7	24	32 553	38 887	38 106	20,64	40	9 115	
Op. informatique 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Personnel soutien adm. 1	10	185	26 804	31 232	30 070	16,51	42	7 315	
Personnel soutien adm. 2	11	560	28 460	35 120	34 013	18,92	74	8 587	
Personnel soutien adm. 3	3	33	27 645	37 724	x	x	x	x	
Personnel secrétariat 1	10	589	29 148	35 307	33 640	18,63	47	8 968	
Personnel secrétariat 2	11	481	29 196	36 733	35 422	19,83	38	8 094	
Personnel secrétariat 3	6	119	32 155	43 776	40 894	23,39	199	9 441	
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Préposé télécomm. 2	1	3	x	x	x	x	x	x	
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Téléphoniste-récept. 2	8	38	25 247	30 167	28 633	15,76	29	7 308	
Employés de service									
Cuisinier 1	1	18	x	x	x	x	x	x	
Cuisinier 2	3	5	x	x	38 850	19,21	68	9 900	
Cuisinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Gardien 2	6	51	30 851	36 393	36 521	17,78	113	9 393	
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Journalier/préposé terr. 2	9	41	30 183	35 085	34 225	16,84	75	8 881	
Préposé cuisine/café. 2	1	4	...	...	x	x	x	x	
Préposé entretien (lourds) 2	6	207	28 027	31 602	31 409	15,57	27	8 212	
Préposé entretien (légers) 2	3	10	28 600	30 874	30 874	15,45	131	8 416	

Tableau A-10 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 1
x	x	x	x	x	x	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
x	x	x	x	x	x	Magasinier 1
43 647	1 875,9	35,9	349,8	1 526,0	28,52	Magasinier 2
...	...	...	...	...	...	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
44 466	1 894,1	36,3	337,1	1 557,0	28,00	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 1
47 261	1 848,7	35,4	350,0	1 498,7	31,57	Op. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 3
37 427	1 821,1	34,9	332,8	1 488,3	25,15	Personnel soutien adm. 1
42 675	1 795,5	34,4	324,2	1 471,3	28,98	Personnel soutien adm. 2
x	x	x	x	x	x	Personnel soutien adm. 3
42 655	1 803,3	34,5	336,1	1 467,2	29,04	Personnel secrétariat 1
43 554	1 783,0	34,1	335,8	1 447,2	30,04	Personnel secrétariat 2
50 534	1 753,2	33,6	316,3	1 436,9	35,21	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
35 971	1 818,5	34,8	328,8	1 489,7	24,18	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 1
48 818	2 022,0	38,7	391,4	1 630,6	29,89	Cuisinier 2
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 3
46 026	2 051,2	39,3	351,7	1 699,5	27,06	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
43 181	2 036,1	39,0	364,3	1 671,7	25,87	Journalier/préposé terr. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé cuisine/café. 2
39 648	2 016,8	38,6	388,4	1 628,4	24,35	Préposé entretien (lourds) 2
39 422	1 998,5	38,3	330,4	1 668,1	23,63	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-10

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur universitaire¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
					\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	8	21	29 680	35 900	33 516	16,68	43	7 999	
Conducteur véh. lourds 2	4	17	x	x	34 393	17,19	202	8 993	
Électricien entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Électricien entretien 2	10	53	34 799	45 324	43 123	21,31	112	10 856	
Électricien entretien 3	3	3	x	x	49 538	24,50	309	10 905	
Mécanicien véh. motor. 1	2	3	x	x	x	x	x	x	
Mécanicien véh. motor. 2	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien entret. Millwright 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien entret. Millwright 2	3	18	x	x	40 997	20,28	0	9 984	
Mécanicien machines fixes 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien machines fixes 2	5	49	x	x	44 425	21,88	189	11 677	
Mécanicien machines fixes 3	2	3	x	x	x	x	x	x	
Mécanicien machines fixes 4	4	12	31 638	43 460	42 255	20,79	249	9 838	
Menuisier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Menuisier entretien 2	8	41	32 274	40 834	38 946	19,26	118	9 805	
Peintre entretien 1	1	1	...	...	x	x	x	x	
Peintre entretien 2	9	28	30 715	37 756	36 760	18,11	88	9 466	
Plombier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Plombier entretien 2	9	57	34 131	43 960	41 742	20,61	84	10 733	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-10 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
41 558	2 010,5	38,5	386,2	1 624,3	25,60	Conducteur véh. légers 2
43 589	1 992,8	38,1	334,9	1 657,9	26,16	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
54 090	2 023,5	38,7	368,8	1 654,8	32,65	Électricien entretien 2
60 752	2 022,0	38,7	358,5	1 663,5	36,49	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 1
50 981	2 022,0	38,7	394,1	1 627,9	31,33	Mécanicien entret. Millwright 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien machines fixes 1
56 291	2 030,8	38,9	353,7	1 677,2	33,53	Mécanicien machines fixes 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 3
52 342	2 034,0	38,9	349,5	1 684,4	31,09	Mécanicien machines fixes 4
...	...	...	...	...	...	Menuisier entretien 1
48 869	2 022,0	38,7	368,4	1 653,6	29,53	Menuisier entretien 2
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 1
46 315	2 029,3	38,8	370,0	1 659,3	27,89	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
52 559	2 025,1	38,8	376,6	1 648,5	31,85	Plombier entretien 2

Tableau A-11

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration fédérale¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)

Tableau A-11 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
58 602	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	35,70	Professionnel communic. 1
75 983	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	46,30	Professionnel communic. 2
90 190	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	54,94	Professionnel communic. 3
58 078	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	35,38	Professionnel approvis. 1
75 362	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	45,92	Professionnel approvis. 2
89 737	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	54,67	Professionnel approvis. 3
65 911	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	40,16	Professionnel gest. ress. hum. 1
82 778	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	50,43	Professionnel gest. ress. hum. 2
97 456	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	59,37	Professionnel gest. ress. hum. 3
62 882	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	38,30	Professionnel gest. fin. 1
76 442	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	46,58	Professionnel gest. fin. 2
93 772	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	57,13	Professionnel gest. fin. 3
61 800	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	37,65	Analyste proc. adm. 1
74 292	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	45,26	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
62 206	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	37,90	Informaticien 1
76 556	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	46,63	Informaticien 2
92 192	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	56,17	Informaticien 3
61 634	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	37,55	Ingénieur 1
88 458	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	53,89	Ingénieur 2
106 305	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	64,76	Ingénieur 3
63 723	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	38,82	Professionnel sc. phys. 1
81 977	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	49,94	Professionnel sc. phys. 2
102 968	1 956,8	37,5	315,3	1 641,4	62,73	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 1
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 2
...	...	...	...	...	...	Techn. arts appl. graph. 3
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 1
57 225	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	35,02	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
52 229	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	31,96	Techn. laboratoire 1
60 383	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	36,94	Techn. laboratoire 2
...	...	...	...	...	...	Techn. laboratoire 3
...	...	...	...	...	...	Technicien génie 1
71 142	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	43,53	Technicien génie 2
81 829	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	50,07	Technicien génie 3
57 527	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	35,19	Techn. informatique 1
66 313	1 956,8	37,5	322,3	1 634,5	40,57	Techn. informatique 2
...	...	...	...	...	...	Techn. informatique 3

Tableau A-11

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration fédérale¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)		(D)
						Salaires horaire	Autre rém. directe (B)	
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	0	0	27 459	31 391	...	...	...	...
Op. saisie données 2	1	9	32 266	34 981	34 378	17,57	0	10 084
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Magasinier 1	1	75	...	...	32 568	15,60	0	9 612
Magasinier 2	1	229	...	...	35 994	17,25	0	10 493
Magasinier 3	1	19	...	...	43 829	21,00	0	12 227
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	0	0	30 765	32 618	...	...	...	...
Op. informatique 2	1	44	36 999	39 249	38 965	19,91	0	11 238
Op. informatique 3	1	16	42 642	45 252	44 680	22,84	0	12 385
Personnel soutien adm. 1	1	33	29 008	30 999	30 838	15,76	0	9 161
Personnel soutien adm. 2	1	3 738	35 341	38 140	37 515	19,17	0	10 898
Personnel soutien adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Personnel secrétariat 1	1	88	34 006	36 792	36 306	18,56	0	10 587
Personnel secrétariat 2	1	147	35 689	38 764	38 423	19,64	0	11 139
Personnel secrétariat 3	1	11	38 362	41 853	41 433	21,17	0	11 782
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Téléphoniste-récept. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Employés de service								
Cuisinier 1	1	20	...	...	39 028	18,70	0	11 154
Cuisinier 2	1	54	...	...	40 276	19,30	0	11 426
Cuisinier 3	1	20	...	...	44 782	21,46	0	12 253
Gardien 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	1	23	...	...	31 076	14,89	0	9 093
Préposé cuisine/café. 2	1	66	...	...	28 126	13,48	0	8 328
Préposé entretien (lourds) 2	1	50	...	...	28 198	13,51	0	8 347
Préposé entretien (légers) 2	0	0	...	...	...	...	...	...

Tableau A-11 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 1
44 462	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	27,62	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
42 180	2 087,2	40,0	369,9	1 717,3	24,55	Magasinier 1
46 487	2 087,2	40,0	369,9	1 717,3	27,08	Magasinier 2
56 056	2 087,2	40,0	369,9	1 717,3	32,65	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
...	...	...	...	...	...	Op. informatique 1
50 203	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	31,18	Op. informatique 2
57 065	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	35,45	Op. informatique 3
39 999	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	24,85	Personnel soutien adm. 1
48 413	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	30,07	Personnel soutien adm. 2
...	...	...	...	...	...	Personnel soutien adm. 3
46 893	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	29,13	Personnel secrétariat 1
49 561	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	30,79	Personnel secrétariat 2
53 215	1 956,8	37,5	346,8	1 609,9	33,05	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 3
...	...	...	...	...	...	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
50 182	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	29,50	Cuisinier 1
51 701	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	30,40	Cuisinier 2
57 035	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	33,54	Cuisinier 3
...	...	...	...	...	...	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
40 169	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	23,62	Journalier/préposé terr. 2
36 454	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	21,44	Préposé cuisine/café. 2
36 546	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	21,49	Préposé entretien (lourds) 2
...	...	...	...	...	...	Préposé entretien (légers) 2

Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère, administration fédérale¹, en 2004

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.
2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-11 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
Ouvriers						
...	...	...	...	...	...	Conducteur véh. légers 2
43 327	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	25,47	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
58 400	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	34,34	Électricien entretien 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 1
50 824	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	29,88	Mécanicien véh. motor. 2
53 884	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	31,68	Mécanicien véh. motor. 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 1
49 638	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	29,18	Mécanicien entret. Millwright 2
56 753	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	33,36	Mécanicien machines fixes 1
56 351	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	33,13	Mécanicien machines fixes 2
50 162	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	29,50	Mécanicien machines fixes 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 4
...	...	...	...	...	...	Menuisier entretien 1
53 361	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	31,37	Menuisier entretien 2
...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 1
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
58 511	2 087,2	40,0	386,4	1 700,8	34,41	Plombier entretien 2

Tableau A-12

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration québécoise¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte (D)		
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)			
					\$	\$	\$/heure	\$	\$	
Professionnels										
Professionnel communic. 1	3	149	34 498	43 217	38 784	21,24	42	7 518		
Professionnel communic. 2	3	566	45 806	64 987	61 027	33,41	166	10 486		
Professionnel communic. 3	1	54	50 380	70 005	67 157	36,77	59	11 010		
Professionnel approvis. 1	0	0	33 931	41 583	...	...	...	...		
Professionnel approvis. 2	1	9	43 793	62 475	57 350	31,40	50	9 869		
Professionnel approvis. 3	0	0	47 625	65 599	...	...	...	...		
Professionnel gest. ress. hum. 1	2	115	35 014	42 373	38 614	21,14	212	7 744		
Professionnel gest. ress. hum. 2	2	834	46 146	66 181	61 494	33,67	570	11 101		
Professionnel gest. ress. hum. 3	1	43	49 580	71 097	68 632	37,58	60	11 180		
Professionnel gest. fin. 1	2	98	33 931	41 583	38 085	20,85	152	7 571		
Professionnel gest. fin. 2	3	1 016	43 793	62 475	55 617	30,46	518	10 364		
Professionnel gest. fin. 3	1	107	47 625	66 848	64 235	35,17	56	10 671		
Analyste proc. adm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...		
Analyste proc. adm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...		
Analyste proc. adm. 3	0	0	...	...	...	...	...	...		
Informaticien 1	3	427	35 126	43 789	39 362	21,55	70	7 652		
Informaticien 2	3	3 553	46 241	64 870	59 952	32,83	202	10 409		
Informaticien 3	1	760	...	...	68 025	37,25	60	11 111		
Ingénieur 1	1	53	36 206	45 373	40 291	22,06	35	7 733		
Ingénieur 2	2	814	48 421	68 638	65 426	35,83	69	10 831		
Ingénieur 3	1	35	52 900	72 133	70 774	38,76	62	11 428		
Professionnel sc. phys. 1	2	22	34 788	43 571	37 859	20,73	73	7 408		
Professionnel sc. phys. 2	2	363	47 245	67 092	64 472	35,30	538	11 386		
Professionnel sc. phys. 3	1	75	50 380	70 005	68 157	37,32	60	11 124		
Techniciens										
Techn. arts appl. graph. 1	1	11	30 020	32 984	31 502	17,25	36	6 260		
Techn. arts appl. graph. 2	2	220	34 046	42 437	41 456	22,70	98	8 182		
Techn. arts appl. graph. 3	1	28	43 649	47 100	47 036	25,76	54	8 854		
Techn. documentation 1	2	18	27 756	28 884	28 543	15,63	101	5 754		
Techn. documentation 2	3	790	29 928	41 377	40 465	22,16	316	8 346		
Techn. documentation 3	0	0	...	...	...	...	...	...		
Techn. laboratoire 1	2	17	31 653	34 976	34 462	18,87	525	7 566		
Techn. laboratoire 2	2	1 960	36 381	46 192	46 010	25,19	828	9 843		
Techn. laboratoire 3	2	432	35 185	48 908	48 485	26,55	865	10 206		
Technicien génie 1	3	118	30 801	33 765	32 583	17,60	180	6 686		
Technicien génie 2	3	1 183	34 913	43 191	42 021	22,64	272	8 500		
Technicien génie 3	1	193	43 869	47 147	47 050	25,76	54	8 855		
Techn. informatique 1	3	444	31 754	33 836	33 044	18,09	95	6 653		
Techn. informatique 2	3	1 924	35 012	45 236	41 528	22,75	222	8 313		
Techn. informatique 3	2	381	38 636	49 858	48 836	26,74	322	9 452		

Tableau A-12 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
46 344	1 826,3	35,0	288,7	1 537,6	30,14	Professionnel communic. 1
71 679	1 826,3	35,0	285,4	1 540,9	46,52	Professionnel communic. 2
78 225	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	50,89	Professionnel communic. 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel approvis. 1
67 269	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	43,75	Professionnel approvis. 2
...	...	...	...	...	...	Professionnel approvis. 3
46 571	1 826,3	35,0	283,6	1 542,7	30,17	Professionnel gest. ress. hum. 1
73 165	1 826,3	35,0	278,0	1 548,3	47,26	Professionnel gest. ress. hum. 2
79 872	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	51,96	Professionnel gest. ress. hum. 3
45 808	1 826,3	35,0	285,3	1 541,0	29,72	Professionnel gest. fin. 1
66 499	1 826,3	35,0	277,6	1 548,7	42,94	Professionnel gest. fin. 2
74 962	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	48,76	Professionnel gest. fin. 3
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 1
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 2
...	...	...	...	...	...	Analyste proc. adm. 3
47 084	1 826,3	35,0	287,9	1 538,5	30,60	Informaticien 1
70 564	1 826,3	35,0	285,2	1 541,2	45,79	Informaticien 2
79 195	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	51,52	Informaticien 3
48 059	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	31,26	Ingénieur 1
76 326	1 826,3	35,0	288,6	1 537,7	49,64	Ingénieur 2
82 264	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	53,52	Ingénieur 3
45 340	1 826,3	35,0	287,9	1 538,4	29,47	Professionnel sc. phys. 1
76 395	1 826,3	35,0	280,0	1 546,3	49,39	Professionnel sc. phys. 2
79 340	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	51,62	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
37 798	1 826,3	35,0	296,7	1 529,6	24,71	Techn. arts appl. graph. 1
49 737	1 826,3	35,0	292,9	1 533,4	32,44	Techn. arts appl. graph. 2
55 944	1 826,3	35,0	296,7	1 529,6	36,58	Techn. arts appl. graph. 3
34 398	1 826,3	35,0	289,1	1 537,2	22,38	Techn. documentation 1
49 127	1 825,8	34,9	279,1	1 546,7	31,76	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
42 553	1 826,3	35,0	278,1	1 548,2	27,48	Techn. laboratoire 1
56 682	1 826,3	35,0	274,2	1 552,1	36,51	Techn. laboratoire 2
59 556	1 826,3	35,0	274,3	1 552,0	38,38	Techn. laboratoire 3
39 449	1 851,3	35,4	294,0	1 557,4	25,32	Technicien génie 1
50 792	1 856,0	35,5	291,8	1 564,2	32,46	Technicien génie 2
55 960	1 826,3	35,0	296,7	1 529,6	36,58	Technicien génie 3
39 792	1 826,3	35,0	292,1	1 534,2	25,93	Techn. informatique 1
50 062	1 825,3	34,9	286,3	1 539,0	32,52	Techn. informatique 2
58 610	1 826,3	35,0	279,6	1 546,7	37,89	Techn. informatique 3

Tableau A-12

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration québécoise¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
			\$		\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	1	16	26 118	26 884	26 901	14,73	431	6 245
Op. saisie données 2	1	70	26 207	27 449	27 449	15,03	28	5 630
Op. saisie données 3	1	3	27 631	31 521	31 522	17,26	32	6 486
Magasinier 1	3	306	25 979	27 878	29 566	15,62	269	6 448
Magasinier 2	3	942	28 161	32 377	32 088	17,54	358	7 192
Magasinier 3	2	45	32 639	39 607	38 922	21,17	271	8 434
Op. duplicateur 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 2	2	157	26 223	31 679	31 638	17,16	301	6 995
Op. duplicateur 3	1	38	30 371	34 407	34 301	18,78	272	7 496
Op. informatique 1	2	38	27 987	32 353	32 478	16,42	129	6 860
Op. informatique 2	3	208	29 016	35 023	33 929	18,33	269	7 414
Op. informatique 3	2	40	35 680	44 165	43 839	22,93	217	9 053
Personnel soutien adm. 1	3	2 775	26 373	28 815	28 518	15,62	386	6 500
Personnel soutien adm. 2	3	7 356	28 355	31 888	31 757	17,40	212	6 860
Personnel soutien adm. 3	3	2 354	32 430	37 826	37 017	20,28	314	8 140
Personnel secrétariat 1	3	3 882	26 156	30 166	30 019	16,48	346	6 740
Personnel secrétariat 2	3	5 850	31 167	33 455	33 287	18,23	150	7 067
Personnel secrétariat 3	2	126	34 316	39 247	38 302	20,97	41	7 912
Préposé télécomm. 1	1	19	28 528	30 614	30 380	15,14	31	6 246
Préposé télécomm. 2	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 3	1	201	32 895	36 378	35 806	17,17	36	7 387
Téléphoniste-récept. 2	2	234	26 199	27 441	27 372	14,99	237	5 991
Employés de service								
Cuisinier 1	2	315	...	...	32 098	15,87	422	7 437
Cuisinier 2	3	965	...	...	36 861	18,23	467	8 516
Cuisinier 3	1	9	...	...	38 337	18,96	102	7 828
Gardien 2	3	291	...	...	29 767	14,84	357	6 792
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	3	1 408	...	...	30 098	14,91	281	6 603
Préposé cuisine/café. 2	3	2 008	...	...	29 323	14,50	388	6 793
Préposé entretien (lourds) 2	2	2 999	...	...	29 450	14,58	396	6 840
Préposé entretien (légers) 2	2	1 086	...	...	29 742	14,72	396	6 899

Tableau A-12 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
33 576	1 826,3	35,0	275,0	1 551,3	21,64	Op. saisie données 1
33 107	1 826,3	35,0	309,4	1 516,9	21,82	Op. saisie données 2
38 040	1 826,3	35,0	309,4	1 516,9	25,08	Op. saisie données 3
36 283	1 889,4	36,2	299,6	1 589,9	22,79	Magasinier 1
39 638	1 829,4	35,0	280,2	1 549,3	25,58	Magasinier 2
47 627	1 837,8	35,2	282,5	1 555,2	30,61	Magasinier 3
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 1
38 934	1 843,5	35,3	278,5	1 565,0	24,87	Op. duplicateur 2
42 069	1 826,3	35,0	276,2	1 550,1	27,14	Op. duplicateur 3
39 467	1 977,1	37,8	327,7	1 649,4	23,92	Op. informatique 1
41 612	1 850,3	35,4	284,4	1 565,9	26,57	Op. informatique 2
53 110	1 911,4	36,6	303,9	1 607,5	33,03	Op. informatique 3
35 404	1 825,8	34,9	277,9	1 547,9	22,87	Personnel soutien adm. 1
38 830	1 825,3	34,9	291,6	1 533,7	25,32	Personnel soutien adm. 2
45 471	1 825,8	34,9	284,7	1 541,1	29,51	Personnel soutien adm. 3
37 105	1 821,1	34,9	278,1	1 543,0	24,04	Personnel secrétariat 1
40 504	1 826,3	35,0	298,4	1 527,9	26,52	Personnel secrétariat 2
46 256	1 826,3	35,0	309,1	1 517,2	30,48	Personnel secrétariat 3
36 657	2 004,8	38,4	339,6	1 665,2	21,99	Préposé télécomm. 1
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 2
43 230	2 086,2	39,9	353,4	1 732,8	24,96	Préposé télécomm. 3
33 600	1 825,8	34,9	291,8	1 534,0	21,90	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
39 957	2 022,0	38,7	317,0	1 705,0	23,43	Cuisinier 1
45 845	2 022,0	38,7	318,9	1 703,0	26,92	Cuisinier 2
46 267	2 022,0	38,7	350,0	1 672,0	27,67	Cuisinier 3
36 917	2 005,8	38,4	316,6	1 689,2	21,85	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
36 982	2 018,8	38,6	309,4	1 709,4	21,64	Journalier/préposé terr. 2
36 503	2 022,0	38,7	317,9	1 704,0	21,42	Préposé cuisine/café. 2
36 685	2 019,9	38,7	317,3	1 702,6	21,55	Préposé entretien (lourds) 2
37 038	2 020,4	38,7	317,1	1 703,3	21,74	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-12

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
administration québécoise¹, en 2004**

Emplois repères/catégorie	N²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte	
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)	
						Salaires horaire			
					\$	\$/heure	\$	\$	
Ouvriers									
Conducteur véh. légers 2	2	66	...	...	30 876	15,27	206	6 573	
Conducteur véh. lourds 2	3	160	...	...	35 099	17,36	330	7 758	
Électricien entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Électricien entretien 2	3	254	...	...	40 076	19,82	432	8 999	
Électricien entretien 3	1	9	...	...	42 603	21,07	113	8 487	
Mécanicien véh. motor. 1	3	70	...	...	38 199	18,89	139	7 894	
Mécanicien véh. motor. 2	2	93	...	...	40 076	19,82	155	8 269	
Mécanicien véh. motor. 3	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien entret. Millwright 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Mécanicien entret. Millwright 2	1	186	...	...	40 076	19,82	539	9 321	
Mécanicien machines fixes 1	1	3	...	...	41 814	20,68	375	9 009	
Mécanicien machines fixes 2	2	168	...	...	40 500	20,03	537	9 365	
Mécanicien machines fixes 3	2	45	...	...	36 861	18,23	492	8 585	
Mécanicien machines fixes 4	2	28	...	...	33 261	16,45	410	7 626	
Menuisier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Menuisier entretien 2	3	288	...	...	38 337	18,96	463	8 782	
Peintre entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Peintre entretien 2	3	174	...	...	35 546	17,58	427	8 126	
Plombier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...	
Plombier entretien 2	3	315	...	...	40 076	19,82	456	9 061	

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-12 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
37 655	2 022,0	38,7	323,8	1 698,2	22,17	Conducteur véh. légers 2
43 186	2 022,0	38,7	318,3	1 703,7	25,35	Conducteur véh. lourds 2
...	...	...	...	...	...	Électricien entretien 1
49 506	2 022,0	38,7	317,0	1 705,0	29,04	Électricien entretien 2
51 202	2 022,0	38,7	350,0	1 672,0	30,62	Électricien entretien 3
46 232	2 022,0	38,7	345,1	1 676,9	27,57	Mécanicien véh. motor. 1
48 500	2 022,0	38,7	342,0	1 680,0	28,87	Mécanicien véh. motor. 2
...	...	...	...	...	...	Mécanicien véh. motor. 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien entret. Millwright 1
49 936	2 022,0	38,7	317,6	1 704,4	29,30	Mécanicien entret. Millwright 2
51 198	2 022,0	38,7	308,8	1 713,1	29,89	Mécanicien machines fixes 1
50 403	2 022,0	38,7	317,2	1 704,7	29,57	Mécanicien machines fixes 2
45 938	2 022,0	38,7	317,4	1 704,6	26,95	Mécanicien machines fixes 3
41 297	2 022,0	38,7	315,4	1 706,6	24,20	Mécanicien machines fixes 4
...	...	...	...	...	...	Menuisier entretien 1
47 581	2 022,0	38,7	315,7	1 706,3	27,89	Menuisier entretien 2
...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 1
44 099	2 022,0	38,7	315,1	1 706,9	25,84	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
49 594	2 022,0	38,7	314,1	1 707,9	29,04	Plombier entretien 2

Tableau A-13

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur « entreprises publiques¹ », en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Professionnels								
Professionnel communic. 1	2	2	x	x	x	x	x	x
Professionnel communic. 2	14	119	47 512	67 451	63 309	34,20	55	10 183
Professionnel communic. 3	4	76	x	x	x	x	x	x
Professionnel approvis. 1	2	5	x	x	x	x	x	x
Professionnel approvis. 2	14	130	48 465	67 900	64 069	34,53	43	9 103
Professionnel approvis. 3	2	21	x	x	x	x	x	x
Professionnel gest. ress. hum. 1	6	12	40 454	51 727	47 026	25,51	50	8 436
Professionnel gest. ress. hum. 2	19	267	50 480	68 856	65 749	34,85	40	10 494
Professionnel gest. ress. hum. 3	8	61	55 197	82 845	81 241	43,21	0	10 795
Professionnel gest. fin. 1	3	11	36 076	47 321	x	x	x	x
Professionnel gest. fin. 2	14	200	47 161	66 496	61 340	33,32	36	10 191
Professionnel gest. fin. 3	5	91	51 980	82 514	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 1	2	3	x	x	x	x	x	x
Analyste proc. adm. 2	7	81	51 241	71 170	70 009	38,27	0	9 960
Analyste proc. adm. 3	2	18	x	x	x	x	x	x
Informaticien 1	5	52	x	x	46 468	25,25	4	7 085
Informaticien 2	9	733	47 886	69 411	66 206	36,12	43	9 519
Informaticien 3	5	105	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 1	2	106	x	x	x	x	x	x
Ingénieur 2	12	866	54 711	79 386	75 861	41,30	0	9 341
Ingénieur 3	5	274	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 1	0	0	x	x	...	...	...	...
Professionnel sc. phys. 2	2	100	x	x	x	x	x	x
Professionnel sc. phys. 3	1	68	x	x	x	x	x	x
Techniciens								
Techn. arts appl. graph. 1	1	3	x	x	x	x	x	x
Techn. arts appl. graph. 2	7	41	38 828	47 181	45 388	23,83	145	9 854
Techn. arts appl. graph. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Techn. documentation 1	1	2	28 895	33 862	x	x	x	x
Techn. documentation 2	8	37	31 696	43 164	40 828	21,80	97	8 704
Techn. documentation 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Techn. laboratoire 1	1	1	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 2	2	50	x	x	x	x	x	x
Techn. laboratoire 3	2	9	x	x	x	x	x	x
Technicien génie 1	2	5	35 009	42 716	x	x	x	x
Technicien génie 2	12	1 562	x	x	x	x	x	x
Technicien génie 3	7	150	x	x	68 618	38,14	84	10 119
Techn. informatique 1	3	28	32 792	36 281	35 073	19,20	47	6 956
Techn. informatique 2	14	362	39 504	54 533	50 872	27,59	99	8 917
Techn. informatique 3	2	2	x	x	x	x	x	x

Tableau A-13 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Professionnels
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 1
73 548	1 857,6	35,6	289,4	1 568,2	47,09	Professionnel communic. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel communic. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 1
73 214	1 857,6	35,6	300,3	1 557,3	47,10	Professionnel approvis. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel approvis. 3
55 511	1 858,7	35,6	285,0	1 573,6	35,54	Professionnel gest. ress. hum. 1
76 282	1 895,7	36,3	294,4	1 601,3	47,85	Professionnel gest. ress. hum. 2
92 037	1 884,7	36,1	294,8	1 589,9	57,98	Professionnel gest. ress. hum. 3
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. fin. 1
71 566	1 842,0	35,3	283,3	1 558,6	45,97	Professionnel gest. fin. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel gest. fin. 3
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 1
79 968	1 830,5	35,0	299,6	1 530,9	52,28	Analyste proc. adm. 2
x	x	x	x	x	x	Analyste proc. adm. 3
53 557	1 839,3	35,2	302,4	1 536,9	34,83	Informaticien 1
75 768	1 834,6	35,1	294,0	1 540,6	49,24	Informaticien 2
x	x	x	x	x	x	Informaticien 3
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 1
85 202	1 839,3	35,2	304,8	1 534,6	55,59	Ingénieur 2
x	x	x	x	x	x	Ingénieur 3
...	...	...	...	...	...	Professionnel sc. phys. 1
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 2
x	x	x	x	x	x	Professionnel sc. phys. 3
						Techniciens
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 1
55 388	1 905,6	36,5	284,6	1 621,0	34,20	Techn. arts appl. graph. 2
x	x	x	x	x	x	Techn. arts appl. graph. 3
x	x	x	x	x	x	Techn. documentation 1
49 629	1 871,7	35,8	275,3	1 596,4	31,10	Techn. documentation 2
...	...	...	...	...	...	Techn. documentation 3
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 1
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 2
x	x	x	x	x	x	Techn. laboratoire 3
x	x	x	x	x	x	Technicien génie 1
x	x	x	x	x	x	Technicien génie 2
78 822	1 816,4	34,8	307,3	1 509,1	52,79	Technicien génie 3
42 076	1 826,3	35,0	283,2	1 543,1	27,27	Techn. informatique 1
59 888	1 845,1	35,3	289,6	1 555,5	38,57	Techn. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Techn. informatique 3

Tableau A-13

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur « entreprises publiques¹ », en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
					\$	\$/heure	\$	\$
Employés de bureau								
Op. saisie données 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. saisie données 2	6	28	x	x	33 885	17,54	115	7 888
Op. saisie données 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Magasinier 1	8	126	x	x	43 973	21,89	726	8 314
Magasinier 2	14	294	31 016	39 975	40 406	22,29	30	7 763
Magasinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. duplicateur 1	1	3	...	...	x	x	x	x
Op. duplicateur 2	2	10	x	x	x	x	x	x
Op. duplicateur 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Op. informatique 1	2	14	x	x	x	x	x	x
Op. informatique 2	5	18	31 834	37 822	38 732	19,64	122	8 227
Op. informatique 3	1	9	x	x	x	x	x	x
Personnel soutien adm. 1	10	107	26 325	32 892	32 903	18,37	22	7 136
Personnel soutien adm. 2	18	915	30 575	38 620	38 194	20,90	90	8 032
Personnel soutien adm. 3	3	83	x	x	x	x	x	x
Personnel secrétariat 1	16	177	29 006	35 919	34 971	18,97	127	8 024
Personnel secrétariat 2	19	523	32 706	40 388	39 896	21,93	88	7 589
Personnel secrétariat 3	11	69	36 561	45 010	45 005	24,21	169	8 916
Préposé télécomm. 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Préposé télécomm. 2	2	23	x	x	x	x	x	x
Préposé télécomm. 3	1	1	x	x	x	x	x	x
Téléphoniste-récept. 2	11	27	29 019	34 083	33 931	18,03	319	7 201
Employés de service								
Cuisinier 1	2	35	x	x	x	x	x	x
Cuisinier 2	3	56	x	x	x	x	x	x
Cuisinier 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Gardien 2	3	123	x	x	44 483	21,84	0	9 906
Gardien 3	0	0	...	...	...	...	...	...
Journalier/préposé terr. 2	4	281	...	...	x	x	x	x
Préposé cuisine/café. 2	2	28	x	x	x	x	x	x
Préposé entretien (lourds) 2	5	414	x	x	x	x	x	x
Préposé entretien (légers) 2	4	132	x	x	x	x	x	x

Tableau A-13 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Employés de bureau
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 1
41 888	1 936,4	37,1	285,7	1 650,7	25,46	Op. saisie données 2
...	...	...	...	...	...	Op. saisie données 3
53 013	2 006,3	38,4	327,8	1 678,5	31,62	Magasinier 1
48 200	1 818,5	34,8	313,6	1 504,9	32,17	Magasinier 2
...	...	...	...	...	...	Magasinier 3
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 1
x	x	x	x	x	x	Op. duplicateur 2
...	...	...	...	...	...	Op. duplicateur 3
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 1
47 082	1 953,1	37,4	299,1	1 654,0	28,27	Op. informatique 2
x	x	x	x	x	x	Op. informatique 3
40 060	1 800,2	34,5	304,1	1 496,1	26,95	Personnel soutien adm. 1
46 316	1 834,6	35,1	298,1	1 536,6	30,33	Personnel soutien adm. 2
x	x	x	x	x	x	Personnel soutien adm. 3
43 122	1 850,3	35,4	297,8	1 552,5	27,94	Personnel secrétariat 1
47 573	1 826,3	35,0	283,4	1 542,9	30,97	Personnel secrétariat 2
54 090	1 863,9	35,7	280,7	1 583,2	34,27	Personnel secrétariat 3
...	...	...	...	...	...	Préposé télécomm. 1
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé télécomm. 3
41 451	1 876,4	35,9	316,8	1 559,6	26,67	Téléphoniste-récept. 2
						Employés de service
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 1
x	x	x	x	x	x	Cuisinier 2
...	...	...	...	...	...	Cuisinier 3
54 389	2 039,2	39,0	340,5	1 698,7	32,10	Gardien 2
...	...	...	...	...	...	Gardien 3
x	x	x	x	x	x	Journalier/préposé terr. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé cuisine/cafét. 2
x	x	x	x	x	x	Préposé entretien (lourds) 2
x	x	x	x	x	x	Préposé entretien (légers) 2

Tableau A-13

**Rémunération selon les composantes, méthode des débours, par emploi repère,
secteur « entreprises publiques¹ », en 2004**

Emplois repères/catégorie	N ²	Effectif apparié	Échelles salariales		Rémunération directe			Rémunération indirecte
			Min.	Max.	Salaires annuels (A)	(C)	Autre rém. directe (B)	(D)
						Salaires horaire		
					\$	\$/heure	\$	\$
Ouvriers								
Conducteur véh. légers 2	7	1 041	x	x	x	x	x	x
Conducteur véh. lourds 2	5	300	...	...	44 295	21,29	169	9 521
Électricien entretien 1	1	6	...	...	x	x	x	x
Électricien entretien 2	6	167	x	x	50 418	24,54	606	8 560
Électricien entretien 3	3	18	x	x	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 1	4	43	...	...	x	x	x	x
Mécanicien véh. motor. 2	10	546	x	x	49 608	24,51	737	8 969
Mécanicien véh. motor. 3	1	45	...	...	x	x	x	x
Mécanicien entret. Millwright 1	2	3	...	...	x	x	x	x
Mécanicien entret. Millwright 2	6	364	...	...	52 648	26,78	243	9 156
Mécanicien machines fixes 1	2	20	...	...	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 2	2	2	x	x	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 3	1	8	x	x	x	x	x	x
Mécanicien machines fixes 4	0	0	...	...	...	...	...	...
Menuisier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Menuisier entretien 2	5	43	x	x	47 491	22,95	525	9 259
Peintre entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Peintre entretien 2	2	16	...	...	x	x	x	x
Plombier entretien 1	0	0	...	...	...	...	...	...
Plombier entretien 2	5	28	x	x	50 797	24,47	810	8 517

1. Pour connaître la couverture du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Nombre d'établissements participants à partir desquels les statistiques ont été calculées quant au volet salarial. Un dossier est constitué d'un établissement, mais il arrive qu'un dossier puisse regrouper plusieurs établissements lorsque les données n'ont pu être obtenues autrement.

Tableau A-13 (suite)

Rémunération annuelle (C + D) = (E)	Heures de présence au travail				Rémunération globale	Emplois repères/catégorie
	(H)					
	Heures régulières annuelles (F)	Heures régulières hebd.	Heures chômées payées (G)	Heures de présence au travail (F - G) = (H)		
\$	Nombre d'heures				\$/heure	
						Ouvriers
x	x	x	x	x	x	Conducteur véh. légers 2
53 985	2 080,4	39,8	354,5	1 726,0	31,28	Conducteur véh. lourds 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 1
59 584	2 055,9	39,4	328,8	1 727,1	34,57	Électricien entretien 2
x	x	x	x	x	x	Électricien entretien 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 1
59 314	2 025,6	38,8	336,3	1 689,3	35,19	Mécanicien véh. motor. 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien véh. motor. 3
x	x	x	x	x	x	Mécanicien entret. Millwright 1
62 048	1 968,8	37,7	340,3	1 628,5	38,18	Mécanicien entret. Millwright 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 1
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 2
x	x	x	x	x	x	Mécanicien machines fixes 3
...	...	...	...	...	...	Mécanicien machines fixes 4
...	...	...	...	...	...	Menuisier entretien 1
57 275	2 070,0	39,6	333,3	1 736,7	33,03	Menuisier entretien 2
...	...	...	...	...	...	Peintre entretien 1
x	x	x	x	x	x	Peintre entretien 2
...	...	...	...	...	...	Plombier entretien 1
60 124	2 076,2	39,7	338,9	1 737,4	34,63	Plombier entretien 2

Tableau B-1

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, ensemble du Québec¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,25	28,5	1,04
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	4,84	90,3	5,20
Assurance-vie	0,30	96,5	0,31
Assurance maladie	1,34	95,7	1,39
Assurance-soins dentaires	0,71	72,3	0,93
Assurance-soins optiques	0,11	62,7	0,16
Assurance-salaire	1,41	86,3	1,58
Assurance-invalidité de longue durée	0,57	73,0	0,75
Total partiel des assurances	4,44	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,15	64,0	0,23
Régime de rentes du Québec	3,48	100,0	3,48
Assurance-emploi	2,05	100,0	2,05
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,13	100,0	1,13
Total partiel des régimes étatiques	10,93	...	...
Total rémunération indirecte	20,36	...	...
Total des avantages sociaux	20,61	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,63	100,0	7,63
Congés fériés et mobiles	4,82	100,0	4,82
Congés de maladie utilisés	1,31	85,3	1,50
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,51	99,5	0,51
Total des heures chômées payées	14,29	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	34,90	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 %, incluant les congés de maternité.

Tableau B-2

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur privé¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,12	16,0	1,00
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	4,54	86,2	5,03
Assurance-vie	0,34	95,6	0,35
Assurance maladie	1,60	93,9	1,69
Assurance-soins dentaires	0,86	88,2	0,94
Assurance-soins optiques	0,12	78,5	0,15
Assurance-salaire	1,23	88,4	1,33
Assurance-invalidité de longue durée	0,61	72,8	0,79
Total partiel des assurances	4,76	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,09	48,9	0,16
Régime de rentes du Québec	3,46	100,0	3,46
Assurance-emploi	2,05	100,0	2,05
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,24	100,0	1,24
Total partiel des régimes étatiques	11,01	...	...
Total rémunération indirecte	20,40	...	...
Total des avantages sociaux	20,52	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,48	100,0	7,48
Congés fériés et mobiles	4,75	100,0	4,75
Congés de maladie utilisés	0,99	79,1	1,19
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,49	99,3	0,49
Total des heures chômées payées	13,73	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	34,24	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 %, incluant les congés de maternité.

Tableau B-3

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur privé syndiqué¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,22	24,1	1,11
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	4,70	84,4	5,24
Assurance-vie	0,35	92,2	0,37
Assurance maladie	1,97	92,7	2,12
Assurance-soins dentaires	0,79	79,8	0,96
Assurance-soins optiques	0,15	74,3	0,20
Assurance-salaire	1,57	84,0	1,77
Assurance-invalidité de longue durée	0,64	68,0	0,87
Total partiel des assurances	5,48	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,06	35,0	0,14
Régime de rentes du Québec	3,97	100,0	3,97
Assurance-emploi	2,37	100,0	2,37
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,74	100,0	1,74
Total partiel des régimes étatiques	12,34	...	...
Total rémunération indirecte	22,57	...	...
Total des avantages sociaux	22,79	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	8,09	100,0	8,09
Congés fériés et mobiles	4,93	100,0	4,93
Congés de maladie utilisés	0,72	61,5	1,15
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,67	99,3	0,67
Total des heures chômées payées	14,43	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	37,22	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-4

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur privé non syndiqué¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,06	9,3	0,83
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	4,45	87,7	4,90
Assurance-vie	0,34	98,4	0,34
Assurance maladie	1,36	94,9	1,42
Assurance-soins dentaires	0,90	95,1	0,93
Assurance-soins optiques	0,10	81,9	0,12
Assurance-salaire	1,01	92,0	1,07
Assurance-invalidité de longue durée	0,59	76,7	0,74
Total partiel des assurances	4,30	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,11	60,5	0,17
Régime de rentes du Québec	3,14	100,0	3,14
Assurance-emploi	1,84	100,0	1,84
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,92	100,0	0,92
Total partiel des régimes étatiques	10,16	...	...
Total rémunération indirecte	19,02	...	...
Total des avantages sociaux	19,08	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,09	100,0	7,09
Congés fériés et mobiles	4,64	100,0	4,64
Congés de maladie utilisés	1,16	93,7	1,21
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,38	99,4	0,38
Total des heures chômées payées	13,28	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	32,37	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-5

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur privé, établissements de 200 à 499 employés¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,12	17,3	0,85
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	4,61	76,9	5,62
Assurance-vie	0,46	98,0	0,46
Assurance maladie	1,93	90,8	2,11
Assurance-soins dentaires	0,86	78,4	1,06
Assurance-soins optiques	0,14	69,5	0,20
Assurance-salaire	1,03	79,3	1,23
Assurance-invalidité de longue durée	0,69	71,1	0,90
Total partiel des assurances	5,10	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,05	23,3	0,19
Régime de rentes du Québec	3,70	100,0	3,70
Assurance-emploi	2,23	100,0	2,23
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,71	100,0	1,71
Total partiel des régimes étatiques	11,90	...	...
Total rémunération indirecte	21,66	...	...
Total des avantages sociaux	21,79	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,44	100,0	7,44
Congés fériés et mobiles	4,69	100,0	4,69
Congés de maladie utilisés	0,68	65,0	1,01
Congés parentaux	0,03	100,0	0,03
Congés sociaux	0,48	99,3	0,49
Total des heures chômées payées	13,32	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	35,10	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-6

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur privé, établissements de 500 employés et plus¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,12	15,5	1,07
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	4,52	89,7	4,85
Assurance-vie	0,30	94,7	0,31
Assurance maladie	1,49	95,1	1,56
Assurance-soins dentaires	0,86	91,9	0,91
Assurance-soins optiques	0,11	81,9	0,13
Assurance-salaire	1,30	91,9	1,36
Assurance-invalidité de longue durée	0,59	73,4	0,75
Total partiel des assurances	4,64	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,10	58,7	0,16
Régime de rentes du Québec	3,38	100,0	3,38
Assurance-emploi	1,98	100,0	1,98
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,08	100,0	1,08
Total partiel des régimes étatiques	10,71	...	...
Total rémunération indirecte	19,97	...	...
Total des avantages sociaux	20,10	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,49	100,0	7,49
Congés fériés et mobiles	4,78	100,0	4,78
Congés de maladie utilisés	1,09	84,5	1,24
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,49	99,4	0,49
Total des heures chômées payées	13,86	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	33,96	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre *Méthodologie*.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-7

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur manufacturier¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,14	12,8	1,33
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	4,32	86,8	4,78
Assurance-vie	0,39	95,7	0,41
Assurance maladie	1,95	93,4	2,11
Assurance-soins dentaires	0,87	83,7	1,02
Assurance-soins optiques	0,14	78,1	0,18
Assurance-salaire	1,32	87,3	1,45
Assurance-invalidité de longue durée	0,57	70,0	0,78
Total partiel des assurances	5,25	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,08	29,9	0,21
Régime de rentes du Québec	3,69	100,0	3,69
Assurance-emploi	2,21	100,0	2,21
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	1,83	100,0	1,83
Total partiel des régimes étatiques	11,99	...	...
Total rémunération indirecte	21,64	...	...
Total des avantages sociaux	21,78	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,85	100,0	7,85
Congés fériés et mobiles	5,11	100,0	5,11
Congés de maladie utilisés	0,76	64,4	1,09
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,57	99,7	0,57
Total des heures chômées payées	14,31	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	36,09	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-8

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur public¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,58	58,1	1,06
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,62	100,0	5,62
Assurance-vie	0,20	98,8	0,20
Assurance maladie	0,65	99,9	0,65
Assurance-soins dentaires	0,32	34,7	0,86
Assurance-soins optiques	0,08	25,2	0,30
Assurance-salaire	1,89	81,4	2,33
Assurance-invalidité de longue durée	0,47	73,7	0,65
Total partiel des assurances	3,61	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,33	100,0	0,33
Régime de rentes du Québec	3,53	100,0	3,53
Assurance-emploi	2,06	100,0	2,06
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,86	100,0	0,86
Total partiel des régimes étatiques	10,71	...	...
Total rémunération indirecte	20,27	...	...
Total des avantages sociaux	20,84	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	8,02	100,0	8,02
Congés fériés et mobiles	5,00	100,0	5,00
Congés de maladie utilisés	2,16	100,0	2,16
Congés parentaux	0,03	100,0	0,03
Congés sociaux	0,56	100,0	0,56
Total des heures chômées payées	15,77	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	36,61	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-9

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur universitaire¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,14	16,5	1,04
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	7,95	100,0	7,95
Assurance-vie	0,34	100,0	0,34
Assurance maladie	1,20	100,0	1,20
Assurance-soins dentaires	0,35	62,9	0,55
Assurance-soins optiques	0,07	36,8	0,18
Assurance-salaire	1,13	100,0	1,13
Assurance-invalidité de longue durée	0,89	60,1	1,53
Total partiel des assurances	3,99	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,25	100,0	0,25
Régime de rentes du Québec	3,83	100,0	3,83
Assurance-emploi	2,14	100,0	2,14
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,59	100,0	0,59
Total partiel des régimes étatiques	10,82	...	...
Total rémunération indirecte	23,01	...	...
Total des avantages sociaux	23,16	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	8,37	100,0	8,37
Congés fériés et mobiles	5,73	100,0	5,73
Congés de maladie utilisés	1,89	100,0	1,89
Congés parentaux	0,01	100,0	0,01
Congés sociaux	0,52	100,0	0,52
Total des heures chômées payées	16,53	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	39,68	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-10

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, administration fédérale¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,00	...	...
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	12,70	100,0	12,70
Assurance-vie	0,14	100,0	0,14
Assurance maladie	1,07	100,0	1,07
Assurance-soins dentaires	1,39	100,0	1,39
Assurance-soins optiques	0,35	100,0	0,35
Assurance-salaire	0,00	...	...
Assurance-invalidité de longue durée	0,64	100,0	0,64
Total partiel des assurances	3,58	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,16	100,0	0,16
Régime de rentes du Québec	3,08	100,0	3,08
Assurance-emploi	1,79	100,0	1,79
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,42	100,0	0,42
Total partiel des régimes étatiques	9,55	...	...
Total rémunération indirecte	25,99	...	...
Total des avantages sociaux	25,99	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,39	100,0	7,39
Congés fériés et mobiles	4,98	100,0	4,98
Congés de maladie utilisés	3,36	100,0	3,36
Congés parentaux	0,01	100,0	0,01
Congés sociaux	0,85	100,0	0,85
Total des heures chômées payées	16,59	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	42,58	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-11

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, administration québécoise¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	1,03	100,0	1,03
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	5,95	100,0	5,95
Assurance-vie	0,04	100,0	0,04
Assurance maladie	0,09	100,0	0,09
Assurance-soins dentaires	0,00	...	...
Assurance-soins optiques	0,00	...	...
Assurance-salaire	2,59	100,0	2,59
Assurance-invalidité de longue durée	0,10	64,1	0,17
Total partiel des assurances	2,81	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,38	100,0	0,38
Régime de rentes du Québec	3,47	100,0	3,47
Assurance-emploi	2,04	100,0	2,04
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,85	100,0	0,85
Total partiel des régimes étatiques	10,61	...	...
Total rémunération indirecte	19,75	...	...
Total des avantages sociaux	20,78	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	7,98	100,0	7,98
Congés fériés et mobiles	4,98	100,0	4,98
Congés de maladie utilisés	1,94	100,0	1,94
Congés parentaux	0,02	100,0	0,02
Congés sociaux	0,45	100,0	0,45
Total des heures chômées payées	15,38	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	36,16	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Tableau B-12

Importance des avantages sociaux et des heures chômées payées, méthode des débours, secteur « entreprises publiques »¹, en 2004 (en % de la RTR)

	Coût moyen pour l'ensemble des dossiers	Effectif bénéficiant de l'avantage %	Coût moyen pour l'effectif bénéficiant de l'avantage
Avantages sociaux			
Autre rémunération directe			
Remboursement de congés de maladie non utilisés	0,15	11,5	1,43
Rémunération indirecte			
Régime de retraite	3,57	100,0	3,57
Assurance-vie	0,40	96,5	0,41
Assurance maladie	1,22	99,8	1,23
Assurance-soins dentaires	0,55	71,4	0,77
Assurance-soins optiques	0,13	48,9	0,30
Assurance-salaire	1,44	63,6	2,10
Assurance-invalidité de longue durée	0,87	86,2	1,00
Total partiel des assurances	4,60	...	...
Compensation pour congés parentaux ²	0,31	100,0	0,31
Régime de rentes du Québec	3,65	100,0	3,65
Assurance-emploi	2,14	100,0	2,14
Assurance maladie du Québec	4,26	100,0	4,26
CSST	0,99	100,0	0,99
Total partiel des régimes étatiques	11,03	...	...
Total rémunération indirecte	19,51	...	...
Total des avantages sociaux	19,66	...	...
Heures chômées payées			
Congés annuels	8,13	100,0	8,13
Congés fériés et mobiles	4,91	100,0	4,91
Congés de maladie utilisés	2,28	100,0	2,28
Congés parentaux	0,05	100,0	0,05
Congés sociaux	0,66	100,0	0,66
Total des heures chômées payées	16,02	...	...
Total des avantages sociaux et des heures chômées payées	35,68	...	...

1. Pour connaître la couverture détaillée du secteur, voir la section Méthode statistique du chapitre Méthodologie.

2. Cet élément comprend la compensation pour les congés parentaux rémunérés à moins de 100 % incluant les congés de maternité.

Rémunération globale

Cadre conceptuel

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l’Institut comprend l’ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l’employeur au bénéfice des employés, en contrepartie de l’exécution d’un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées.¹

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe Heures rémunérées	+	Rémunération indirecte - Heures chômées payées
		Rémunération annuelle		
		=		Heures de présence au travail

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l’ensemble des sommes versées directement à l’employé soit, principalement, le salaire, mais aussi les primes de chef d’équipe ou de spécialiste, indemnités de vie chère, bonis, commissions et divers remboursements reçus².

La rémunération indirecte comporte surtout les sommes versées généralement à des tiers au nom de l’employé pour qu’il bénéficie de certains avantages, comme une prime d’assurance-vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d’assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures rémunérées correspondent à la durée des heures régulières de travail, compte tenu des ajustements nécessaires en fonction des variations saisonnières, comme les horaires d’été. Les heures chômées payées couvrent les périodes d’absence rémunérées, soit les congés annuels, les congés fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d’heures annuelles rémunérées³.

Certains éléments couverts par la définition du concept de la rémunération globale de l’ISQ ne sont pas pris en compte dans le cadre de la présente enquête. La liste des éléments compris dans la définition de la rémunération globale de l’Institut, dont ceux qui sont traités par la méthode des débours, est présentée au tableau 3.1. Notons que les avantages sociaux comprennent les éléments de la rémunération indirecte et le remboursement des congés de maladie non utilisés.

Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de rémunération globale bien établi à l’aide d’une définition et d’une équation, l’Institut utilise la méthode des débours pour la mesurer.

En fait, l’utilisation de cette méthode permet d’évaluer les coûts engagés par un employeur au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. L’application que l’Institut fait de cette méthode, compte tenu de son équation de rémunération globale, consiste à ajouter au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leurs employés les régimes d’avantages sociaux, tout en tenant compte des heures de travail et des heures chômées payées. La rémunération globale d’un emploi repère peut donc être calculée pour chacun des établissements à partir des données brutes de l’ERG.

1. Institut de recherche et d’information sur la rémunération (1988). *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal, IRIR.

2. L’ISQ a recueilli des données portant sur la rémunération variable dans le cadre de l’ERG 2000. Une étude complémentaire au rapport a été publiée en juin 2001.

3. L’analyse des heures de travail est axée principalement sur les heures régulières, les heures chômées payées et les heures de présence au travail. L’élément « ajustements pour variations saisonnières » (horaire réduit) est intégré dans le calcul des heures rémunérées et, par conséquent, dans celui des heures de présence au travail.

Tableau 3.1
Éléments et composantes de la rémunération globale

	Éléments traités (débours)	Éléments non traités
Rémunération directe	- Salaire¹ - Remboursement de congés de maladie non utilisés	- Bonis, commissions et montants forfaitaires² - Primes² - Rémunération pour les heures supplémentaires - Sécurité d'emploi³
Rémunération indirecte	- Régime de retraite - Assurance-salaire - Assurance-invalidité de longue durée - Assurance-vie - Assurance maladie - Assurance soins optiques - Assurances-soins dentaires - Compensation pour congés parentaux - Régimes étatiques (RRQ, RAMQ, CSST, RHDCC)	- Autres assurances - Services et gratifications - Sécurité d'emploi³
Heures rémunérées	- Heures régulières de travail - Horaire d'été	- Heures supplémentaires
Heures chômées payées (durée)	- Congés annuels - Congés fériés et mobiles - Congés parentaux - Congés de maladie utilisés - Congés sociaux (deuil, mariage, activités syndicales, etc.)	- Congés de perfectionnement - Périodes de repos et de repas payées

1. Le salaire comprend la somme versée à l'employé, y compris celle qui correspond aux heures chômées payées.

2. L'ISQ a recueilli des données portant sur ces éléments dans le cadre de l'ERG 2000. Une étude détaillée a été produite en juin 2001.

3. La sécurité d'emploi peut être vue comme faisant partie de la rémunération directe ou de la rémunération indirecte selon les dispositions considérées. De l'information supplémentaire sur la sécurité d'emploi est fournie dans le document *La sécurité d'emploi : mythes et réalités*, Montréal, IRIR, 1994, 202 p.

Malgré ses avantages, la méthode des débours comporte certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leurs employés des régimes d'assurance-vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison de divers facteurs, par exemple l'âge des employés. La mesure de la rémunération par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés de chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur la durée d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, autres que le contenu des régimes, peuvent avoir une influence sur les frais assumés, comme les variables démographiques (l'âge, le sexe, l'ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

Méthode statistique

Univers et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des établissements comptant au moins 200 employés réguliers à temps plein et à temps

partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. Par ailleurs, la notion d'établissement est définie dans l'enquête comme une unité géographiquement localisée étant en mesure de fournir l'information nécessaire à la collecte des données sur l'emploi et la politique de rémunération. Cette définition peut inclure des installations, généralement situées à proximité de l'établissement enquêté et dont la gestion est subordonnée à l'unité principale qui fait l'objet de l'enquête.

Le critère « comptant au moins 200 employés réguliers à temps plein et à temps partiel » ne s'applique pas aux secteurs suivants :

- les établissements publics d'enseignement;
- les établissements publics de santé et de services sociaux;
- l'administration provinciale (fonction publique du Québec);
- l'administration fédérale (employés travaillant au Québec).

Ainsi, pour chacun de ces regroupements, l'univers d'enquête couvre l'ensemble des établissements existants sans égard à la taille. De plus, aux fins de l'enquête, chacun des regroupements ci-dessus compte pour un établissement⁴.

Dans l'administration municipale, l'univers n'est pas défini sur la base du nombre d'employés, mais sur la base de la population desservie par la municipalité. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et elles comportent généralement au moins 200 employés réguliers à temps plein et à temps partiel. L'univers du secteur municipal de l'ERG a été transformé depuis l'adoption de la Loi sur la réorganisation territoriale municipale. En fait, 15 des 26 villes enquêtées sont désormais composées de différentes « anciennes villes »⁵.

Dans les autres sphères d'activité au Québec, l'univers est composé des établissements répondant au critère de taille. Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture;
- pêche et piégeage;
- exploitation forestière et services forestiers;
- construction;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier excluant les établissements classés dans les secteurs non couverts

4. Dans les autres secteurs couverts par l'enquête, un traitement semblable est appliqué au besoin à certaines entreprises. Cela se produit lorsqu'un établissement sélectionné pour l'enquête fait partie d'une entreprise possédant plusieurs établissements et que les données sur l'emploi et la rémunération ne peuvent être fournies à un niveau plus fin que celui de l'entreprise.

5. Emmanuelle Jarry (2004). « Administration municipale : données inédites de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec en 2003 », Flash-info, travail et rémunération, vol. 5, n° 1, Institut de la statistique du Québec, janvier, p. 8-10.

par l'enquête ainsi que les établissements classés dans les strates de tailles plus petites que 200 employés.

Stratification de l'univers

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les établissements composant l'univers de l'enquête ont été répartis selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'établissement.

Privé/Public

La variable de stratification privé/public répartit les établissements de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou public⁶.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux établissements du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps);
- santé et services sociaux;
- administration provinciale (fonction publique du Québec);
- administration fédérale;
- administration municipale;
- universités;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des établissements du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante⁷ :

6. Les entreprises appartenant à l'un des paliers de gouvernement (fédéral, provincial ou municipal) qui possèdent plus de 50 % du capital-actions, ayant droit de vote, font partie du secteur public.

7. La classification utilisée est la *Classification type des industries 1991*.

- mines;
- industries manufacturières;
- transport et communications;
- commerce;
- finances, assurances et affaires immobilières;
- services socioculturels, commerciaux et personnels excluant :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps);
 - universités;
 - santé et services sociaux;
 - entreprises publiques.

Taille de l'établissement

La troisième variable de stratification, la taille de l'établissement, est déterminée selon le nombre d'employés de l'établissement. Le nombre d'employés dans un établissement n'est pas connu avec précision avant la collecte des données. Ainsi, le classement dans l'une ou l'autre des strates de taille est basé sur l'information contenue dans la base de sondage. La stratification selon la taille répartit les établissements habituellement en trois catégories, soit :

- de 200 à 499 employés;
- de 500 à 999 employés;
- 1 000 employés et plus.

Sélection de l'échantillon

La sélection de l'échantillon a été effectuée dans chaque secteur. Le taux de sondage est différent pour chaque strate, et il peut même y avoir recensement dans certains cas. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué. En ce qui a trait aux universités, chacune d'elles est représentée par au moins une de ses constituantes.

La méthode de sélection de l'échantillon au sein de chaque strate est l'échantillonnage aléatoire de type Bernoulli.

Une norme de tolérance est appliquée aux établissements participants dont le nombre d'employés réguliers se trouve, pendant une année donnée, sous la limite du critère d'inclusion de 200 employés réguliers. À la condition de compter plus de 180 employés réguliers, l'établissement sera conservé dans l'échantillon. Toutefois, dès l'année suivante, il devra présenter un minimum de 200 employés réguliers pour demeurer dans l'univers de référence.

Méthode d'estimation

Chaque observation se voit attribuer un poids qui tient compte de sa probabilité de sélection et de sa représentativité dans l'univers. Ce poids accorde à chaque observation de l'échantillon l'importance relative qui lui revient à l'intérieur de chacune des strates. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est le gonflement de base (ou l'inverse de la probabilité de sélection) et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

Puisque l'Institut calcule des taux moyens par employé pour chacun des éléments présentés, l'effectif par emploi repère de chaque établissement est également pris en compte⁸. Le poids est utilisé pour estimer les diverses statistiques, telles que le taux moyen des salaires payés, les minimums et les maximums d'échelle salariale ainsi que les autres éléments de rémunération annuelle moyenne.

Fiabilité des estimations

Les résultats publiés dans ce rapport représentent des estimations de la situation qui a cours dans l'univers défini de l'enquête. Aussi, l'utilisation des résultats de l'enquête à des fins d'évaluation de la situation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de l'univers de référence serait un usage inapproprié. De plus, l'enquête reflète la situation des établissements de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la

8. Il en va de même pour l'effectif par modèle d'avantages sociaux de chaque établissement pour les données portant sur le coût des avantages sociaux et des heures chômées payées en pourcentage de la RTR.

présente enquête aux établissements comptant moins de 200 employés réguliers.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (proportion, moyenne, nombre) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Celle-ci peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)⁹, quant à lui, constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence. Le tableau 3.2 indique le niveau de qualité de l'estimation en fonction du niveau du coefficient de variation.

Les CV ne figurent pas dans les tableaux de la section sur la présentation des résultats. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente » ou « Bonne » en ce qui concerne la qualité de l'estimation. Lorsqu'elles sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées, donc non disponibles.

Tableau 3.2
Qualité des estimations selon le coefficient de variation

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (..)
> 25 %	Faible (..)

9. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

Données manquantes

Deux méthodes peuvent être utilisées afin de traiter la non-réponse : l'imputation et la repondération. Dans ce rapport, l'imputation des données sur les salaires et la rémunération globale n'a pas été nécessaire. En effet, peu de dossiers auraient été imputés et la repondération était tout à fait satisfaisante pour traiter la non-réponse totale. Tous les dossiers des établissements non répondants, qu'il s'agisse du volet salarial ou de celui qui traite des avantages sociaux et des heures chômées payées, ont donc été traités en repondérant les poids échantillonnaires. Il faut toutefois noter qu'un traitement de la non-réponse partielle est effectuée dans le volet des avantages sociaux et des conditions de travail.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de la valeur de cette statistique.

Les données de l'administration québécoise (commissions scolaires et cégeps, santé et services sociaux, fonction publique du Québec) ainsi que celles de l'administration fédérale font exception parce qu'elles sont d'ordre public.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique dépend du nombre d'employés appariés (pondération par l'effectif).

Volet salarial

Sélection des emplois repères

L'enquête 2004 a porté sur 36 corps d'emploi, lesquels se divisent en cinq catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers. En comptant les niveaux associés à chacun de ces corps d'emploi, 90 emplois repères ont été considérés dans le cadre de l'enquête. Les emplois repères retenus l'ont été parmi les emplois significatifs de l'administration québécoise en fonction de sa politique de gestion, de ses structures de rémunération et de leur importance relative quant à la taille de l'effectif. Ils devaient également répondre à des critères de comparabilité avec les emplois du marché du travail et de présence dans plusieurs secteurs d'activité économique du Québec.

Processus d'appariement avec les emplois repères

Afin de déterminer les emplois à retenir dans les établissements par rapport aux emplois repères, on procède à un appariement des emplois. Ce processus consiste à évaluer la similitude entre le contenu des emplois repères de l'enquête et celui des emplois des établissements sondés, et ce, à partir des descriptions de tâches définies dans le *Guide du répondant*. L'appariement s'effectue en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés.

La structure d'emplois repères de l'ERG (c'est-à-dire les corps d'emploi découpés en trois niveaux de complexité) n'offre pas nécessairement une adéquation parfaite avec les structures d'emplois dans les établissements enquêtés. Ainsi, pour un établissement donné, il peut arriver que plus d'un emploi soit appariable à un même emploi repère. Tous ces emplois sont alors retenus, donc appariés, et contribuent au calcul du salaire moyen de cet emploi repère. Toutefois, il arrive qu'un seul emploi de l'établissement couvre à la fois deux niveaux de

complexité et, par conséquent, deux emplois repères. Cette situation est rencontrée généralement dans les établissements dotés d'échelles salariales étendues et d'un mode de progression de carrière. Dans ce cas, l'échelle salariale est coupée en un point représentant le mieux possible le passage d'un emploi repère à un autre. Ce point de coupure fait alors office de maximum de l'échelle salariale pour l'emploi repère de niveau moins élevé et de minimum de l'échelle pour l'emploi repère de niveau plus élevé. L'effectif est réparti dans l'un ou l'autre des emplois repères selon leur position dans l'échelle salariale, en fonction du point de coupure.

Méthode de collecte

Pour obtenir la meilleure qualité d'appariement possible, la méthode questionnaire-entrevue, est généralement utilisée lors de l'intégration d'un nouvel établissement dans l'enquête et lorsqu'une révision des appariements s'impose. Ce contexte survient principalement lorsqu'un établissement réalise une réorganisation majeure de sa classification et de sa politique de rémunération ou dans le cas de dossiers complexes qui comportent des structures ou des systèmes qui se marient difficilement aux concepts définis dans l'enquête. En ce qui concerne les dossiers dont les appariements ont été réalisés et validés à l'occasion de l'enquête précédente, une mise à jour des données peut être effectuée au moyen de questionnaires expédiés par courrier et parachevés au cours d'entretiens téléphoniques ou par voie électronique.

Un questionnaire général, un formulaire d'emploi et un formulaire d'appariement servent à colliger les données salariales. Le questionnaire général permet de dresser un portrait sommaire de l'établissement. Il comporte une section sur le nombre total d'employés, leur répartition par statut (temps plein, temps partiel, temporaire ou autre) et la présence syndicale, s'il y a lieu. Le formulaire d'emploi précise les caractéristiques propres à un groupe d'appariements et aux salaires qui y sont codés, soit la syndicalisation, la date d'expiration de la convention collective, la période de validité des échelles salariales et celle des salaires ainsi que la durée de la semaine régulière de travail. Le facteur de conversion des salaires

annuels en salaires hebdomadaires de chacun des établissements enquêtés est également colligé (une année équivaut à 52 semaines ou à 52,18 semaines). Enfin, l'appariement de chacun des emplois est consigné sur un formulaire qui décrit les tâches effectuées, les conditions d'admissibilité, l'effectif en poste (colligé selon le sexe), les taux de salaire par employé et l'échelle salariale, le cas échéant. Les données recueillies ne concernent que les employés réguliers travaillant à temps plein.

Lorsque les données d'un établissement répondant ont été saisies, une vérification de la cohérence interne du dossier est effectuée. Cette vérification est faite systématiquement par chaque enquêteur pour chacun des établissements qu'il a enquêtés. Une contre-vérification par un pair est aussi effectuée pour environ 50 % des établissements. Par la suite, un comité de validation examine l'adéquation de l'appariement par rapport à l'ensemble des appariements relatifs à chacun des emplois repères.

Dans le cadre de l'ERG 2004, l'Institut a également procédé en mode de collecte allégé des données salariales de 59 établissements du secteur privé (27,3 % des établissements répondants de ce secteur).

Cette méthode de collecte ne nécessite pas de visite ni d'analyse approfondie. Les seules données recueillies sont des taux moyens d'augmentation des échelles et des salaires individuels par groupe d'emplois. Ces taux sont ensuite appliqués aux données recueillies pour les appariements effectués lors de l'ERG 2003 afin de les ajuster pour l'ERG 2004. Le choix des établissements à enquêter en mode allégé a été réalisé à l'aide d'un questionnaire filtre visant à identifier les dossiers les plus stables au sein du secteur privé. Les critères pris en compte ont été les suivants : le type de collecte réalisé dans l'ERG 2003, la présence de changements majeurs dans l'établissement, la variation de taille de l'effectif régulier et la possibilité pour l'employeur de fournir des taux moyens.

Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues puisqu'elles ne sont pas reliées directement aux tâches, mais davantage au titulaire du poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être étudiés. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à la personne, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent la position du titulaire dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'Institut ajoute de l'information sur les échelles salariales des différents secteurs analysés¹⁰. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion des données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe différents types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite¹¹. Le maximum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du

10. Des renseignements supplémentaires sur les échelles salariales sont fournis dans le document intitulé *L'analyse des échelles salariales : document d'orientation*, Montréal, IRIR, octobre 1994, 49 p.

11. Les définitions de ces termes se trouvent dans le glossaire de ce document.

marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les employés qui ont un rendement supérieur.

Par ailleurs, pour un même établissement, l'analyse des échelles peut porter sur un groupe d'employés différent de celui sur lequel s'effectue l'analyse des salaires moyens. En effet, l'étude des données relatives aux échelles prend en compte les employés « hors échelle », ce que l'analyse des salaires ne fait pas. De plus, les moyennes salariales incluent le salaire des employés qui ne sont pas assujettis à une échelle. En fait, la majorité des professionnels, des techniciens et des employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. La proportion des employés bénéficiant d'une telle structure varie selon les secteurs et selon les emplois. Quant aux employés de service et aux ouvriers, ils sont généralement rémunérés selon des taux fixes.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner certaines difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; mais parce qu'il est difficile de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle, l'emploi apparié ne sera pas pris en compte dans les données sur les employés rémunérés selon une échelle salariale.

Au sein d'un établissement, les emplois appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté et/ou le mérite. Dans le second cas, la progression de l'employé présuppose la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans le même établissement. En effet, la progression dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent de type progression de carrière, tandis que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'Institut détermine pour chaque emploi repère un minimum et un maximum qui reflètent

adéquatement la progression des employés dans leur structure salariale.

Pour pondérer le minimum, tout l'effectif assujetti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée pour ce qui est du maximum normal, à l'exception de l'employé dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite. Dans le cas d'un poste temporairement vacant, l'échelle est conservée en comptant, par défaut, un titulaire. Le poids statistique attribué à chaque échelle salariale influence le taux moyen du minimum et du maximum normal.

Périodes de référence du volet salarial et des heures de travail

Pour l'ensemble des catégories d'emplois, les données salariales, les minimums et les maximums normaux et les heures régulières hebdomadaires de travail reflètent, en général, la situation au 1^{er} juillet 2004. Le calcul des heures de présence au travail est basé sur les heures régulières de travail (moins l'horaire d'été) spécifiques à chacun des emplois repères. Le facteur de conversion en donnée annuelle utilisé est de 52,18 semaines.

Particularités quant aux salaires et aux échelles salariales de l'administration québécoise

L'effectif recueilli montre la situation au 1^{er} juillet 2004 pour tous les secteurs, à l'exception de l'administration québécoise. Dans ce secteur, l'effectif des emplois repères fait référence à la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003 pour le sous-secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux, tandis que pour la fonction publique du Québec, la période de référence est celle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003.

Chez les autres salariés québécois, les données recueillies concernent les employés réguliers à temps plein. Quant à l'administration québécoise, ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois en équivalent à temps complet.

Les données salariales pour la catégorie des professionnels de l'administration québécoise couvrent les trois sous-secteurs pour les emplois de niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1) ainsi que pour ceux de niveau de fonctionnement autonome (niveau 2) de l'enquête. Quant aux emplois de chef d'équipe ou de niveau plus élevé (niveau 3), seules les données relatives à la fonction publique sont disponibles. Les données utilisées pour les professionnels de niveau 3 tiennent compte des primes versées.

Taux de réponse

Le taux de réponse au volet salarial de l'ERG 2004 est de 87,3 %.

Volet des avantages sociaux et des conditions de travail

Parallèlement à la collecte des données salariales, l'Institut a colligé des données concernant les sommes déboursées par les employeurs des établissements enquêtés pour 16 avantages sociaux ainsi que pour les taux de cotisation à 4 régimes étatiques.

Méthode de collecte

À l'instar du volet salarial, la méthode questionnaire-entrevue a été retenue afin de faciliter le processus d'interprétation des données et d'obtenir une information de qualité. Le questionnaire intitulé *Coût des avantages sociaux et des conditions de travail* a été utilisé pour recueillir les débours de l'employeur couvrant généralement l'année précédant l'enquête en cours. Les données colligées concernent les employés réguliers à temps plein qui appartiennent à des groupes comportant au moins un emploi apparié au volet salarial.

La collecte des données a été effectuée selon les regroupements d'employés communément utilisés par l'employeur plutôt que ceux définis par l'Institut au préalable. Cela assure habituellement une homogénéité des caractéristiques et des coûts défrayés par l'employeur pour chacun des avantages sociaux et des conditions de travail. Dans les termes de l'ERG, ces regroupements sont appelés modèles

d'avantages sociaux. Lorsque le groupe d'employés comprend plusieurs catégories d'emplois, il est possible qu'une d'entre elles n'inclut aucun poste appariable aux emplois repères de l'enquête. Dans ce cas, les coûts des avantages sociaux attribuables à ces postes sont, dans la mesure du possible, exclus des débours colligés. Les catégories de postes qui sont touchées par cette exclusion sont généralement les employés de la haute direction, les employés de production, les policiers, les pompiers, les employés de vente, le personnel enseignant ainsi que les infirmières.

Outre l'information de base portant sur la période de référence, la définition des groupes, la rémunération au taux régulier (RTR)¹² pour chacun des groupes identifiés, le nombre d'employés visés et la durée de la semaine normale de travail, le questionnaire recueille essentiellement les débours de l'employeur relatifs à certaines composantes de la rémunération globale. Un avantage est considéré comme offert par l'employeur si celui-ci s'est engagé à assumer, partiellement ou en totalité, le coût s'y rapportant.

Les débours de l'employeur relatifs à chaque avantage n'étant pas toujours connus, chaque section du questionnaire peut être dûment remplie sous différentes formes permettant ainsi à l'analyste de calculer le coût en tenant compte de l'information disponible auprès de l'employeur.

Périodes de référence et traitement des données

La période de référence des données pour établir les différents coûts des avantages sociaux et des heures chômées payées est l'année 2003 en ce qui concerne les salariés du secteur public¹³, à l'exception de l'administration québécoise. Dans ce dernier secteur,

12. La définition de ce terme se trouve dans le glossaire du présent document.

13. Le volet des avantages sociaux et des conditions de travail est enquêté aux deux ans dans les établissements. Ceux du secteur privé ont été enquêtés lors de l'ERG 2003. En 2004, ce volet n'a été traité qu'auprès des établissements du secteur public. Dans l'administration municipale, la collecte de données pour le volet des avantages sociaux et des conditions de travail remonte à l'année 2000 (Voir le chapitre Particularités de l'enquête 2004.)

l'année 2003 sert de référence pour les coûts des assurances collectives, des régimes de retraite et des régimes étatiques, tandis que les débours au chapitre des autres avantages sociaux sont calculés pour la période du 1^{er} juillet 2002 au 30 juin 2003. Dans le cas du secteur privé, la dernière année d'enquête de ce volet remonte à 2003. Les données de l'année de référence 2002 sont donc celles les plus récemment colligées pour ce secteur.

Une fois les dossiers complétés, ils sont, pour la plupart, confiés à un comité de vérification chargé de s'assurer de leur cohérence interne et de la ventilation uniforme des données. Ainsi, dans certains dossiers, il peut arriver que le répondant soit dans l'incapacité de fournir, pour certains éléments, un débours respectant cette ventilation de base. Afin de ne pas perdre ce niveau de précision pour les autres données, le débours global est réparti entre les groupes d'employés de l'établissement en fonction de deux éléments :

- rémunération au taux régulier;
- nombre d'employés.

Par exemple, le nombre d'employés est utilisé pour les programmes d'assurance maladie complémentaire, d'assurance-soins dentaires et d'assurance-soins optiques, tandis que la rémunération au taux régulier sert à la répartition, entre autres, des débours pour les congés annuels, les congés sociaux et l'assurance-salaire.

Il peut aussi arriver que l'employeur contribue à un avantage pour un groupe d'employés sans qu'aucun registre ne permette d'en calculer le coût. Un débours moyen est alors imputé pour l'avantage et le groupe concernés, calculé en fonction de la catégorie des emplois appariés et du secteur d'activité auquel appartient l'établissement.

Certains avantages sociaux sont intégrés à l'équation de la rémunération globale en utilisant le coût fixe moyen. Aussi, pour l'assurance-soins dentaires, l'assurance-soins optiques et l'assurance maladie, les débours, exprimés en pourcentage du salaire, varient légèrement dans les années où l'Institut ne collige pas de nouvelles données sur les avantages sociaux,

puisque le calcul s'effectue sur la base d'un salaire moyen différent.

Par ailleurs, des ajustements ont été apportés aux régimes étatiques sur la base des dispositions en vigueur en 2003 dans les établissements des secteurs que l'enquête sur les avantages sociaux n'a pas abordés en 2004.

Taux de réponse

En 2004, seuls les établissements du secteur public ont fait l'objet d'une enquête pour le volet des avantages sociaux. Le taux de réponse obtenu est de 83,3 %. Le secteur privé a été enquêté en 2003 sur ce plan et le taux de réponse a été de 56,7 %.

Des 60 établissements du secteur public ayant répondu au volet salarial de l'ERG 2004, 31 ont également fourni des renseignements pour le volet des avantages sociaux et des conditions de travail. Il faut noter que 25 des 60 établissements proviennent de l'administration municipale où aucune collecte de données concernant ce volet n'a été réalisée. Par ailleurs, on dénombre 94 modèles ou regroupements d'avantages sociaux différents, comptant près de 204 000 employés.

Lorsqu'on observe chacune des composantes de la rémunération globale relatives aux avantages sociaux et aux conditions de travail, le taux de réponse n'est pas nécessairement le même que celui constaté globalement puisque pour certaines d'entre elles, l'information est plus difficile à obtenir. En effet, ce taux varie considérablement d'une composante à l'autre. Ainsi, en fonction des 94 modèles d'avantages sociaux recueillis, l'obtention des coûts par élément se présente comme suit :

Tableau 3.3

Obtention des coûts par avantage social, secteur public, en 2004

Avantage social	Obtention des coûts (%)
Congés annuels	100,00
Jours fériés et congés mobiles	100,00
Congés sociaux ou spéciaux	82,98
Compensation pour congés parentaux	
- congés de maternité	89,36
- congés parentaux rémunérés à moins de 100 %	92,55
Congés parentaux	85,11
Congés de maladie	79,79
Remboursement de congés de maladie	88,30
Assurance-salaire	77,66
Assurance-invalidité de longue durée	96,81
Assurance-vie et régimes connexes	96,81
Assurance maladie complémentaire	94,68
Assurance-soins dentaires	92,55
Assurance-soins optiques	94,68
Régime complémentaire de retraite	94,68
Horaire réduit	100,00
CSST	100,00
Assurance-emploi	100,00
Régime d'assurance maladie du Québec	100,00
Régime des rentes du Québec	100,00

Sur le plan de l'enquête...

Tout d'abord, dans le cadre de l'ERG 2003, l'Institut avait exclu l'administration municipale de la collecte de données en raison des changements importants apportés à la constitution de plusieurs villes, particulièrement celles assujetties à la Loi sur l'organisation territoriale municipale. Cette année, l'ERG 2004 réintègre progressivement ce secteur du marché du travail.

D'autre part, dans un souci de réduire le fardeau des répondants, l'Institut a introduit un nouveau mode de collecte des données salariales pour certains établissements du secteur privé ayant répondu au volet salarial selon le mode standard, lors de l'ERG 2003.

Réintégration du secteur municipal dans l'enquête

La réorganisation municipale a eu un impact important sur l'univers des municipalités visées par l'ERG. L'Institut a dû adapter son approche pour cette partie de l'enquête. Dans l'ERG 2004, l'Institut a recueilli les données salariales de 25 municipalités de 25 000 habitants et plus. Toutefois, étant donné le contexte de la réorganisation municipale, il n'y a pas eu de collecte de données pour le volet des avantages sociaux et des conditions de travail.

Afin de maintenir la donnée sur la rémunération globale pour l'ensemble du Québec et le secteur public, un ajustement a été appliqué pour calculer la rémunération globale par emploi repère. Pour faire ce calcul, l'Institut a utilisé les données de l'*Enquête sur la rémunération globale dans les municipalités de 10 000 habitants et plus (ERM)*¹ réalisée en 2001. Dans cette enquête, basée sur un recensement, la quasi-totalité des villes de 10 000 habitants et plus de population ont fourni les coûts moyens des avantages sociaux et des conditions de travail par groupe d'emplois.

1. Institut de la statistique du Québec (2002). *Enquête sur la rémunération globale : municipalités locales de 10 000 et plus de population – 2001*, ISQ, 103 pages. Ce document ainsi que la banque de données s'y rapportant sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

Mode de collecte allégé

Des travaux de simulation ont été effectués à l'hiver 2004 afin d'analyser l'effet de l'introduction d'un mode de collecte allégé sur les données des autres salariés québécois et du secteur privé.

Dans le cadre de l'ERG 2004, la sélection des établissements enquêtés selon ce mode de collecte a été faite à partir des résultats obtenus à la suite de l'administration d'un questionnaire filtre. Ce dernier visait à identifier les établissements dits « stables » répondants à l'ERG 2003, soit ceux où aucun changement majeur n'était survenu depuis cette dernière enquête. Il peut s'agir de changements sur le plan technologique, dans le processus de production, dans la structure de rémunération, concernant l'horaire de travail, le statut de syndicalisation, l'implantation d'un programme d'équité interne, ou encore l'impartition, l'acquisition, la vente ou la fusion de l'établissement.

Ainsi, 59 établissements ont été sélectionnés pour ce mode allégé. La totalité des établissements ciblés par ce volet ont répondu, ce qui représente 21,4 % de l'ensemble des établissements répondants à l'ERG 2004 et 27,3 % des établissements répondants dans le secteur privé.

Le mode de collecte allégé consiste à recueillir, pour les établissements sélectionnés, les taux moyens d'augmentation des échelles salariales et des salaires pour chaque groupe d'emplois. Par la suite, on applique les taux d'augmentation des échelles salariales aux échelles 2003 selon les groupes d'emplois. Les salaires 2003 sont aussi ajustés en fonction des taux d'augmentation des salaires recueillis lors de la collecte allégée.

Les travaux de simulation ont démontré que le mode allégé n'influence pas les résultats de l'ERG de façon significative; l'impact se chiffre à moins d'un point de pourcentage sur les écarts de rémunération.²

2. Institut de la statistique du Québec (2004). *Rémunération des salariés : Étude de sensibilité. Effet d'un mode de collecte allégé introduit dans l'ERG 2004*, Montréal, ISQ, 25 p.

Sur le plan du contenu du rapport...

Dans ce rapport d'enquête, nous avons dissocié les données des employés de service de celles des ouvriers afin d'obtenir une analyse plus précise des catégories d'emplois. Par ailleurs, nous avons intégré certains éléments pour enrichir le contenu afin de mieux répondre au besoin d'information du lecteur.

En 2004, dans les tableaux de résultats (tableaux A), tous les emplois repères sont présentés pour tous les secteurs tandis qu'en 2003, seuls les emplois où une donnée figurait étaient considérés dans la publication des résultats. Ainsi, nous voulons mettre en perspective le portrait réel obtenu pour chacune des ventilations présentées. La majorité des emplois présentent des données pour les différentes constituantes de la rémunération globale. Toutefois, certains emplois sont dépourvus de données en raison de l'application des critères de confidentialité. Pour d'autres emplois, les données n'ont pas lieu de figurer puisque aucun appariement n'a été fait pour l'emploi repère en question dans le secteur présenté.

Un changement a été apporté au titre d'un emploi repère. Le titre « Spécialiste en sciences physiques » a été remplacé par « Professionnel en sciences physiques » dans un but d'uniformité avec les autres titres de la catégorie, et aussi pour éviter une confusion avec la notion de spécialiste utilisée pour l'appariement au niveau de complexité 3 de l'enquête.

Une modification a également été apportée aux titres de deux emplois repères de la catégorie employés de service. Les nouveaux titres sont : « Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds » et « Préposé à l'entretien ménager – travaux légers ». Le code de ce dernier emploi repère a également été modifié (5222).

Par ailleurs, le lecteur peut consulter à l'Annexe II une liste des établissements répondants à l'ERG 2004 qui ont autorisé la divulgation de leur nom. Cette liste ne représente toutefois pas l'ensemble des établissements enquêtés. Un glossaire a également

été joint au rapport afin que le lecteur puisse bien comprendre la terminologie utilisée.

EMPLOIS PROFESSIONNELS	Code
• Professionnel en communication (niveau 1)	2011
• Professionnel en communication (niveau 2)	2012
• Professionnel en communication (niveau 3)	2013
• Professionnel en approvisionnement (niveau 1)	2021
• Professionnel en approvisionnement (niveau 2)	2022
• Professionnel en approvisionnement (niveau 3)	2023
• Professionnel en gestion des ress. hum. (niveau 1)	2031
• Professionnel en gestion des ress. hum. (niveau 2)	2032
• Professionnel en gestion des ress. hum. (niveau 3)	2033
• Professionnel en gestion financière (niveau 1)	2041
• Professionnel en gestion financière (niveau 2)	2042
• Professionnel en gestion financière (niveau 3)	2043
• Analyste des procédés administratifs (niveau 1)	2051
• Analyste des procédés administratifs (niveau 2)	2052
• Analyste des procédés administratifs (niveau 3)	2053
• Informaticien (niveau 1)	2061
• Informaticien (niveau 2)	2062
• Informaticien (niveau 3)	2063
• Ingénieur (niveau 1)	2071
• Ingénieur (niveau 2)	2072
• Ingénieur (niveau 3)	2073
• Professionnel en sciences physiques (niveau 1)	2091
• Professionnel en sciences physiques (niveau 2)	2092
• Professionnel en sciences physiques (niveau 3)	2093

Total : 8 corps d'emploi
ou 24 emplois repères

EMPLOIS TECHNIQUES	Code
• Technicien en arts appliqués et graphiques (niveau 1)	3021
• Technicien en arts appliqués et graphiques (niveau 2)	3022
• Technicien en arts appliqués et graphiques (niveau 3)	3023
• Technicien en documentation (niveau 1)	3041
• Technicien en documentation (niveau 2)	3042
• Technicien en documentation (niveau 3)	3043
• Technicien de laboratoire (niveau 1)	3051
• Technicien de laboratoire (niveau 2)	3052
• Technicien de laboratoire (niveau 3)	3053
• Technicien en génie (niveau 1)	3071
• Technicien en génie (niveau 2)	3072
• Technicien en génie (niveau 3)	3073
• Technicien en informatique (niveau 1)	3081
• Technicien en informatique (niveau 2)	3082
• Technicien en informatique (niveau 3)	3083

Total : 5 corps d'emploi
ou 15 emplois repères

EMPLOIS DE BUREAU	Code
• Opérateur de saisie de données (niveau 1)	4021
• Opérateur de saisie de données (niveau 2)	4022
• Opérateur de saisie de données (niveau 3)	4023
• Magasinier (niveau 1)	4041
• Magasinier (niveau 2)	4042
• Magasinier (niveau 3)	4043
• Opérateur de duplicateur offset (niveau 1)	4051
• Opérateur de duplicateur offset (niveau 2)	4052
• Opérateur de duplicateur offset (niveau 3)	4053
• Opérateur en informatique (niveau 1)	4061
• Opérateur en informatique (niveau 2)	4062
• Opérateur en informatique (niveau 3)	4063
• Personnel de soutien en administration (niveau 1)	4071
• Personnel de soutien en administration (niveau 2)	4072
• Personnel de soutien en administration (niveau 3)	4073
• Personnel de secrétariat (niveau 1)	4091
• Personnel de secrétariat (niveau 2)	4092
• Personnel de secrétariat (niveau 3)	4093
• Préposé aux télécommunications (niveau 1)	4111
• Préposé aux télécommunications (niveau 2)	4112
• Préposé aux télécommunications (niveau 3)	4113
• Téléphoniste-réceptionniste (niveau 2)	4122

Total : 8 corps d'emploi
ou 22 emplois repères

EMPLOIS DE SERVICE	Code
• Cuisinier (niveau 1)	5051
• Cuisinier (niveau 2)	5052
• Cuisinier (niveau 3)	5053
• Gardien (niveau 2)	5072
• Gardien (niveau 3)	5073
• Journalier ou préposé aux terrains (niveau 2)	5082
• Préposé à la cuisine et à la cafétéria (niveau 2)	5172
• Préposé à l'entretien ménager – travaux lourds (niveau 2)	5182
• Préposé à l'entretien ménager – travaux légers (niveau 2)	5222

Total : 6 corps d'emploi
ou 9 emplois repères

EMPLOIS OUVRIERS	Code
• Conducteur de véhicules légers (niveau 2)	5032
• Conducteur de véhicules lourds (niveau 2)	5042
• Électricien d'entretien (niveau 1)	5061
• Électricien d'entretien (niveau 2)	5062
• Électricien d'entretien (niveau 3)	5063
• Mécanicien de véhicules motorisés (niveau 1)	5091
• Mécanicien de véhicules motorisés (niveau 2)	5092
• Mécanicien de véhicules motorisés (niveau 3)	5093
• Mécanicien d'entretien (millwright) (niveau 1)	5101
• Mécanicien d'entretien (millwright) (niveau 2)	5102
• Mécanicien de machines fixes (niveau 1)	5111
• Mécanicien de machines fixes (niveau 2)	5112
• Mécanicien de machines fixes (niveau 3)	5113
• Mécanicien de machines fixes (niveau 4)	5114
• Menuisier d'entretien (niveau 1)	5121
• Menuisier d'entretien (niveau 2)	5122
• Peintre d'entretien (niveau 1)	5151
• Peintre d'entretien (niveau 2)	5152
• Plombier d'entretien (niveau 1)	5161
• Plombier d'entretien (niveau 2)	5162

Total : 9 corps d'emploi
ou 20 emplois repères

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2004

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Abitibi Consolidated	Baie-Comeau
Administration portuaire de Montréal	Montréal
Agence de sécurité régionale inc.	Montréal
Air Transat	Mirabel
Allstate Insurance Company of Canada	Markham (Ontario)
Alstom Canada inc. Power	Sorel-Tracy
Autocars Orléans Express inc.	Québec
AXA assurances inc.	Montréal
Ballin inc.	Saint-Laurent
Banque Nationale du Canada	Montréal
BCE Emergis	Montréal
Bell Canada	Montréal
Bombardier – Aéronautique	Dorval
Bombardier – Transport	La Pocatière
Boutique Jacob inc.	Montréal
Bridgestone	Joliette
BRP (Bombardier Produits récréatifs)	Valcourt
Caisse centrale Desjardins	Montréal
Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal
Camoplast	Granby
Canadian Pacific Railway (Côte Saint-Luc)	Calgary
Canadian Pacific Railway (Gare Windsor)	Calgary
Cascades East Angus inc.	East Angus
Casino de Charlevoix	La Malbaie
Casino de Montréal	Montréal
Casino du Lac-Leamy	Hull
Centre Sheraton Montréal	Montréal
CGI Groupe inc. (Québec)	Québec
Cleyn & Tinker inc.	Huntingdon
CMC Électronique inc.	Saint-Laurent
Collège Français	Montréal
Collège Stanislas	Outremont
Compagnie minière I. O. C.	Sept-Îles
Coopérative fédérée de Québec (siège social)	Montréal
Corporation Hartco	Montréal
Corps canadien des commissionnaires (Montréal)	Montréal
Corps canadien des commissionnaires (Québec)	Québec

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2004

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Corus S. E. C.	Cap-de-la-Madeleine
Courrier Purolator	Montréal
Davie Maritime	Lévis
Delta Québec	Québec
Dessau-Soprin	Laval
Domtar (Windsor)	Montréal
Draxis Pharma	Montréal
Fairmont Le Château Frontenac	Québec
Fairmont Le Manoir Richelieu	La Malbaie
Fairmont Tremblant	Mont-Tremblant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	Lévis
Fiducie Desjardins inc.	Montréal
Fraser Milner Casgrain, SRL	Montréal
G. E. Canada inc. (moteurs d'avions)	Bromont
Garda du Canada	Montréal
Gecko Électronique inc.	Québec
Goodyear Canada	Valleyfield
Gouvernement du Canada, Conseil du Trésor du Canada	Ottawa
Groupe Champlain inc.	Montréal
Groupe Lacasse inc.	Saint-Pie
Groupe Procycle inc.	Saint-Georges-de-Beauce
Groupe TVA inc.	Montréal
Harris Canada inc.	Dollard-des-Ormeaux
Hilton Montréal Aéroport	Dorval
Hilton Montréal Bonaventure	Montréal
Hilton Québec	Québec
Hôtel Le Chanteclerc	Sainte-Adèle
Hôtel Le Ritz-Carlton	Montréal
Hôtel Loews le Concorde	Québec
Hydro-Québec	Montréal
ING Canada	Saint-Hyacinthe
ISPAT SIDBEC (Longueuil)	Longueuil
ISPAT SIDBEC (Contrecoeur)	Contrecoeur
Jetsgo	Saint-Laurent
La Brasserie Labatt	Lasalle
La Chemise Perfection	Courcelles
La Compagnie Américaine de fer et métaux inc.	Montréal-Est
La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Montréal

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2004

ÉTABLISSEMENT	VILLE
La Compagnie minière Québec Cartier	Port-Cartier
La Mine Doyon	Preissac
La Presse Itée	Montréal
Lab Chrysotile inc.	Black Lake
Lavery de Billy	Montréal
Le groupe de sécurité Garda inc.	Montréal
Le Soleil	Québec
Les Aliments Ronzoni Foods Canada	Montréal
Les Salaisons Brochu	Saint-Henri-de-Lévis
Les Tricots Main inc.	Montréal
Les vêtements Peerless inc.	Montréal
Loto-Québec	Montréal
McGill University	Montréal
Métro inc. (Mérite 1)	Montréal
Métro Richelieu inc.	Montréal
Mines Wabush	Sept-Îles
MTS Allstream inc.	Montréal
Nav Canada	Ottawa
Nellson Netraceutical inc. (ancien nom : Produits Bariatrix)	Lachine
Noranda inc.	Matagami
NSB Group	Pointe-Claire
Oerlikon Contraves inc.	Saint-Jean-sur-Richelieu
Olymel	Vallée-Jonction
Peacock inc.	Lasalle
Positron inc.	Montréal
Postes Canada (Montréal)	Saint-Laurent
Postes Canada (Québec)	Québec
Pratt & Whitney Canada	Longueuil
Prelco inc.	Rivière-du-Loup
Prévost Car inc.	Sainte-Claire
QIT-Fer et Titane inc.	Sorel-Tracy
Québécor World Lasalle	Lasalle
Ratiopharm	Mirabel
Régie des installations olympiques	Montréal
Reitmans Canada Ltd	Montréal
Réseau de transport de la Capitale	Québec

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2004

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Réseau de transport de Longueuil	Longueuil
Resto Casino de Montréal	Montréal
Roche Itée, Groupe-conseil	Sainte-Foy
Rogers (Produits Sans-fil)	Saint-Laurent
Rolls-Royce Canada Ltd	Lachine
RONA inc.	Boucherville
RONA L'Entrepôt	Saint-Bruno
Rousseau Métal inc.	Saint-Jean-Port-Joli
SAQ Société des alcools du Québec	Montréal
Sears (Anjou)	Anjou
Sears Canada inc. (Centre de distribution)	Montréal
Sécurité Kolossal inc.	Montréal
Service d'entretien Distinction	Lachine
SFK Pâte	Saint-Félicien
SNC Technologies inc.	Le Gardeur
Société de transport de Laval	Laval
Société de transport de Montréal	Montréal
Société du Musée canadien des civilisations	Gatineau
Société minière Raglan du Québec Itée	Rouyn-Noranda
Société Radio-Canada	Montréal
Sonacc inc. Division Hippodrome de Montréal	Montréal
Station Mont-Tremblant – Société en commandite	Mont-Tremblant
Stryker	L'Islet
Sucre Lantic Itée	Montréal
Systèmes et câbles d'alimentation Pirelli Canada Itée	Saint-Jean-sur-Richelieu
TD Canada Trust	Montréal
Technicolor Canada	Mont-Royal
Téleglobe Canada inc.	Montréal
TELUS QUÉBEC	Rimouski
Uniboard Canada inc. (Division Sayabec)	Sayabec
Université Bishop's	Lennoxville
Université de Montréal	Montréal
Université de Sherbrooke	Sherbrooke
Université du Québec à Hull	Hull
Université du Québec à Montréal	Montréal
Université du Québec à Rimouski	Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières	Trois-Rivières

Annexe II

Liste des établissements répondants ayant autorisé la divulgation de leur nom, en 2004

ÉTABLISSEMENT	VILLE
Université Laval	Sainte-Foy
VIA Rail Canada inc.	Montréal
Vidéotron Itée	Montréal
Ville de Boisbriand	Boisbriand
Ville de Châteauguay	Châteauguay
Ville de Gatineau	Gatineau
Ville de Lévis	Lévis
Ville de Longueuil	Longueuil
Ville de Mascouche	Mascouche
Ville de Mirabel	Mirabel
Ville de Québec	Québec
Ville de Rimouski	Rimouski
Ville de Saguenay	Saguenay
Ville de Saint-Eustache	Saint-Eustache
Ville de Saint-Jérôme	Saint-Jérôme
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu
Ville de Sainte-Julie	Sainte-Julie
Ville de Sainte-Thérèse	Sainte-Thérèse
Ville de Shawinigan	Shawinigan
Ville de Sherbrooke	Sherbrooke
Ville de Sorel-Tracy	Sorel-Tracy
Ville de Terrebonne	Terrebonne
Ville de Thetford-Mines	Thetford-Mines
Ville de Trois-Rivières	Trois-Rivières
Zinc électronique du Canada Itée	Valleyfield

TERMES GÉNÉRAUX

Effectif

Nombre réel d'employés à partir desquels les statistiques ont été calculées.

Employé régulier à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille 30 heures et plus par semaine.

Entreprise

Entité commerciale, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Établissement

Unité de production, de vente, d'administration, géographiquement localisée et en mesure de déclarer tous les éléments de base de la statistique des activités économiques tels l'emploi et la rémunération.

NIVEAUX DE COMPLEXITÉ

Niveau d'entrée et d'apprentissage ou niveau 1

Niveau qui présuppose que l'exécutant est en apprentissage et remplit progressivement les tâches caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants. L'autonomie au travail est restreinte : les tâches sont effectuées en fonction des directives détaillées d'un supérieur immédiat.

Niveau de fonctionnement autonome ou niveau 2

Niveau qui signifie que le titulaire assume avec autonomie les attributions propres à son corps d'emploi. Il peut exercer des fonctions de soutien technique, de conception, d'analyse, et être appelé à formuler des recommandations. Ce dernier peut aussi exercer des fonctions de supervision, mais cette activité n'est pas de nature régulière et

continue. Il travaille sous la surveillance générale d'un supérieur immédiat qui vérifie la qualité du jugement posé et le respect des normes une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe/spécialiste ou niveau 3 (comprend deux types)

Le chef d'équipe se caractérise par la supervision, la coordination et la planification de ressources; le spécialiste, en vertu de ses compétences, oriente l'accomplissement du travail et résout les cas les plus complexes. Ce niveau demande une supervision restreinte.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL

Heures régulières de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Salaire

Taux de salaire brut, y compris l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des salaires moyens tient compte de tous les salaires payés, sauf ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique et par le nombre d'employés qui lui est rattaché.

ÉCHELLES SALARIALES

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont attachés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit que l'employé progresse jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Dans la

grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit que l'employé progresse jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé dont le rendement est satisfaisant. Par contre, la progression au-delà du maximum normal n'est accessible qu'à ceux qui ont un rendement supérieur jusqu'à un maximum au mérite. La plupart sont des échelles de progression au mérite avec contrôle au maximum normal (point contrôle); dans certains cas, la progression est automatique jusqu'au maximum normal et elle se fonde ensuite sur le mérite jusqu'au maximum au mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par l'employé dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne comportent aucun point de contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux d'engagement à l'entrée d'un employé. Des majorations successives sont appliquées à ce taux d'engagement jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période relativement courte (par exemple, une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tous les employés occupant un même poste, peu importe leur qualification, leur expérience ou leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche de l'employé.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaire brut versé à l'employé pour les heures normales de travail, avant toute déduction ou retenue, y compris les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et à l'exclusion de la rémunération des heures supplémentaires, des bonis, des autres primes et allocations ainsi que des montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

HEURES CHÔMÉES PAYÉES

Congés annuels

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi, l'ancienneté chez l'employeur, l'âge de l'employé ou la période effective du congé. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence justifiées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier sans autre perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent l'employé que pour de courtes périodes d'absence.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés parentaux

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % accordées à l'un ou l'autre des parents à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial tel que décès, mariage, divorce, déménagement, etc. Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus.

Jours fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

RÉMUNÉRATIONS INDIRECTE ET DIRECTE**Assurance-vie et régimes connexes**

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de l'employé assuré reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance-vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelles.

Assurance maladie complémentaire

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir également les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais de traitement préventif, de

services de restauration ou de soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue, d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé à l'employé ou couvrir les frais engagés par les membres de sa famille.

Assurance-salaire

Régime qui fonctionne habituellement grâce à une assurance souscrite auprès d'un organisme de l'extérieur et qui prévoit une protection totale ou partielle du revenu lors d'absences de moyenne durée (généralement de moins d'un an) découlant d'une maladie ou de blessures non liées au travail. Le versement de prestations est souvent assujéti à un délai de carence qui peut être comblé par l'utilisation de congés de maladie rémunérés.

Assurance-invalidité de longue durée

Régime qui fonctionne habituellement grâce à une assurance souscrite auprès d'un organisme de l'extérieur et qui prévoit le versement d'indemnités à l'employé se trouvant dans un état d'incapacité totale d'assurer sa charge normale de travail durant une période indéfinie.

Compensation pour congés parentaux

Régime qui vise à assurer un revenu partiel à l'employé à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant et à bonifier les montants versés à la mère à titre de complément aux prestations d'assurance-emploi et à l'allocation du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Régime de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés.

Remboursement de congés de maladie non utilisés

Païement effectué par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant l'année concernée ou accumulés pendant le service continu.

RÉGIMES ÉTATIQUES

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Le régime de la CSST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)

Administre la Loi de l'assurance-emploi qui prévoit le versement de prestations lors de la perte d'un emploi, lors d'une grossesse, de l'adoption d'un enfant et lors d'une maladie.

Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La Loi de l'assurance maladie fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège tous les résidents du Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime des rentes du Québec (RRQ)

Verse une rente de retraite au travailleur à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

L'ISQ réalise annuellement l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG). Cette enquête comprend deux volets : le volet salarial et le volet des avantages sociaux et des conditions de travail. Dans ce rapport d'enquête, les principaux résultats de l'ERG 2004 relatifs à la rémunération globale sont présentés selon certaines ventilations du marché du travail. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

« L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part.

Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998.

**Institut
de la statistique**

Québec

